

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités, des Centres Universitaires
Régionaux et de la Recherche Scientifique

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DAKAR



7, Avenue Faidherbe – BP.21354 – Dakar, Sénégal
Tél. (+221) 33 849 69 19 – Fax : (+221) 33 821 50 70
Site Web: www.supdeco.sn – Email: supdeco@sentoo.sn

*Mémoire pour l'obtention du Diplôme de Master II
Option : Banque-Finance*

THEME :

« MODERNISATION DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET LA
MONETIQUE : ACTION ET ROLE DU GIM-UEMOA »

Présenté et soutenu par :

Gladys UWASE

Sous la direction de :

M. Hontongnon Paulin HAZOUME

Expert Comptable Diplômé

BCEAO

Année Académique : 2009 - 2010

Sommaire

Résumé
Dédicaces
Remerciements
Sigles et abréviations

INTRODUCTION GENERALE

Première Partie : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Chapitre I : Cadre Théorique

- I.1. Problématique
- I.2. Hypothèses de la recherche
- I.3. Objectifs de la recherche
- I.4. Pertinence du thème
- I.5. Revue de littérature

Chapitre II : Cadre Méthodologique

- II.1. Techniques d'investigation, collecte et traitement des informations
- II.2. Approches pour l'utilisation des données et informations et méthode de validation des hypothèses
- II.3. Les moyens de paiement
- II.4. Les mutations des systèmes de paiement versus la révolution des technologies de l'information

Deuxième Partie : CADRE DESCRIPTIF ET ANALYSE EMPIRIQUE

Chapitre I : Cadre Descriptif

- I.1. Vue d'ensemble du système bancaire dans la zone UEMOA
- I.2. Réformes et objectifs de la modernisation des systèmes de paiement dans l'UEMOA
- I.3. Solution de la BCEAO : La modernisation des systèmes de paiement à travers trois volets
- I.4. Le GIM-UEMOA

Chapitre II : Analyse empirique

- II.1. Les membres interbancaires du GIM-UEMOA
- II.2. La structure des transactions de l'Union via la carte GIM
- II.3. La nature des transactions de l'Union via la carte GIM
- II.4. Vérification des deux dernières hypothèses
- II.5. Le taux de bancarisation et vérification de la première hypothèse
- II.6. Les réalisations et projets du GIM-UEMOA

CONCLUSION GENERALE

RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

Résumé

Un système de paiement est un ensemble de règles, procédures bancaires, instruments et infrastructures utilisés pour échanger des valeurs financières entre deux parties s'acquittant d'une obligation contractuelle. Ainsi techniquement, un système de paiement est à la fois un réseau de communication, une base de données, un centre de traitement d'informations, un ensemble d'actifs matériels et immatériels, d'infrastructures et de personnels, de connaissances et de savoir-faire, de standards et de protocoles,...

La situation actuelle de la zone UEMOA n'est pas des plus faciles à relever le défi dans la modernisation des systèmes de paiement et la monétique et ceci pour plusieurs raisons : un taux de bancarisation très faible, soit environ 6%, avec une population de plus de 80 millions, une inégalité dans la répartition du réseau bancaire, les villes et zones urbaines étant mieux servies par rapport aux zones rurales, un taux d'alphabétisation faible, la culture du cash ancrée au plus profond des mentalités, le réseau des IMF qui se développe à vive allure, etc. La modernisation des systèmes et moyens de paiement de l'UEMOA enclenchée par la Banque Centrale depuis mars 1999 a pour objectif de « Mettre en place un ensemble de mécanismes de paiements nationaux et régionaux tout en respectant les normes internationales, afin de satisfaire les besoins croissants de tous les secteurs économiques de l'UEMOA, à savoir les secteurs des consommateurs, du commerce, de l'industrie, du gouvernement, des marchés financiers nationaux et internationaux » (BCEAO, 2006). Il s'agit de mettre à la disposition des différents agents économiques des outils sécurisés, performants et modernes pour un dénouement rapide et sécurisé des ordres de paiement.

Le projet GIM-UEMOA est en pleine phase de croissance et vise à atteindre la majorité de la population bancarisée ou non par l'utilisation de la carte régionale et par le mobile banking. Pour y arriver, pleins de projets sont en cours et la confiance dans l'Union croît de façon remarquable ce qui se traduit par la connexion des institutions financières, en particulier les banques et les SFD au réseau GIM, par une utilisation de la carte régionale évoluant dans le temps depuis son lancement en 2007. Des partenariats se sont faits avec les opérateurs internationaux Visa et MasterCard ce qui a abouti au co-marquage des logos GIM-Visa et GIM-MasterCard sur des cartes. Suite à ces accords, la carte GIM peut être utilisée hors Union sur des GAB et DAB acceptant ces logos Visa et MasterCard. Avec les avantages des systèmes de paiement, le taux de bancarisation croît dans la zone.

Dédicaces

A Dieu Tout-Puissant, pour ses grâces et ses bienfaits infinis ;

A mes chers parents, pour tout leur amour, sacrifice et dévouement et particulièrement à ma mère pour sa présence et ses conseils très chers;

A mon tonton Ibrahima KABBA, pour tout son amour et son soutien financier et matériel ;

A ma tante Jacqueline MUKERABIRORI, pour son amour, son soutien et ses prières ;

A ma cousine Astan SYLLA d'avoir cru en moi et de m'avoir soutenue tant moralement que financièrement tout au long de ma vie ;

A mes frères et sœur qui m'ont toujours témoigné leur amour et leur confiance ;

A Mr Floris NAKEZE, pour tout son soutien sans faille et ses conseils ;

A Mr Abdoul Anziz Saïd ATTOUMANE, pour ses conseils, son soutien et ses encouragements durant ma formation ;

A tous mes amis, pour tout ce qu'ils ont fait pour moi.

Remerciements

Ce mémoire de fin de cycle est le résultat de plusieurs mois de recherche, d'analyses et de réflexions profondes, pour l'obtention du diplôme de Master II en Banque et Finance. Tous ces travaux menés dans l'ombre n'ont été possibles que grâce à l'apport de plusieurs personnes à qui je voudrais bien exprimer ma profonde gratitude.

Mes vifs remerciements vont à l'endroit de mon Directeur de mémoire M. Hontongnon Paulin HAZOUME, expert comptable diplômé en service à la BCEAO qui n'a ménagé aucun effort pour m'orienter. Sa qualité et la précision de ses conseils, ses remarques judicieuses et l'exigence de ses critiques m'ont été d'un grand secours et seront pour moi des modèles et des piliers de travail. Qu'il trouve ici la marque de ma gratitude et de mon profond respect.

Je tiens à remercier le Président et les Membres du jury pour avoir accepté de juger et d'évaluer mon travail. Je suis persuadée que vos remarques, critiques et suggestions constitueront un apport de qualité.

A tout le corps professoral du Groupe Sup De Co de Dakar, principalement celui de l'Executive Center, je dis grand merci pour la qualité de la formation reçue lors de mes études.

Mes sincères remerciements vont à l'endroit du GIM-UEMOA et de son personnel de m'avoir accordée des entretiens et fourni toutes les informations en vue de bien mener ma recherche. Que la Direction de l'Exploitation et des Normes Monétiques où j'ai passé trois mois de stage trouve ici la preuve de ma profonde gratitude. Mes remerciements aux Messieurs Boukary ZONGO et Youssoupha NDIAYE respectivement Directeur et Responsable de la cellule Back Office de ladite direction de m'avoir encadrée durant notre stage.

Qu'il me soit également permis de remercier le personnel de la BCEAO et principalement les membres de la Direction de la Recherche et de la Statistique pour la qualité de l'accueil et le dévouement avec lequel ils ont mis à ma disposition la documentation nécessaire dont j'avais besoin.

Je remercie vivement ma famille en particulier mes parents, mes tantes, mes oncles, mes frères et amis pour leur affection ainsi que leur soutien tant moral que matériel dont ils n'ont cessé de me témoigner jusqu'à aujourd'hui, qu'ils trouvent ici ma profonde reconnaissance.

Aux nombreuses personnes dont je serais incapable d'énumérer les noms et qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail, qu'elles soient rassurées de ma profonde gratitude et reconnaissance. Sachez que votre geste m'a touchée.

A tous et à chacun je dis merci du fond du cœur.

Gladys UWASE

Sigles et Abréviations

ACU	: Acquisition Commerçant Unique
ACP	: Acquisition Concertée Paiement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRI	: Banque des Règlements Internationaux
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CB-UMOA	: Commission Bancaire de l'UMOA
CIP	: Centrale des Incidents de Paiement
CTC	: Centre de Traitement Commerçant
CTMI- UEMOA	: Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA
DAB	: Distributeur Automatique de Billets
EME	: Etablissement de Monnaie Electronique
EMV	: Europay MasterCard Visa
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GAB	: Guichet Automatique de Billets
GIABA	: Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIM-UEMOA	: Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA
IMF	: Institut de Micro Finance
IP	: Instruments de Paiement
PME	: Porte-Monnaie Electronique
RTGS	: Real Time Gross Settlement
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SICA-UEMOA	: Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA
STAR-UEMOA	: Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	: Terminal de Paiement Electronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WDI	: World Development Indicator

INTRODUCTION GENERALE

Dans une économie monétaire, la monnaie est par définition contrepartie obligée dans l'ensemble des transactions (financières, commerciales,...). L'exercice de la fonction de moyen de paiement par la monnaie relève du bon fonctionnement du « *système de paiement* », un système dont l'architecture reflète tout un ensemble de règles juridiques, de traditions culturelles et sociétales, de comportements économiques et financiers,....

Selon la BRI, un système de paiement est un ensemble de règles, procédures bancaires, instruments et infrastructures utilisés pour échanger des valeurs financières entre deux parties s'acquittant d'une obligation contractuelle. Un système de paiement comprend un certain nombre de membres choisis selon certains critères les autres utilisateurs devant passer par l'un des membres pour y avoir accès. Ainsi techniquement, un système de paiement est à la fois un réseau de communication, une base de données, un centre de traitement d'informations, un ensemble d'actifs matériels et immatériels, d'infrastructures et de personnels, de connaissances et de savoir-faire, de standards et de protocoles,...

A la différence de ce qui se passe dans les pays industrialisés, le billet de banque demeure le moyen de paiement privilégié dans ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Sur toutes les places commerciales de la communauté, des marchés traditionnels aux plus modernes, les transactions se font quasiment en monnaie fiduciaire. Au-delà des risques sanitaires inhérents à la manipulation intensive des billets de banque dans des conditions souvent déplorables, la prédominance de la monnaie fiduciaire dans le commerce local et intracommunautaire pose un sérieux problème de sécurité, de fluidité des paiements, de densification des échanges et d'efficience économique. Du passage de la monnaie matérielle à la scripturale et à la monnaie immatérielle, il n'est donc plus à démontrer que les Africains, et en particulier dans le cas qui nous occupe, ceux de l'Afrique de l'Ouest sont très réticents à l'usage de la monnaie électronique. L'homme étant toujours méfiant au progrès. Dans la zone UEMOA, les raisons de cette résistance sont multiples. Nous en évoquons la présence d'un très faible taux de bancarisation (statistiquement, sur un échantillon de mille Africains, seuls cent au plus sont titulaires d'un compte bancaire, même d'un simple compte d'épargne. Nous ne nous attendons plus ici à un relèvement de ce taux surtout si le chômage continue à galoper. La terminologie du compte bancaire voire compte d'épargne pour le plus

connu renvoie au compte qui conserve la partie non consommée des revenus de toute personne. Or, comment demander aux personnes qui sont perpétuellement en chômage et n'ont rien à manger d'avoir un compte bancaire. L'essentiel pour eux est d'assurer leur survie et non de sécuriser les revenus qui sont par hypothèse inexistantes.

Ensuite, les habitudes de consommation en Afrique sont classiquement enracinées dans la manipulation de la monnaie physique. La monnaie immatérielle symbolisée par l'utilisation des cartes à puce ou avec une bande magnétique n'émeut pas encore nos concitoyens. Les justifications ici ne manquent pas, car la manipulation de ces instruments modernes nécessite une certaine culture monétaire rudimentaire et un degré d'alphabétisation du niveau secondaire au moins. Car ces instruments de paiement modernes s'accompagnent des codifications personnelles qui doivent être à chaque fois communiquées ou exploitées par le titulaire. Il est ainsi aisé de constater que les analphabètes (nos grands parents et autres jeunes sous scolarisés seront toujours réticents à la manipulation de ces instruments de paiement dématérialisés).

Aussi, le niveau de développement technologique du continent ne permet-il pas encore une interbancaire entre les banques sur toute l'étendue de chaque territoire de la zone UEMOA pour une interbancaire et une interopérabilité optimale. L'interbancaire et l'interopérabilité doivent s'opérer à l'intérieur d'un même pays et entre tous les pays de la même union monétaire comme l'UEMOA. Ceci est malheureusement le cas uniquement dans les grandes métropoles de chaque pays de la zone et dans les zones bancaires et non dans les petites villes et les zones rurales.

C'est au regard de ces contraintes majeures que les autorités monétaires de l'Union s'activent à accélérer le processus de modernisation et d'intégration des moyens de paiement dans les huit pays membres.

La modernisation des systèmes et moyens de paiement de l'UEMOA enclenchée par la Banque Centrale depuis mars 1999 a pour objectif de : « *Mettre en place un ensemble de mécanismes de paiements nationaux et régionaux tout en respectant les normes internationales, afin de satisfaire les besoins croissants de tous les secteurs économiques de l'UEMOA, à savoir les secteurs des consommateurs, du commerce, de l'industrie, du gouvernement, des marchés financiers nationaux et internationaux* » (BCEAO, 2006). Il s'agit

de mettre à la disposition des différents agents économiques des outils sécurisés, performants et modernes pour un dénouement rapide et sécurisé des ordres de paiement.

La première partie traite ici du cadre théorique et méthodologique. Nous abordons la problématique, l'intérêt et la pertinence de l'étude d'où nous présentons des hypothèses qui nous dirigent dans notre recherche. Nous passons en revue aussi d'autres études qui ont été faites par différents auteurs pour pouvoir apporter une pierre de plus dans la compréhension de la modernisation des systèmes de paiement introduite dans la zone UEMOA.

A la seconde partie, nous parlons du cadre descriptif et analytique. Nous décrivons au premier chapitre l'environnement de la zone UEMOA, du système bancaire, les raisons justifiant la modernisation des systèmes de paiement, et enfin nous développons le rôle du GIM-UEMOA dans l'interbancaire et dans la monétique. C'est au cours du deuxième chapitre de cette partie que nous faisons une analyse empirique de notre sujet, en comparant la situation d'avant GIM-UEMOA pour l'interbancaire et la monétique à celle d'après. Nous étudions et analysons par des données recueillies, le rôle et l'action du GIM-UEMOA dans l'introduction et l'évolution de la carte régionale pour les transactions bancaires au sein de l'Union et en dehors de l'Union.

Notre étude se termine par certaines recommandations à l'endroit des intéressés pour une bonne modernisation et un développement de l'UEMOA dans les systèmes de paiements afin de rattraper son retard et une conclusion générale.

PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I.1. Problématique

La mondialisation et la globalisation sont autant de facteurs qui ont contribué à l'ouverture des économies, au développement de la concurrence et à la multiplication des échanges internationaux. Depuis les années 70, il y a eu évolution dans les modes de paiement. Aujourd'hui, avec les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les paiements par support papier font place au paiement par voie scripturale (chèque, carte bancaire). Ayant beaucoup contribué à l'expansion des puissances économiques et des pays émergents, le paiement électronique est un moyen permettant d'effectuer le règlement des transactions commerciales sur Internet pour l'échange des biens et services. Les pays de l'UEMOA, à l'instar de ceux du monde entier, évoluent dans un nouvel environnement économique marqué par le décloisonnement total des marchés mondiaux.

De ce fait, les marchés monétiques nationaux des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) sont pour la plupart à l'état embryonnaire et caractérisés par une absence d'interbancaire et d'interopérabilité entre les systèmes existants toutefois leur potentiel d'évolution pour les services monétiques est important. De plus, l'environnement financier et bancaire de l'Union reste caractérisé par un faible taux de bancarisation et une faible utilisation des instruments de paiement scripturaux alors que les titulaires de comptes représentent moins de 10% de la population contre un taux avoisinant 40 et 60% dans certains pays comme le Maroc et l'Afrique du Sud. La population est méfiante vis-à-vis des instruments scripturaux suite à leur faible niveau de revenu, aux longs délais d'encaissement et d'exécution des transactions et au coût élevé de transactions et de services bancaires.

La situation de la monétique en Afrique de l'Ouest varie d'un pays à l'autre. Le développement des programmes monétiques au sein de l'UEMOA ne peut se faire qu'à travers les cartes bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), les Terminaux de paiement Electronique (TPE) et le téléphone portable. Comment alors une population de faible bancarité (qui n'a pas la culture de posséder un compte bancaire pour ses éventuelles opérations financières) pourra profiter de l'automatisation des systèmes de paiement ? L'autre

problème qui se remarque est la forte circulation fiduciaire. La population aurait-elle plus confiance à la fiduciaire plutôt qu'à la scripturale ? Ou cela serait-il dû à la culture ou à la mauvaise sensibilisation ? Qu'est ce que les pays développés ont fait pour arriver aujourd'hui à une forte bancarisation de plus de 90% d'utilisation des moyens automatisés de paiement ? Que pourraient faire les pays de l'UEMOA pour pallier ces problèmes et rattraper le retard afin de s'imposer sur le marché international ? L'autre fait marquant est la répartition géographique des guichets et la concentration du réseau bancaire dans les grandes villes où les banques développent leurs activités en priorité tandis que les zones rurales et secondaires en sont desservies. Une importante partie de la population de la zone UEMOA se voit donc délaissée du fait de son lieu de résidence. La BCEAO a enclenché un projet de modernisation des systèmes de paiement sous trois angles, à savoir STAR-UEMOA, SICA-UEMOA et la Monétique interbancaire sous-régionale que gère le GIM-UEMOA. Notre étude se base plus sur cette entité qu'est le GIM-UEMOA, son rôle et son action.

Toutefois, l'enjeu important du paiement électronique est la célérité dans le traitement. En effet, le paiement électronique encourage, accélère ou contribue au développement du commerce extérieur, et partant la croissance économique. Aujourd'hui, avec la croissance économique, l'ouverture des frontières, le paiement par support papier entraîne des coûts de traitement très élevés et des délais très longs pour le déroulement des transactions. En plus de la célérité, la dématérialisation des procédures du commerce extérieur offre une sécurité dans les transactions commerciales et une garantie dans les paiements. Ce qui témoigne l'engagement des banques et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui, conscientes des enjeux, se sont montrés très actifs dans le processus de normalisation afin de mettre à la disposition des clients, des outils de gestion des flux et de facilitation du commerce. Mais cela est-il suffisant pour une bonne intégration internationale ? Les agents économiques et la population pourront-ils avoir confiance aux cartes et faire face à la fraude ? la sécurité de ce moyen électronique de paiement est-elle assurée ?

De cette problématique, nous déduisons une question fondamentale qui nous conduira dans notre recherche, à savoir : « *La vulgarisation de la monétique gérée par le GIM-UEMOA qui prône l'interbancaire et l'interopérabilité pourra-t-elle susciter l'adhésion de la population à l'utilisation de la monnaie immatérielle ?* »

I.2. Hypothèses de la recherche

C'est en essayant de répondre à cette question que nous formulons ces trois hypothèses de travail :

- La modernisation des systèmes de paiement et la monétique entraînent l'accroissement du taux de bancarisation au sein de la zone UEMOA ;
- De par son action au niveau de l'interbancaireté, le nombre des banques connectées au réseau GIM-UEMOA augmente et les transactions interbancaires croissent ;
- De par son action dans la vulgarisation de la monétique, le GIM-UEMOA permet à la carte bancaire GIM d'être plus utilisée pour les transactions dans l'Union plus que les cartes internationales VISA et MasterCard et donc accroît la fiabilité de la population de la zone vis-à-vis des moyens scripturaux modernes.

I.3. Objectifs de la recherche

A travers notre recherche, dans un cadre général, nous voulons faire connaître au public la modernisation des systèmes de paiement engagée par la BCEAO et surtout le projet GIM-UEMOA, son rôle et son action. Ensuite, dans un cadre spécifique, les objectifs recherchés sont :

- ✓ Expliquer même sommairement les mécanismes de compensation automatisée et de paiement de gros montants à travers (le STAR-UEMOA et SICA-UEMOA) ;
- ✓ Faire ressortir le champ d'action du GIM-UEMOA au niveau de l'interbancaireté ;
- ✓ Dégager les enjeux, les défis du GIM-UEMOA et les projets en cours;
- ✓ Montrer comment avec une bonne collaboration entre le GIM-UEMOA et les banques, le taux de bancarisation augmente dans la zone d'intégration ;
- ✓ Analyser les transactions régionales, si elles ont crû avec la modernisation des systèmes de paiement et surtout avec l'introduction de la carte bancaire régionale au détriment des cartes internationales Visa et Mastercard;
- ✓ Evaluer à ce jour si le GIM-UEMOA réussit sa mission d'interbancaireté et de monétique dans zone.

I.4. Pertinence du thème

Un système de paiement étant un ensemble de règles, d'instructions et de mécanismes techniques pour le transfert d'argent fait partie intégrante du système financier. Il est généralement fondé sur un accord entre participants au système et l'opérateur du système, et le transfert de fonds est effectué au moyen d'une infrastructure technique convenue (Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, CSPR, 2001).

Des systèmes de paiement régionaux efficaces jouent un important rôle en ce qu'ils permettent de promouvoir et de renforcer les flux régionaux, en accroissant la rapidité et l'efficacité, en réduisant les coûts, en diminuant les risques de paiement et en assurant un degré élevé de finalité. Le développement des systèmes de paiement les rend, en outre, plus efficaces et permet de les adapter à l'environnement en mutation. L'efficacité du système de paiement a par conséquent un impact direct sur l'efficacité de circulation des biens et services et également sur le rythme d'expansion économique. Les mesures visant à promouvoir la modernisation des systèmes de paiement faciliteraient l'échange adéquat de biens et services au niveau régional, renforceraient la compétitivité et donc l'efficience et la productivité. Elles permettraient également d'intégrer les systèmes financiers et les marchés de capitaux des pays, dans les régions ainsi qu'aux marchés financiers mondiaux.

L'interbancaire autour d'une marque c'est le fait de pouvoir, avec une carte bancaire portant cette marque, retirer des espèces auprès de n'importe quel Distributeur Automatique de Billets (DAB) affichant cette même marque et régler ses achats chez tout commerçant ou prestataire de services adhérent au système interbancaire.

Encadré 1 : Le Distributeur Automatique de Billets et le Guichet Automatique de Banque

Un **guichet automatique bancaire** ou **distributeur automatique de billets** (abrégé en GAB en français de France) ou **guichet automatique** en français québécois, ou encore **bancomat** en Suisse et Italie, est un appareil électronique et électromécanique permettant aux clients d'effectuer différentes transactions bancaires en libre-service. Différents modèles de GAB permettent de faire des retraits, acceptent des dépôts en liquide ou par chèque, ordonnent des transferts de fonds, impriment des mises à jour de carnets, augmentent le montant d'une carte d'appel téléphonique et même, vendent des timbre-poste. En Suisse, en Espagne, au Portugal (réseau « Multibanco ») et au Canada, il est aussi possible de régler certaines factures via un GAB. L'homologue en anglais américain est *Automated Teller Machine (ATM)*, en anglais canadien *Automated banking machine (ABM)*. Le GAB, lui, est une extension du DAB (distributeur automatique de billets), qui est un GAB simplifié ne permettant que les retraits. En anglais, l'abréviation *ATM* désigne un DAB, *SST (Self Service Terminal)* un GAB.

Pour ce qui est des réseaux, tous les GAB sont connectés à un GDG (Gestionnaire De DAB/GAB). Ce GDG est lui même connecté au réseau interbancaire, ce qui facilite le retrait et autres opérations n'appartenant pas à la banque où le client possède un compte. Cette structure est particulièrement utile aux personnes qui voyagent. Par exemple, dans un pays étranger, une personne souhaitera obtenir des devises locales. Un GAB peut lui en donner, le réseau bancaire effectuant les conversions monétaires au taux de change du moment. Les GAB n'effectuent de transactions que si l'institution bancaire autorise celles-ci, autorisations qui passent nécessairement par le réseau interbancaire. Les banques ont de leur côté développé des automates permettant de retirer de l'argent avec une carte bancaire, en l'occurrence le Distributeur Automatique de Billets.

Bref, nous pouvons en déduire qu'un DAB ne permet que les retraits d'espèces tandis qu'un GAB peut offrir une variété de services.

Source : Glossaire des opérations bancaires courantes élaboré sous l'égide du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier). Pour de plus amples renseignements : www.fbf.fr

L'interbancaire et la monétique étant l'objectif clé du GIM-UEMOA, notre étude tentera de montrer pourquoi les banques ont intérêt à se connecter au réseau GIM et quels en sont les avantages afin de pouvoir s'affirmer dans la modernisation des systèmes de paiement et faire plus tard la concurrence avec des banques internationales. Nous essaierons de montrer que le projet monétique, à savoir l'utilisation de la carte régionale est un tremplin qui aidera les pays de la zone à rattraper le retard et à diminuer le « réflexe fiduciaire » qui est si ancré dans les habitudes des populations ; ceci dans le but d'éviter que toute tentative de promotion des moyens scripturaux de paiement par la réglementation se heurte à une forte résistance. Notre étude intervient donc au moment où nous assistons dans la sous région Ouest Africaine à une politique de la BCEAO dans la modernisation des systèmes de paiement, et où les

campagnes se multiplient pour faire connaître le projet GIM-UEMOA et surtout la vulgarisation de la carte bancaire régionale.

I.5. Revue de littérature

Dans cette section, nous retrouvons les concepts généraux et les théories de différents auteurs sur le thème qui nous occupe. A ce propos, un *compte* est l'état du patrimoine financier d'une personne morale ou physique dans une institution spécialisée (banque, Trésor public, services financiers de la Poste).

Lorsque le compte est créé dans une banque, nous parlons de compte bancaire, bien que cette appellation soit parfois étendue aux autres institutions.

Cette définition montre qu'un compte retrace un solde qui peut être dans le temps négatif (débitaire), nul (équilibré) ou positif (créditeur).

I.5.1. Définition des concepts

Les **services bancaires et financiers** regroupent l'ensemble des services offerts par les établissements financiers commençant par l'ouverture de compte. Il existe une multitude de services que les établissements mettent sur le marché pour fidéliser leurs clients et en acquérir de nouveaux. La concurrence qui prévaut dans le secteur incite les responsables commerciaux à plus d'imagination dans la conception et l'offre de leurs services. Il existe deux types particuliers de services qui ont un impact très important dans l'appréhension du phénomène de la faible bancarisation, c'est entre autres les instruments scripturaux de paiement et le crédit.

La Banque de France définit le **moyen de paiement scriptural** comme un dispositif qui permet le transfert de fonds tenus dans des comptes par des établissements de crédit ou des institutions assimilées suite à la remise d'un ordre de paiement¹. Il en existe actuellement une multitude: le cheque, l'effet de commerce, le virement, le prélèvement, la carte bancaire, etc. Ces instruments sont de plus en plus dématérialisés avec l'évolution des technologies et la mise en place des systèmes modernes de paiement (système automatique de transfert, télécompensation, monétique interbancaire, ...).

¹ Site internet de la banque de France, rubrique : moyens et systèmes de paiement

Quant au **crédit**, c'est l'opération par laquelle un établissement de crédit met, sous certaines conditions, des ressources financières à la disposition d'un agent économique moyennant des intérêts et commissions. Il s'agit de l'activité principale des banques. Elles y tirent l'essentiel de leur revenu et, innover sans cesse pour mieux satisfaire la clientèle. Au nombre de ces innovations, nous pouvons citer la carte bancaire de crédit qui permet à ses détenteurs de pouvoir bénéficier aisément de découverts. Cet instrument est très utile pour la clientèle bancaire en raison de sa simplicité. Notons que les cartes privatives actuellement disponibles dans l'UEMOA n'offrent généralement pas ce service.

La limitation des services bancaires et financiers peut s'expliquer par deux grandes théories qui en identifient les différents facteurs. C'est entre autres la *théorie des possibilités d'accès* et la *théorie des barrières à l'accès*. Mais avant de les décrire, essayons de voir ce que les auteurs qualifient d'accès.

L'« **accès** » selon Chamberlain et Walker (2005) est l'« *habilité d'un individu à obtenir et, sur une base soutenable, à utiliser des services bancaires et financiers qui sont abordables et utilisables, qui satisfont ses besoins financiers* ». Cette définition reprend en d'autres termes, celle donnée par Gloukoviezoff (2001) qui parle de droit formel et de droit réel pour différencier la capacité d'obtention de la capacité d'utilisation. Elle apporte une précision importante concernant la satisfaction du besoin de la personne qui accède à ces services. En effet, la demande se justifie par la nécessité de satisfaire un besoin financier. Et si l'offre, quoi qu'en soit sa disponibilité, n'est pas en mesure de couvrir ce besoin, il est évident qu'elle n'aura pas de débouchés. De même en l'absence de besoin et donc de demande potentielle, il est difficile voire impossible de faire consommer les services bancaires.

La théorie de l'offre et de la demande permet alors de dissocier le problème d'accès de celui épineux de l'utilisation des services bancaires en général. Ce n'est pas parce qu'un service est accessible qu'il sera forcément consommé. Beck et De la Torre (2006), démontrent bien cette différence. Dans un marché de concurrence pure et parfaite, les agents économiques n'étant confrontés ni à un problème d'asymétrie de l'information, ni aux coûts de transactions à optimiser ou à l'incertitude liée aux résultats des projets, satisfont leurs besoins de façon égalitaire.

1.5.2. La théorie des frontières des possibilités d'accès

Cette théorie a été développée par BECK T. et De La TORRE A. (2006). Ils partent du principe économique de la loi de l'offre et de la demande pour identifier les problèmes d'accès aux services bancaires, financiers et leurs causes. Les facteurs retenus pour expliquer le niveau de l'offre sont les coûts de transaction et les risques systémiques et particuliers. Quant à la demande elle est appréciée par des facteurs économiques (revenu, prix) et non économiques (illettrisme financier, barrière culturelle et religieuse). Leurs travaux couvrent les deux aspects les plus importants de la problématique d'accès aux services bancaires et financiers que sont d'une part, l'accès aux services d'épargne et de paiement et d'autre part l'accès au crédit.

a. L'offre de service d'épargne et de paiement

Dans une simplification du problème, les deux auteurs ont retenu le coût de transactions et les risques systémiques comme facteurs explicatifs. En effet, d'une part, lorsque les coûts de transactions financières sont fixés soit par l'établissement, soit par les autorités de régulation, les économies d'échelle réalisées ne sont plus répercutées sur le marché. Cela maintient artificiellement les coûts à la hausse et constitue de ce fait un important point de blocage à la démocratisation de l'accès aux services. Et d'autre part, les risques systémiques sont fonction du marché ou du pays. Ils s'imposent à tous les agents économiques sous forme de contrainte à gérer. Les risques identifiés sont la taille du marché, les fondamentaux macroéconomiques, la technologie disponible, le niveau moyen du revenu par habitant, la qualité des infrastructures de transport et de communication, le cadre juridique et sécuritaire. Ils constituent les variables d'état. Par contre, les risques particuliers sont liés à chaque institution, au style de management, aux décisions d'investissement, etc. Ces risques définissent le coût de gestion. Ils peuvent et doivent être maîtrisés par la direction de l'établissement.

b. La demande de services de paiement et d'épargne

Pour les deux auteurs, la demande des services de paiement et d'épargne est fonction ou non de la situation économique. Elle est d'un côté fonction croissante du revenu et décroissante du prix des services acquis. De l'autre, des facteurs non économiques très importants comme l'illettrisme financier ainsi que les barrières culturelles et religieuses

l'influencent. Ces facteurs amènent souvent à l'auto-exclusion. Le vrai problème de l'exclusion bancaire se situe au niveau des droits réels. Il ne suffit pas d'être autorisé, il faut pouvoir exercer son droit. Les personnes confrontées à des difficultés d'ordre cognitif (connaissance) ou émotionnel (vécu) s'auto-excluent (Beck et De la Torre, 2006). L'auto-exclusion constitue d'ailleurs selon Kempson (2001) et Kempson & Whyley (1999) cités par Gloukoviezoff (2004a) la principale source de non-accès aux services bancaires. A cote de cette catégorie d'exclus existe une autre, constituée d'individus capables d'utiliser les services mais qui en sont écartés par des pratiques de sélection de la clientèle organisées par les établissements de crédit (Eber, 2000).

1.5.3. La théorie des barrières à l'accès

Selon BECK T. et al. (2006), la notion de barrière à l'accès fait référence à un ensemble d'obstacles susceptibles de gêner, voire bloquer le processus de démocratisation des services bancaires et financiers.

Ils ont travaillé sur trois barrières principales à l'accès à savoir la barrière financière, la barrière physique et la barrière d'éligibilité. La barrière financière nous renseigne sur les conditions d'ouverture et de maintien d'un compte de dépôt et Davis et Truen (2005) insistent particulièrement sur la barrière financière en détaillant davantage son contenu. Ils y incluent notamment les charges liées au retrait à un distributeur automatique (DAB) ou dans une agence, ainsi que les charges liées aux opérations de transfert électronique, aux paiements par carte, etc. La barrière physique mesure la distance parcourue par un client pour accéder au guichet d'une banque ou agence. Cette barrière se remarque surtout dans les zones rurales de l'espace UEMOA car la plupart des agences sont concentrées dans les villes ou zones urbaines. Enfin, la barrière d'éligibilité nous indique les différents documents fournis lors de l'ouverture d'un compte (pièce d'identité, information sur son niveau de revenu, ...).

A côté de ces barrières, nous en retrouvons d'autres telles la barrière de réglementation qui permet d'apprécier les obstacles spécifiques auxquels peuvent être confrontés certains groupes sociaux indépendamment des établissements de crédit ; la barrière des services disponibles et de leurs caractéristiques qui pose le problème entre l'offre des services bancaires et financiers et la barrière de l'information.

En utilisant un modèle de régression, ils démontrent les causalités suivantes :

- ✓ la nécessité d'un montant minimal d'ouverture et les frais de tenue de compte chèque constituent un facteur limitatif d'accès ;
- ✓ l'exigence stricte de documents est un facteur limitatif d'accès ;
- ✓ les obstacles spécifiques imposés par les banques dépendent de leur taille, de la qualité des infrastructures, etc. Ils constituent des facteurs limitatifs.

1.5.4. Contributions empiriques antérieures

L'analyse empirique des travaux antérieurs à notre étude sur les systèmes de paiement nous fait soulever certains points et aussi nous verrons en quoi notre recherche pourra être d'un apport dans le domaine.

Jacques GANSINHOUNDE A. (2007) qui a mené une étude sur la faible bancarisation dans l'UEMOA est arrivé à mettre en exergue les principaux facteurs expliquant la très faible bancarisation remarquée dans les pays de l'UEMOA. Dans son analyse contextuelle, il a mis l'accent sur les trois facteurs principaux suivants :

- ❖ l'environnement global caractérisé par une croissance insuffisante, une justice inefficace, des infrastructures de base insuffisantes, une alphabétisation insuffisante et inadaptée ;
- ❖ la faillite bancaire des années quatre vingt ;
- ❖ le développement du secteur de la micro finance.

Dans une étude économétrique, il montre que les résultats permettent également d'identifier trois déterminants :

- Le PIB par habitant : son amélioration contribue de façon significative à la réduction de la marge de bancarisation.
- Le volume de crédit bancaire : son augmentation ne contribue pas à la réduction de la marge de bancarisation mais à l'augmentation de celle-ci.
- Le volume de micro crédit : son augmentation contribue significativement à la réduction de la marge de bancarisation.

Dans son étude relative à l'impact de la bancarisation sur le développement économique de l'UEMOA, ADISSA L. (2008) nous montre que le système financier constitue l'un des socles de la croissance économique et de réduction de la pauvreté. Il permet en effet de mobiliser l'épargne et de la canaliser vers des emplois productifs. Ses résultats montrent à l'instar de GANSINHOUNDE A. (2007) que l'environnement global ne contribue pas à la promotion de la bancarisation. Il en est de même de l'état du secteur bancaire. Aussi, le secteur de la micro finance contribue de façon significative à la réduction de la pauvreté mais pas à la promotion de la bancarisation et du développement économique.

Jean-Roland V. LOHENTO, dans son mémoire intitulé « Contribution à la promotion de l'utilisation des cartes bancaires comme moyens de paiement au Bénin », il ressort les résultats probants. L'enquête faite au Bénin au niveau des banques, des détenteurs et non détenteurs des cartes bancaires, des clients, nous relevons ces constats :

- L'adhésion à l'utilisation des cartes bancaires dépend du niveau de revenu du client (aucun détenteur n'a un revenu inférieur à 50 000 FCFA, et 35,26% ont un revenu mensuel supérieur à 200 000 FCFA). Plus le niveau de revenu augmente plus on enregistre des fréquences d'utilisation élevées. Elle dépend également du niveau d'instruction (67,31% des utilisateurs de cartes bancaires ont le niveau supérieur, aucune personne n'a le niveau primaire. Nous enregistrons des fréquences élevées en passant du niveau secondaire au niveau supérieur) ;
- La non connaissance des possibilités qu'offrent les cartes bancaires limite leur utilisation à la fonction de retraits d'espèces (une proportion non négligeable de 43,59% ignore les possibilités offertes par la carte bancaire en dehors de la fonction de retrait de billets. Par ailleurs, les résultats sur les fréquences d'utilisation montrent que l'habitude de retrait d'argent est celle qui enregistre la fréquence la plus élevée par rapport aux autres habitudes) ;
- La faible couverture bancaire du pays (les villes pourvues d'agences dépassent largement la norme de 5 000 habitants/guichet. En effet, sur l'ensemble du pays, 106 agences et bureaux de banques pour une population de plus de 8 millions ce qui donnent le taux moyen de couverture de 77 378 habitants/guichet) et le taux élevé de commissions bancaires constituent des freins à l'adhésion populaire de la carte bancaire.

Par ailleurs, il montre dans son étude que parmi les utilisateurs de la carte bancaire 6,41% sont très satisfaits, 47,44% sont satisfaits et 40,3% sont moyennement satisfaits. Ce qui montre que des efforts restent à faire quant à la qualité des services associés aux cartes et à la prise en compte des attentes des utilisateurs.

C'est ce que BONKANO M. (2008) a montré après avoir étudié l'impact de l'utilisation des cartes bancaires sur les clients au Bénin, que l'usage des cartes bancaires dans le pays reste marginal par rapport aux autres instruments que sont le chèque, les ordres de virement et les espèces. Il a observé également un bon niveau de satisfaction chez les utilisateurs.

Nous nous appuyerons dans notre recherche sur les études et résultats respectivement de GANSINHOUNDE A. (2007) pour ce qui est de la bancarisation de la zone UEMOA et de Jean Roland V.LOHENTO pour ce qui est de la monétique qui sous entend l'interbancaire.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

Pour la réalisation de ce travail, nous avons procédé à une collecte de données issues de différentes sources. Ces informations ont permis d'étudier la problématique autour de la modernisation des systèmes de paiement initiée par la BCEAO et de la monétique dans l'espace UEMOA. Nous décrivons ci-dessous la méthode de collecte utilisée.

II.1. Techniques d'investigation, collecte et traitement des informations

Les informations utilisées dans cette étude sont le fruit d'une recherche documentaire bien fournie (livres et ouvrages scientifiques, articles, et mémoires, webographie), et d'un stage bénéficié au sein du GIM-UEMOA pour une période de trois mois. Beaucoup d'entretiens ont été accordés par des directeurs et responsables de différents départements du GIM-UEMOA ainsi que la consultation du Centre de recherche scientifique et de la statistique de la BCEAO (Rapports annuels de la BCEAO, de 2000 à 2009), Rapports de la Commission Bancaire (CB-UEMOA, de 2000 à 2009), le WDI (World Development Indicator produit par la Banque Mondiale). L'année de référence choisie (2000) est guidée parce que c'est à ce moment que la BCEAO a entamé le projet de la modernisation des systèmes de paiement. Pour les informations sur la monétique, nous considérons l'année 2007 car c'est à cette période que nous remarquons des transactions dans la zone en utilisant la carte bancaire régionale via le réseau GIM-UEMOA.

Cependant, des difficultés ont jalonné la collecte et l'exploitation des données ce qui a à certaines occasions orienté notre étude. C'est dans ce sens que vu l'indisponibilité des données au niveau des banques pour des transactions utilisant les cartes internationales Visa et Mastercard, nous ne pouvons pas avoir des données chiffrées de l'avant période pour comparer avec l'avènement de la carte GIM-UEMOA. De plus, nous ne pouvons pas savoir si au niveau régional, les cartes internationales sont plus utilisées que la carte GIM ou vice-versa. C'est pourquoi dans cette étude, nous étudierons dans la période de 2007 à 2010 l'évolution de l'utilisation de la carte GIM au niveau des transactions régionales (soit au niveau du paiement, des retraits) et surtout nous nous appuierons sur les frais de commission adossés à l'usage de cette carte. De là alors, nous pourrions affirmer si la population est confiante en la carte et donc en la modernisation des systèmes de paiement.

II.2. Approches pour l'utilisation des données et méthode de validation des hypothèses

Notre analyse commence par l'étude des fondements sur les systèmes de paiement et la limite de l'accès. Dans un premier temps, afin de vérifier notre première hypothèse qui stipule que : « la modernisation des systèmes de paiement et la monétique entraînent l'accroissement du taux de bancarisation dans la zone UEMOA », nous montrons que la couverture bancaire est insuffisante dans cette zone et est concentrée en villes et régions urbaines. Nous montrons aussi l'impact des IMF dans les parties rurales qui contribuent au développement du peuple à revenu faible. Nous essayons de voir comment les banques, IMF et le mobile banking vont contribuer à amener la population à accroître l'utilisation de nouveaux instruments de paiement modernes et par là à augmenter le taux de bancarisation dans l'espace UEMOA. Dans un second temps, afin de vérifier la deuxième et la troisième hypothèse qui évoquent l'action du GIM-UEMOA sur l'interbancaire et la monétique, nous avons pris les données statistiques pour vérifier si le nombre de banques croît dans le temps et si les banques sont satisfaites des services interbancaires et délégataires du GIM-UEMOA. Les facteurs explicatifs potentiels pris en compte sont étudiés par analyse statistique dans le but de vérifier leur causalité à savoir les transactions par activité, par catégorie, par réseau, etc.

II.3. Les moyens de paiement

Pour qu'une opération de paiement se dénoue, il faut que les parties concernées s'accordent sur l'instrument de paiement. Les moyens de paiement sont la matière première des systèmes de paiement. Les systèmes de paiement ont éliminé les contraintes des moyens de paiement via le passage de la monnaie matérielle à la monnaie immatérielle tout en restant partie intégrante de la politique monétaire. Pour passer à la dématérialisation des moyens de paiement, il a fallu moderniser les systèmes de paiement. C'est alors que les technologies de l'information et des télécommunications ont permis d'automatiser les paiements et d'acheminer les ordres de paiement dans les meilleures conditions de coût, de rapidité et de sécurité. Nous étudions ici les caractères des moyens de paiement et les comportements des usagers.

II.3.1. Les caractères des moyens de paiement

a. Les critères d'efficience

Chaque moyen de paiement représente un arbitrage entre les différentes caractéristiques. Des préférences des usagers et des banquiers répond un certain rapport qualité/prix. En effet, les intervenants veulent connaître les termes de paiement et les délais de recouvrement (entre le débit du compte du débiteur et le crédit du compte du bénéficiaire). Ici interviennent la *notion de sécurité* de la transaction c'est-à-dire sa confidentialité et son contenu sans oublier l'intégrité des informations contenues dans le message que véhicule l'ordre de paiement ; ensuite la *notion des coûts de la transaction* qui comprend les coûts d'émission, de transmission, de traitement, d'amortissement des infrastructures et éventuellement le coût des produits et des services annexes à valeur ajoutée quand le support le permet (les cartes). Nous ne pouvons pas cependant nous empêcher d'évoquer la *fonction de traçabilité* qui est indispensable pour valider un ordre de paiement. Les participants à chaque étape doivent être en mesure de localiser à tout moment un paiement dans la chaîne de traitement et éviter ainsi les coûts des erreurs de destination dans les systèmes automatisés.

b. Les facteurs de développement

L'utilisation des moyens de paiement est profondément ancrée dans les habitudes et mentalités collectives. Leur choix évolue très lentement. Nous avons toujours remarqué au cours de l'histoire des résistances auxquelles se heurte tout changement dans ce domaine. A titre d'exemple, la France a été longtemps considérée comme un pays où dominaient les espèces métalliques, le papier monnaie était très mal vu. En 1914, la monnaie papier (billets de banque, chèques bancaires, lettres de change, effets de commerce) représentait moins de la moitié de la masse monétaire. Le papier commercial s'est beaucoup développé pendant l'entre-deux-guerres pour remplacer le stock métallique fluctuant. Après la seconde guerre mondiale, l'Etat s'est investi dans la bancarisation de l'économie et la généralisation du chèque (paiement des fonctionnaires, des impôts, des fournisseurs) et ainsi la France est devenu le pays où le chèque est le plus utilisé.

Plusieurs facteurs influent sur les besoins des usagers (secteurs et population) utilisant ces moyens de paiement. Nous en relevons ceci :

- Les *particuliers* recherchent la *simplicité* des moyens de paiement (paiement en espèces ou assimilées comme le chèque). Ils sont également sensibles aux *délais de paiement* : date de débit sur le compte de l'émetteur, date de disponibilité des fonds pour le créancier. Avec la hausse des frais bancaires, les particuliers sont beaucoup plus attentifs aux coûts des opérations.
- Les *entreprises* veulent maîtriser la *gestion de trésorerie* : elles sont très exigeantes sur les *délais de paiement*. Il faut rapatrier les fonds au plus vite et éviter les balances oisives. Les trésoreries sont en position de négocier les termes de paiement (commissions, taux de change, jours de valeur). Elles suivent de près les innovations technologiques susceptibles de réduire les coûts de traitement (exécution des paiements, recouvrement des créances). Elles utilisent le plus souvent les virements et prélèvements automatiques qui leur permettent d'informatiser toute la chaîne de paiement, de faciliter les réconciliations et de gérer les stocks. Chaque transaction est une mine d'informations sur les habitudes de consommation et ces informations sont réutilisées dans les stratégies de marketing en croisant les données « produits » et « clients ».
- Les *banques commerciales* recherchent avant tout la *baisse des coûts de transaction*. Par une politique de tarification incitative, elles orientent les usagers vers les moyens de paiement qui se prêtent à un traitement informatisé. Les banques compensent les coûts (coûts de traitement et d'investissement) par un taux élevé d'interopérabilité, tout en préservant le caractère concurrentiel du produit. La carte est à la fois un produit commun (les caractéristiques sont identiques et les coûts de traitement sont partagés entre les membres du réseau) et un produit concurrentiel (la concurrence s'exerce sur les produits et services annexes à forte valeur ajoutée). Les informations collectées à partir de l'usage des cartes permettent d'affiner le marketing des produits et services bancaires.
- Les *banques centrales* cherchent à combiner *efficacité* et *sécurité*. Bien que les banques centrales soient implicitement ou explicitement (de par la loi ou leurs statuts) responsables de la supervision et parfois de gestion des systèmes de paiement, leur intervention est neutre. Elle ne doit pas fausser le jeu de concurrence. Enfin, elles ont un rôle de leadership pour promouvoir les techniques les plus performants.

Pour améliorer les moyens de paiement versus les systèmes de paiement, le progrès technologique est nécessaire. Le processus fonctionne à double sens. D'une part, les technologies sont à l'origine de nouveaux moyens de paiement. En contrepartie, les nouveaux moyens de paiement exigent des systèmes de paiement plus perfectionnés. L'innovation touche aussi bien les techniques de traitement (bandes magnétiques, lecteurs optiques, traitements automatisés,...) que les instruments de paiement (carte à puces, paiement virtuel,...) ou les mesures de sécurité (protection des données et des liaisons informatiques).

II.4. Les mutations des systèmes de paiement versus la révolution des technologies de l'information

Les systèmes de paiement ont été à la fois la cause et la conséquence de deux phénomènes cumulatifs de l'économie et de la mondialisation des échanges. Le développement des échanges, la libéralisation des mouvements de capitaux, la dérégulation financière, les privatisations, la réduction de la dette publique ont favorisé l'internationalisation de l'économie financière et la globalisation des marchés.

Les mécanismes de marché exercent un effet de levier sur le nombre de transactions, notamment sur le marché interbancaire et les marchés dérivés. Pour satisfaire les besoins de la clientèle ou ses besoins propres, une banque doit une activité sur le marché interbancaire qui est un multiple des opérations réelles adossées à des opérations commerciales ou financières.

Comme vu en haut, la renaissance puis la révolution industrielle avaient connu le passage de la monnaie métallique à la monnaie papier, de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale. Avec les technologies de l'information, nous assistons à une nouvelle transition vers la monnaie électronique (carte de crédit, télépaiement) et la monnaie virtuelle (monnaie internet). Les innovations technologiques sont aussi à l'origine de nouveaux systèmes de paiement (systèmes bruts) ou de nouveaux moyens de paiement (les cartes à puce).

L'émergence de nouveaux supports s'accompagne d'une privatisation de la monnaie. Les TIC sont déterminantes dans la conception et la construction des systèmes de paiement, soit pour les adapter aux nouvelles formes des moyens de paiement, soit pour utiliser ces

nouvelles technologies dans le traitement des informations. Les TI ont permis d'augmenter massivement les capacités de traitement (exprimées en nombres de transactions et en rapidité d'exécution). Elles ont également permis de répondre à la sophistication croissante des opérations au moyen de nouveaux produits et de nouveaux services susceptibles de valoriser les systèmes de paiement (perfectionnement des techniques de gestion, développement des instruments de contrôle de risques, mise en niveau des systèmes de paiement).

Nous ajoutons dans cette partie que parmi les facteurs de développement, l'internationalisation de la monnaie a une place importante. En effet, certaines monnaies ont un taux inhabituellement élevé d'espèces par rapport aux autres. C'est le cas du franc suisse et du dollar. Pour remédier à cela, le dollar est utilisé non seulement comme monnaie de transaction internationale mais aussi comme monnaie refuge ou de substitution dans les pays à monnaie fondante.

DEUXIEME PARTIE : CADRE DESCRIPTIF ET EMPIRIQUE

CHAPITRE I : CADRE DESCRIPTIF DE LA ZONE UEMOA

La **monnaie** est un instrument de paiement spécialisé accepté de façon générale par les membres d'une communauté en règlement d'un achat, d'une prestation ou d'une dette. La monnaie a pris au cours de l'histoire les formes les plus diverses : bœuf, sel, nacre, ambre, métal, papier, cauri, etc. Après une très longue période, l'or et l'argent (et divers métaux) en ont été les supports privilégiés, la monnaie est aujourd'hui presque entièrement dématérialisée et circule majoritairement sous des formes scripturales ou électroniques. Une monnaie se caractérise par la confiance (d'où le nom de fiducia=confiance) qu'ont ses utilisateurs dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir de moyen d'échange. Elle a donc des dimensions sociales, politiques, psychologiques, juridiques et économiques. En période de troubles, de perte de confiance, une monnaie de nécessité peut apparaître. Dans l'espace UEMOA, la circulation fiduciaire croît d'année en année. Cependant, nous remarquons qu'elle est partie de 2 776,7 milliards de FCFA sur 9 065,7 milliards de FCFA en 2008 à 3 118,6 milliards de FCFA sur 10 400,2 milliards de FCFA en 2009 soit une part quasi-stable de la monnaie fiduciaire 30,6% en 2008 à 30% en 2009.² A chaque passage de l'évolution de la monnaie, nous remarquons une certaine réticence de la part des utilisateurs, car l'homme a toujours peur du changement.

Cependant, le passage de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale traduit le passage du secteur informel au passage formel. Les moyens scripturaux impliquent la présence d'une écriture sur un compte. Ce sont entre autres le chèque, le virement, la carte bancaire, etc. Ces moyens sont diversifiés et en perpétuelle évolution. La carte bancaire est mondialement reconnue comme *le moyen de paiement le plus sûr*, car elle permet de contrôler les risques et la fraude. La mise en place par la BCEAO d'un système monétique interbancaire régional a pour objectif de permettre de couvrir l'ensemble des besoins de retraits et de paiements de l'Union et aussi de développer et d'encourager le paiement électronique. Selon le Directeur Général de GIM-UEMOA, le paiement par carte pour les commerçants présente plusieurs avantages dont l'ouverture à un nouveau type de clients,

² Rapport BCEAO 2009

l'accroissement du chiffre d'affaires, le gain de temps, la sécurisation des fonds et le refus de se mettre en marge des systèmes et moyens de paiement modernes. En ce qui concerne les porteurs, ils pourront se déplacer librement sans espèces, utiliser un moyen de paiement commode et moderne, avoir la facilité de paiement pour certains types de cartes et enfin, avoir un éventail large et accessible de produits et services. Les experts en finances s'attellent à assurer la vulgarisation de la monétique qui, selon eux, concourt à dynamiser le système bancaire africain. Pour eux, la monétique se présente comme un outil de modernisation des moyens de paiement qui a pour conséquence logique cette dynamisation. Vincent Ngotta, responsable d'une banque commerciale d'Abidjan, lors du forum économique d'Abidjan avait recommandé que : *"Pour une performance du système bancaire en Afrique, il y a lieu de développer l'interbancaire régionale à travers une utilisation accrue de la carte et une acceptabilité plus large"* et qu' *"Il convient aussi de promouvoir la carte bancaire comme premier instrument de paiement dans les transactions quotidiennes des populations"*³

³ « La monétique dynamise le système bancaire », publié par Afriquinfos le 30/03/2010.

la définition des textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière ainsi que la promotion du bon fonctionnement et la surveillance des systèmes de paiement.

Jusqu'à une date récente, le développement des transactions financières était entravé par l'inefficience des systèmes de paiement, des contraintes socio-économiques ainsi que l'inadaptation de l'environnement réglementaire et juridique. Les principales insuffisances rencontrées étaient liées notamment aux points suivants :

- ✓ les longs délais d'encaissement des valeurs et d'exécution des opérations;
- ✓ le faible niveau de sécurité des transactions ;
- ✓ les coûts élevés des transactions ;
- ✓ le faible taux de bancarisation (autour de 6%) ;
- ✓ faiblesse de l'interbancaire ;
- ✓ importance de paiements en espèces ;
- ✓ faible niveau d'automatisation des opérations ;
- ✓ le cadre juridique inadapté ;
- ✓ les difficultés d'accès au système bancaire et aux services de paiement.

En effet, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine sont confrontés à un véritable problème de bancarisation de leurs économies. Le taux de bancarisation moyen dans ces pays est inférieur à 10%. Certes, ces dernières années le secteur bancaire a connu une croissance remarquable avec l'apparition de nouvelles banques et l'expansion des banques existantes qui ont créé plusieurs agences dans les grandes villes de l'Union. Mais le problème de faible bancarisation demeure quasiment entier. Bien qu'il ait engendré une plus forte pénétration géographique, la croissance du secteur n'a pas grandement contribué à une pénétration démographique. Comme le disent certains banquiers de la place de Cotonou: « *la clientèle bancaire est constituée des mêmes personnes qui vont d'un établissement à un autre* »⁴. Là où certains pays développés ont accru leur taux de bancarisation par différentes mesures comme par exemple en Grande Bretagne, le salaire est perçu sous forme de chèque barré, aux Etats Unis, par la démocratisation du crédit, les banques de la zone UEMOA ouvrent de nouvelles agences pour davantage se rapprocher de leur clientèle et la fidéliser que d'en conquérir. Elles se positionnent toutes pratiquement aux

⁴ Carte bancaire GIM UEMOA pour une bancarisation de masse, 19 décembre 2009

mêmes endroits, les grandes villes. Il n'est pas évident de se fier au jeu de stratégie de marketing des banques pour réussir la bancarisation de masse. Pour bancariser les populations de l'Union, il paraît plus que jamais nécessaire de trouver un mécanisme ou un outil adéquat.

Quelque soit le pays développé considéré, l'absence de relation bancaire est un facteur de dégradation de la qualité de vie. Le niveau de vie et la consommation de masse obligent les ménages à recourir à des crédits et donc à entretenir nécessairement une relation bancaire. A défaut, ils sont socialement marginalisés. De là, nous nous demandons donc la stratégie efficace qui pourrait propulser les pays de l'Union dans une bonne politique d'accroissement de la bancarisation. Rappelons que le système bancaire des pays de l'UEMOA est dominé par les banques commerciales, les banques de développement, les établissements financiers et les établissements de crédit. Il est caractérisé par des opérations qui ne sont pas en relation avec le financement de l'investissement productif. Les crédits octroyés par les banques commerciales sont généralement à court terme et concernent les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises se tournent généralement vers le secteur financier de la microfinance.

I.2. Réformes et objectifs de la modernisation des systèmes de paiement dans l'UEMOA

L'UEMOA souffre d'un très faible taux de bancarisation et d'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Le taux de bancarisation est estimé à 6% en moyenne. Les services bancaires sont peu utilisés. Le réflexe fiduciaire est la chose la mieux partagée en matière de règlement des transactions et de gestion du revenu dans les huit pays membres de l'espace communautaire. Les pièces et billets de banque sont prioritaires et sont nettement mieux acceptés, quelque soit le montant en jeu. Dans certains pays comme le Bénin, les pièces et monnaies ne sont d'ailleurs acceptées que lorsqu'elles sont relativement neuves. Un peu usés, elles sont considérées comme sans valeur et refusées. L'adage : « *On veut le neuf* » est encrée dans les mentalités. On veut palper son billet ou tâter sa pièce, s'assurer qu'il est là, en « bon état » et qu'on peut le garder pour longtemps. Les signes monétaires ne sont pas seulement un moyen de paiement, ils sont aussi des valeurs à conserver en « bon état », à portée de main. Le chèque n'a pas la cote, encore moins la lettre de change ou le billet à ordre. Les moyens de paiement scripturaux paraissent crédibles pour peu d'agents économiques. La grande masse n'y voit qu'un papier sans valeur. Elle n'a pas confiance. Rien ne lui prouve que ces

documents joliment conçus et signés ne seront pas remis en cause au moment de l'encaissement. Des exemples de mauvaise surprise ne manquent d'ailleurs pas pour conforter cette masse dans sa crainte et sa position de refus d'adhérer au paiement scriptural.

Nous nous demandons alors pourquoi les agents économiques agissent ainsi et se méfient de la monnaie scripturale et électronique. Cette situation lugubre s'explique par plusieurs facteurs à savoir:

- ❖ L'environnement économique n'est pas favorable à une forte pénétration des services bancaires. L'activité économique formelle se limite quasiment aux villes capitales des pays membres de l'Union. Le secteur informel constitue l'essentiel du tissu économique ;
- ❖ Les infrastructures (route, électricité, téléphone, etc) sont quasi inexistantes dans les campagnes et dans de nombreuses villes. L'élargissement du réseau bancaire est de ce fait contenu dans un périmètre restreint ;
- ❖ Le faible niveau de scolarisation ne favorise ni la compréhension des termes du contrat de création de compte, ni l'utilisation des moyens de paiement scripturaux libellés en langue française ;
- ❖ La non répression des violations des dispositions juridiques encadrant l'émission des moyens de paiement scripturaux n'encourage nullement leur utilisation ;
- ❖ Les difficultés de mise en application de certains règlements et lois par les États membres créent un handicap important à la promotion des services bancaires ;
- ❖ Les faillites bancaires successives des années 80 ont créé des chocs psychologiques assez graves dont certaines populations ne se sont pas encore remises. La prolifération de la finance informelle qui s'en est suivie ne s'est pas estompée.

En dépit de tous ces facteurs qui constituent des entraves à la bancarisation (de masse), l'espoir est permis. Le Conseil des ministres de l'économie et des Finances des pays membres de l'UEMOA a demandé à la BCEAO de mettre en œuvre les moyens et mesures pratiques pour atteindre un taux de bancarisation de 20% d'ici à 2015. Il s'agit d'un objectif raisonnable, d'un objectif que nous pouvons qualifier de modeste au regard du potentiel qui existe. En plus des aspects juridiques et institutionnels, les responsables de la Banque Centrale ont décidé de mener une vaste campagne de sensibilisation envers les populations de l'espace communautaire. Dans ce cadre il y a beaucoup de progrès à faire au plan juridique et des concertations impliquant toutes les structures bancaires ont été effectuées pour aboutir à des

résultats consensuels. Il a été décidé de prendre différentes mesures pour réduire le taux de circulation fiduciaire par des mesures globales qui renforcent la confiance des populations et facilitent l'accès bancaire au plus grand nombre en mettant à profit l'efficacité des nouveaux systèmes de paiement.

I.3. Solution de la BCEAO: La modernisation des systèmes de paiement à travers trois volets

La BCEAO a initié depuis mars 1999, un projet de réforme des systèmes de paiement qui instaure trois principales composantes. La réforme des systèmes de paiement dans l'UEMOA s'inscrit dans le cadre général de l'approfondissement du système financier, de l'amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l'accélération du processus d'intégration économique régionale. Elle vient ainsi en appui aux actions déjà menées par les Autorités de la BCEAO, notamment :

- la mise en place du nouveau dispositif de gestion monétaire,
- la réalisation du plan SYSCOA,
- la confection du Plan Comptable Bancaire,
- l'adoption d'un droit des affaires harmonisé (l'OHADA),
- la mise en place d'un dispositif de centralisation des Incidents de Paiement,
- la création d'une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Les objectifs essentiels du projet de modernisation des systèmes de paiement dans la sous-région sont donc de :

- faciliter les relations économiques et commerciales entre les acteurs économiques de la sous-région en vue de renforcer l'intégration régionale ;
- consolider la pénétration et le rôle du secteur financier dans les économies des pays de l'UEMOA ;
- garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des systèmes de paiement dans la sous-région limitant les conséquences d'une défaillance d'une institution financière sur l'ensemble du secteur financier (risque systémique) ;
- renforcer l'efficacité des instruments de contrôle et de mise en oeuvre de la politique monétaire de la BCEAO dans la sous-région ;

- promouvoir le développement du marché financier régional.

En vue de bien comprendre ces mécanismes, essayons d'étudier de plus près cette réforme en étudiant les trois volets séparément.

I.3.1. STAR-UEMOA

C'est un système d'échange et de règlement des transactions de gros montant avec la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel RTGS connu sous le nom de Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) pour les paiements d'importance systémique, notamment les virements de trésorerie, les transferts, les opérations du marché monétaire, le règlement des opérations de bourses, le règlement de la dette publique. Ce système est en production depuis juin 2004 et il est localisé au Siège de la BCEAO à Dakar.

a. Les avantages de STAR-UEMOA

Avec STAR-UEMOA, les ordres de virement bancaires sont réglés en temps réel et imputés sur les comptes **au plus tard à J+2**, selon la réglementation en vigueur. Ce système permet notamment de :

- traiter rapidement et en toute sécurité les paiements de gros montants (susceptibles de créer un réel systémique, lié au fait que la défaillance d'un participant peut entraîner, par effet domino, celle des autres) ;
- réduire les risques de paiement (risque de crédit, risque de liquidité, risque légal, risque systémique) ;
- faciliter la gestion monétaire et le fonctionnement du marché financier dans l'espace UEMOA ;
- faciliter la gestion de la trésorerie des banques.

Les transactions effectuées par le biais de STAR-UEMOA sont réglées généralement en moins d'une seconde d'où l'expression temps réel dès lors que la provision au niveau du participant existe. Ainsi pour une banque A de l'union qui initie un ordre de paiement à la

demande d'un de ses clients en faveur d'une personne domiciliée à une banque B dans le même pays ou dans un autre pays de l'UEMOA. Ce règlement est effectué dans la seconde qui suit. Enfin, « *la quasi-totalité des banques trouvent que le système est rapide et permet d'éviter les tracasseries administratives, notamment en raison de l'utilisation SWIFT. Ils trouvent que le système est fiable et sécurisant pour des opérations de montants élevés et qu'il est efficace parce qu'ayant atteint tous les objectifs qui lui étaient assignés. Les principales insuffisances résident au niveau technique et légal. Près de 40% des banques rencontrent des problèmes techniques et près de 50% affirment ne pas connaître les principales obligations découlant du cadre légal conventionnel de STAR-UEMOA* »⁵.

b. Les principes de fonctionnement du STAR-UEMOA

Le fonctionnement du système est basé sur ces principes :

- un compte de règlement est ouvert dans les livres de la BCEAO pour chaque participant ;
- le système admet trois types de participation : le participant direct, le participant indirect et le sous participant ;
- les opérations de retrait et de dépôt fiduciaires sont imputées dans le système ;
- les règlements au sein de l'UEMOA s'effectuent en continu et en temps réel (date de valeur jour) quelle que soit la destination des ordres. Ils sont irrévocables et se réalisent dans les livres de la BCEAO après une vérification automatique de la provision au compte du donneur d'ordre ;
- les participants pourront bénéficier d'avances intra journalières accordées par la BCEAO et garanties par les collatéraux (en projet) ;
- le système traite notamment les virements entre les participants, les opérations sur titres, les opérations de politique monétaire ainsi que la couverture en francs CFA des transferts internationaux ;
- STAR-UEMOA règle en temps réel les soldes de compensation de SICA-UEMOA, de la BRVM et du GIM-UEMOA de façon efficace et sécurisée.

⁵ Mise à jour de l'enquête sur les systèmes de paiement dans les pays de l'UEMOA, Rapport Final, août 2007.

c. Les bénéficiaires du système STAR

Les banques et établissements financiers, les services financiers de la Poste, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Boursières (SGI), la BRVM, le dépositaire Central/Banque de règlement et d'autres institutions financières régionales sont les principaux participants éligibles au système. La recherche permanente d'un service de qualité au profit des utilisateurs en vue d'en faire un modèle de développement et d'intégration régionale est sa préoccupation majeure. Nous relevons l'appropriation du système par les utilisateurs se traduisant par les aspects suivants :

- L'ensemble des banques et établissements financiers participants transmettent régulièrement les ordres à STAR-UEMOA ;
- 90% des transactions des banques transitent par STAR-UEMOA ;
- 90% des banques estiment que STAR-UEMOA est un moyen très efficace pour le dénouement des transferts au sein de la zone ;
- Les coûts induits pour les transferts via ce système sont faibles et constituent des économies d'échelle pour les banques.

d. Les résultats obtenus de STAR-UEMOA

Au 31 décembre 2009, le bilan de fonctionnement de STAR-UEMOA est globalement satisfaisant⁶. En Effet :

- Le nombre d'établissements bancaires participant au système est passé de 73 en 2004 à 98 en 2009, pour un total de 99 banques dans l'Union à fin décembre 2009 ;
- Le nombre moyen journalier d'opérations traitées a plus que doublé en quatre ans, en passant de 716 en 2005 à 1 794 en 2009 ;
- La valeur moyenne journalière des opérations réglées est passée de 277,9 milliards FCFA en 2008 à 315,5 milliards FCFA en 2009 ;
- En moyenne 16 010 paiements inter-pays sont réglés mensuellement pour une valeur de 702,2 milliards FCFA en 2009 contre 13 104 pour une valeur de 561,0 milliards FCFA en 2008 ;

⁶ Rapports annuels de la BCEAO, 2004, 2008, 2009.

- Le taux de rejet pour insuffisance de provision s'établit en moyenne à 0,1% sur les cinq années et demeure largement en dessous de la norme maximale de 1% ;
- Le délai moyen des transactions ressort en moyenne à 37 secondes en 2009 contre 57 secondes en 2008.

Par une recherche de la performance et de la qualité dans le but de satisfaire les utilisateurs, ce système devient de plus en plus attrayant et un modèle de développement et d'intégration financière régionale.

I.3.2. SICA-UEMOA

SICA-UEMOA est un outil automatisé qui permet aux établissements participants d'échanger leurs transactions de paiement et assure la compensation multilatérale des transactions en vue de leurs règlements. Il se compose de huit Systèmes de Compensation Nationaux (SCN), à savoir un système dans chaque Etat membre et un Systèmes de compensation régional localisé au Siège de la BCEAO à Dakar.

C'est donc un système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse : virements, chèques, billets à d'ordre, lettres de change, prélèvements et effets de commerce, avec le démarrage d'un système de compensation multilatérale automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) dans les huit pays. L'entrée en production progressive par pays de SICA-UEMOA a débuté le 17 novembre 2005 au Mali et s'est achevée au Niger le 28 juin 2007. Quant au système régional, il est en production depuis le 14 février 2008.

a. Les avantages de SICA-UEMOA

SICA-UEMOA assure la compensation multilatérale des transactions de masse entre les participants et permet ainsi :

- D'automatiser le traitement et l'encaissement des valeurs ;
- De minimiser les risques et les coûts liés aux échanges d'instruments de paiement ;

- De réduire les délais d'échanges et de règlement des valeurs de plusieurs semaines à deux jours au maximum avec comme innovation notable l'acceptation de toutes les valeurs domestiques et entre les pays de l'Union ;
- D'autoriser et de faciliter les échanges électroniques ;
- De sécuriser toutes les opérations de paiement ;
- De réduire pour les banques le coût des transports physiques des supports papier et avec pour corollaire un gain de productivité pour ces dernières.

Selon le même rapport, la quasi-totalité des banques qui exploitent SICA-UEMOA trouvent que ce système est plus rapide et l'archivage électronique permet de consulter les valeurs scannées à tout instant. Près de 60% des banques trouvent que ce système fait gagner du temps (les séances de compensation étant supprimées). Il est à souligner aussi que le coût d'une opération nationale ou régionale de compensation de chèques, de virements, de prélèvements, de billets à ordre et de lettre de change est facturé à 100 FCFA pour les banques et non refacturé à la clientèle des banques.

Ainsi, sont agréés comme établissements participants à SICA-UEMOA les banques, la BCEAO, les Trésors publics et les services financiers de la Poste.

b. Les résultats enregistrés de SICA-UEMOA

Les principaux objectifs assignés à ce nouveau système de paiement sont atteints, à savoir : l'automatisation des échanges, la réduction des délais de recouvrement et d'imputation des comptes clients, la sécurisation des échanges et l'amélioration de la gestion de trésorerie des banques⁷. Les résultats relevés au niveau du rapport annuel de la BCEAO (2009) sont entre autres :

- Le fonctionnement des systèmes nationaux est globalement satisfaisant avec des taux de rejet techniques inférieurs à la norme maximale de 5% pour tous les pays ;
- Tous les types d'instruments de paiement sont présentés au système : chèques, virements, billets à ordre, lettres de change et prélèvements ;

⁷ Brochure de la BCEAO et www.dakcor.sn

- Le nombre des opérations inter-sites ressort à 5 098 pour une valeur de 67,35 milliards de FCFA au cours de l'année 2009 contre 1 292 pour une valeur de 7,7 milliards de FCFA en 2008.

I.3.3. Le Système de carte interbancaire régionale

Les systèmes de carte bancaire dans l'Union se sont développés sur un principe de réseaux privatifs, chaque établissement développant à lui seul un système d'émission et un réseau d'acceptation de carte par des commerçants. Ainsi, une carte émise par une banque X n'est utilisable que dans son propre réseau de DAB ou de commerçants disposant de TPE de cette banque. Certains accords se sont faits pour que les émetteurs internationaux (Visa et MasterCard) offrent l'interopérabilité mais le fait est que le coût est élevé. Cette situation a conduit à restreindre l'acceptation des cartes bancaires dans l'UEMOA en les réduisant à leur fonction de retrait d'espèces car les commerçants y sont réticents et acceptent très rarement le paiement par cartes. C'est ce qui a poussé la BCEAO dans sa réforme de modernisation des systèmes de paiement à la mise en place d'une interopérabilité régionale permettant à la carte bancaire de jouir pleinement de sa fonction d'instrument de paiement.

a. Les objectifs de la carte régionale GIM

La mise en place d'un système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit pays sous l'impulsion de la BCEAO est entrée en production depuis juin 2007 avec les missions ci-après :

- Développement de l'interbancaire régionale à travers une utilisation accrue de la carte et une acceptabilité plus large ;
- Promotion de la carte bancaire comme premier instrument de paiement dans les transactions quotidiennes des populations ;
- Réduction du coût de traitement des transactions (acquisition, transferts, autorisations, règlements) par une optimisation des infrastructures techniques nécessaires ;

- Accroissement de la population bancarisée à travers le développement d'une monétique de masse et l'accès des populations aux services bancaires.

L'interbancaire monétique suppose d'une part la possibilité pour un porteur de carte d'une banque donnée de faire des retraits et consultations de solde sur les guichets automatiques d'autres banques et, d'autre part la possibilité pour ce porteur de régler ses achats auprès de tous les commerces dotés de terminaux de paiement électronique (TPE).

La réussite de ce nouveau système repose sur l'utilisation d'une carte bancaire sous régionale de paiement et de retrait valable pour toutes les banques de la zone, l'interbancaire sous régionale réalisée et organisée par le GIM-UEMOA et le CTMI et enfin sur une technologie de pointe basée sur des normes EMV. Pour ce, il faut une monétique de masse qui sous-entend une population fortement bancarisée, la création et l'organisation d'un vaste réseau de commerçants équipés pour le paiement par carte et la mise en place de réseau de DAB et GAB.

L'utilisation de la carte monétique régionale comporte certains avantages à savoir :

- Accès plus facile des populations aux services bancaires ;
- Faible coût de transaction (500FCFA TTC au plus) ;
- Accès au réseau plus vaste et plus proche ;
- Utilisation GAB et DAB de toutes les banques affichant le logo GIM-UEMOA pour faire des retraits et consulter le solde 24h/24 et 7j/7;
- Utilisation d'un mode de paiement moderne, commode et sécurisé ;
- Liberté de se déplacer sans espèces ;
- Pour les commerces, investir sur un seul TPE acceptant la multidomiciliation au lieu d'acquiescer les TPE de chaque banque ;
- Rapidité des transactions financières et meilleure sécurité des encaisses des commerces.

b. Les services et produits de l'interbancaire monétique

L'interbancaire monétique se tourne vers deux types de population, à savoir la population bancaarisée et celle ne détenant pas de compte dans une banque.

Pour la population bancaarisée :

La carte délivrée par la banque est adossée à son compte bancaire et utilisable dans les GAB/DAB de toutes les banques de l'UEMOA et auprès de tous les commerces dotés de TPE affichant le logo GIM-UEMOA.

Pour la population non bancaarisée

La carte prépayée délivrée par une banque présente ces caractéristiques :

- Elle ne nécessite pas l'ouverture d'un compte bancaire ;
- Elle est disponible immédiatement et sans contraintes ;
- Est utilisable dans DAB/GAB de toutes les banques de l'UEMOA et auprès de tous les commerces dotés de TPE affichant le logo GIM-UEMOA ;
- Elle permet d'effectuer des rechargements et des transferts d'une carte à une autre, d'une carte à du cash sur tout le réseau d'agences bancaires, d'établissements financiers et postaux, de structures de micro-finances, d'émetteurs de monnaie électronique et de distributeurs agréés GIM-UEMOA ;
- Elle permet de recevoir une alerte SMS après chaque opération.

1.3.4. Le soutien des trois systèmes de paiements

Le fonctionnement de ces nouveaux systèmes est sous-tendu par la redynamisation d'un dispositif d'une nouvelle Centrale des Incidents de Paiement plus performante, par un cadre juridique et réglementaire rénové dont le lancement officiel a eu lieu à Lomé le 08 juillet 2010, en présence des dirigeants des banques et établissements financiers de l'Union. La mise en place d'un réseau de télécommunication approprié sert également de socle à ces systèmes. Toutes ces infrastructures permettent d'améliorer la qualité et la célérité des services bancaires. Elles ouvrent des perspectives importantes en termes d'innovation. Les services bancaires de masse sont envisageables. Le GIM compte avec la carte régionale offrir les services de paiement de facture (eau, électricité, téléphone, etc) et mettre sur pied la

possibilité de faire des paiements via internet. Le mobile banking à grande échelle pourrait être une réalité. A cet égard, le grand essor de la téléphonie mobile dans les pays membres de l'Union est un formidable atout qui reste à mettre à profit.

Les besoins des populations en services bancaires sont importants. L'existence et la « prolifération » depuis 1990 des institutions de microfinance dans la zone UEMOA ont permis de préparer une frange importante de la population à la consommation des services bancaires. Il reste aux banques à adapter leurs services et leur marketing à cette frange de personnes plus ou moins fragiles financièrement mais bancarisables. Les campagnes commerciales lancées individuellement par les banques pour susciter l'ouverture de comptes et collecter de l'épargne au niveau de l'ensemble de la population sont souvent des réussites.

Il nous paraît important de revenir sur le contenu de la campagne de bancarisation de l'institut d'émission. Le Gouverneur de la BCEAO a décliné une campagne de communication qui vise trois cibles principales⁸ :

- la cible primaire est constituée du grand public ;
- la cible secondaire est composée des banques, des établissements financiers, des systèmes financiers décentralisés, de la presse, des parlementaires, des universitaires et des professionnels du droit ;
- la cible tertiaire comprend les gouvernements, les pouvoirs publics ainsi que les autorités religieuses et coutumières.

Ce ciblage nous paraît bien cadrer avec notre thème de recherche. Si la cible tertiaire est convaincue de l'utilité et de la nécessité de procéder à une bancarisation de masse, le processus connaîtra une évolution certaine. Les corps constituant la cible secondaire notamment les acteurs financiers sont probablement convaincus de l'utilité de la bancarisation, il reste à en définir le cadre. La cible primaire sera la plus difficile à convaincre. Elle a besoin d'être motivée pour adhérer au processus. Le tout ne suffira pas de lui demander de déposer son revenu à la banque ; encore faudrait-il que cela lui procure des avantages financiers. Quelque soit la qualité de la campagne de communication engagée, le résultat ne sera pas atteint si le secteur bancaire ne « remplit » pas efficacement son rôle. Il est à noter que 20% de taux de bancarisation n'est pas encore la bancarisation de masse.

⁸ Extrait de l'article de presse de lanouvelletribune.info

Cette dernière ne peut absolument pas être une réalité sans l'accompagnement effectif des différents gouvernements de l'Union.

I.4. Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA)

Dans son projet de moderniser les systèmes de paiement, la BCEAO joue le rôle de fédérateur pour le volet de la monétique et de l'interbancaire au travers de la création des *deux* structures interbancaires à vocation complémentaire, dotées de personnalités juridiques distinctes à savoir : d'une part, une structure de gouvernance de la monétique régionale créée en février 2003, sous forme de GIE et dénommée le « Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine » (GIM-UEMOA), est chargée notamment d'assurer le suivi de la réglementation, la normalisation du système monétique interbancaire, l'élaboration de la tarification interbancaire, la veille technologique, les relations avec les émetteurs internationaux, la promotion des cartes interbancaires et la formation de ses membres. D'autre part, une structure de traitement ou « Centre de Traitement Monétique Interbancaire » (CTMI-UEMOA) créée sous forme de « Société Anonyme » en Janvier 2005, qui assurera des prestations de services monétiques interbancaires et délégataires diverses pour le compte des banques, des établissements financiers, postaux et structures de microfinance de l'UEMOA et hors UEMOA. Soulignons qu'à ce jour GIM-UEMOA et CTMI-UEMOA sont confondus. Dès lors, nous parlerons dans notre travail de GIM-UEMOA.

Jusqu'en octobre 2010, le GIM-UEMOA regroupe quatre vingt seize (96) banques, établissements financiers et postaux de l'UEMOA. Son capital s'élève à 9 291 790 000 FCFA détenu par la BCEAO à 53%, le reste étant réparti entre les autres membres. Il émet des cartes respectant la norme EMV.

I.4.1. Missions et objectifs du GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA a pour mission d'assurer la gestion de la monétique interbancaire dans toutes ses dimensions réglementaires et opérationnelles. Entre autres, il est en charge de :

- l'étude, la réglementation, la normalisation, la tarification, la définition des normes de sécurité du système interbancaire monétique régional ;
- la représentation collective des membres dans le cadre des activités entrant dans son objet ;
- la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes monétiques existants et à venir ainsi que la promotion de l'interbancaire monétique ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des actions qui permettent le traitement des transactions monétiques interbancaires nationales, régionales et internationales ;
- les prestations de services interbancaires (réseau de routage, autorisation, centre d'appels vocaux, calcul et gestion des commissions, pré-compensation) et délégataires (gestion des transactions « porteurs », gestion des transactions « commerçants », télésurveillance des DAB/GAB, la délivrance d'autorisation par délégation, l'interchange international) ;
- représentation des membres auprès des émetteurs internationaux (MasterCard, Visa, Amex,...) ;
- les prestations sont proposées aux banques, institutions des systèmes financiers décentralisés, établissements financiers et postaux et autres utilisateurs de la zone UEMOA et hors zone UEMOA ; et
- la formation des acteurs.

S'agissant des principaux objectifs du GIM-UEMOA, nous relevons ceux-ci :

- ✓ Développer l'utilisation de la carte bancaire régionale et de tout autre moyen de paiement électronique ;
- ✓ Identifier et initier l'ensemble des projets à plus forte valeur ajoutée autour de la carte bancaire (paiement des factures d'électricité, d'eau, et de téléphone, paiement carburant, carte salaires, restaurant, péage, cinéma, magasin, ...) dans les pays de la zone UEMOA ;
- ✓ Faciliter une large acceptation et utilisation de la carte bancaire GIM ;

- ✓ Réduire le coût de traitement des transactions ;
- ✓ Assurer la sécurité du système et réduire les risques systémiques
- ✓ MasterCard) ;
- ✓ Renforcer les capacités de négociation auprès des émetteurs internationaux (VISA, MasterCard) ;
- ✓ Mettre en place l'Acquisition Commerçant Unique au profit de ses membres avec comme socle technique et opérationnel le Centre de Traitement Monétique Interbancaire régional ;
- ✓ Faire de la carte régionale le premier instrument de paiement de l'Union.

I.4.2. Produits et services

Les produits et services offerts par le GIM-UEMOA peuvent être regroupés dans le tableau suivant selon leur description et leurs avantages.

Produits et Services	Description	Avantages
L'interbancaire régionale	1. Retraits et consultations de solde par les porteurs sur tous les GAB du réseau GIM ; 2. Acceptation des cartes GIM pures, GIM-Visa et GIM-MasterCard sur les TPE.	1. Parc de GAB plus large, plus accessible pour les porteurs ; 2. Gamme variée de cartes GIM avec des services de valeur ajoutée ; 3. Meilleure utilisation des cartes ; 4. Gain en commissions
La solution délégataire	1. Sous-traitance de la partie technique de la monétique : émission cartes, acquisition GAB, gestion des autorisations en Stand-In ; 2. Interbancaire régionale.	1. Solution monétique clé en main et à moindre coût avec une parfaite maîtrise des délais ; 2. Accompagnement rapproché des équipes du GIM dans le cadre de la mise en œuvre ; 3. Facilité d'accès aux réseaux Visa et MasterCard.
L'accès aux réseaux Visa et MasterCard	1. Emission cartes Gim-Visa et Gim-MasterCard ; 2. Acceptation GAB Visa et	1. Retraits et paiements des porteurs en dehors de l'espace UEMOA ;

	MasterCard.	<p>2. Acceptation sur les GAB de tout porteur de carte Visa ou MasterCard ;</p> <p>3. Gain en commissions.</p>
Le prépayé régional	<p>1. Mise à disposition d'une plateforme de gestion des cartes prépayées (adossées ou non à un compte bancaire) ayant les fonctions suivantes : retrait, paiement, consultation de solde, rechargement instantané carte à carte, cash à carte sur tout le réseau GIM-UEMOA ;</p> <p>2. Mise à disposition auprès du membre de cartes prêtes pour la vente.</p>	<p>1. Développement de l'activité monétique dans la cible des non bancarisés (salaires, étudiants, jeunes, pèlerinage, voyages, famille, cadeaux, ...) et des non résidents ;</p> <p>2. Offre monétique plus complète ;</p> <p>3. Produit monétique plus accessible ;</p> <p>4. Augmentation de l'utilisation des services bancaires ;</p> <p>5. Gain sur la vente des cartes, les rechargements, les transactions, etc.</p>
Monitoring de la fraude	Production d'états d'alerte permettant de déceler immédiatement toute transaction suspecte effectuée dans la plateforme.	<p>1. Sécurité de l'activité monétique ;</p> <p>2. Minimisation du risque de la fraude ;</p> <p>3. Confiance des porteurs et des commerçants.</p>
Centrale d'achats régionale	Mise en relation avec les partenaires offrant les meilleurs équipements monétiques à des coûts très compétitifs.	<p>1. Garantie de choix des équipements conformes aux normes techniques et sécuritaires du marché ;</p> <p>2. Garantie des meilleurs coûts du marché.</p>
Le centre d'appel	<p>1. Surveillance 24h/24 et 7j/7 des équipements monétiques suivants : interfaces, télécoms, GAB (pour les délégataires) ;</p> <p>2. Suivi des transactions des porteurs et commerçants ;</p> <p>3. Assistance membres, porteurs et commerçants.</p>	<p>1. Meilleure disponibilité des équipements monétiques ;</p> <p>2. Meilleure fiabilité et qualité du système ;</p> <p>3. Confiance des porteurs et commerçants au système ;</p> <p>4. Assurance de la continuité du service.</p>

<p align="center">L'acquisition Commerçant Unique (ACU)</p>	<p>1. Installation des TPE acceptant les cartes GIM, Visa et masterCard pour les paiements chez les commerçants et pour du cash Advance au sein des agences ;</p> <p>2. TPE fonctionnant sur plusieurs types de liaison (RTC, IP, GPRS).</p>	<p>1. Solution clé en main avec une mutualisation des coûts d'investissement et d'exploitation ;</p> <p>2. Installation des TPE dans les heures qui suivent la demande ;</p> <p>3. Satisfaction des besoins et exigences de la clientèle commerciale des banques ;</p> <p>4. Traitement moderne et rapide des transactions financières ;</p> <p>5. Points d'acceptation plus larges pour les porteurs ;</p> <p>6. Gain en commissions.</p>
<p align="center">Assistance et Consulting</p>	<p>1. Accompagnement et conseils monétiques dans la mise en œuvre de tout projet monétique ;</p> <p>2. Maîtrise d'ouvrage monétique.</p>	<p>1. Meilleure réussite dans la mise en œuvre des projets monétiques ;</p> <p>2. Meilleure orientation permettant d'assurer la rentabilité de la monétique.</p>

Source : Direction du Développement du Réseau et du Marché Monétique (GIM-UEMOA)

A cela s'ajoutent des nouveaux services à forte valeur ajoutée qui sont : le GIM-Online et le GIM-Mobile.

I.4.3. Activités réalisées par le GIM-UEMOA

Depuis sa mise sur pied, le GIM-UEMOA a mené de nombreuses activités parmi lesquelles figurent :

- La mise en place de la stratégie, du cadre réglementaire et normatif de la monétique interbancaire régionale ;
- Le choix de l'architecture de la solution monétique interbancaire (logiciel PowerCard et HPS) ;

- L'accompagnement à la construction du Centre de Traitement Monétique Interbancaire (CTMI-UEMOA) ;
- La mise en place des accords de partenariats et des accès aux réseaux internationaux VISA et MasterCard ;
- La mise en place du schéma de compensation, de règlement et de garantie des opérations monétiques interbancaires ;
- L'organisation des séminaires de formation à l'intention des membres.

I.4.4. Le GIM-UEMOA dans l'interbancaire et la monétique

Nous ne pouvons pas parler de l'action du GIM-UEMOA au niveau de l'interbancaire et de la monétique sans parler des cartes.

Une **carte**, selon le Nouveau Petit Robert, est un document ayant l'aspect d'une carte plastifiée, utilisable par son titulaire comme moyen de paiement, de retrait d'espèces, de gestion de compte ; des services connexes peuvent aussi y être associés (assurance, assistance, ...).

Dominique RAMBURE, lui, nous dit que la carte présente des avantages pour toutes les parties : pour le porteur, c'est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash ; pour les banques, c'est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles (mais les coûts d'investissement élevés).

D'une façon synthétique, la carte bancaire est l'un des moyens les plus modernes de paiement remplaçant de plus en plus le paiement en espèce et le paiement par chèque. Cet instrument offre globalement *trois fonctions* différentes : une fonction de ***paiement*** lors des achats ; une fonction de ***crédit*** permettant au titulaire de payer la somme due à un moment convenu ; puis une fonction de ***retrait*** auprès d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

Son acceptation implique que le réseau international auquel la carte est associée soit accepté par le Terminal de Paiement Electronique du commerçant. Les réseaux internationaux les plus connus sont : Visa, Mastercard, American Express, JCB, Diners, GIM-UEMOA.⁹

Par ailleurs, le traitement des informations véhiculées par les cartes de paiement nécessite des accords d'interbancaire et d'interopérabilité entre les établissements membres du réseau. Le support de la carte (le micro-processeur incorporé ou « puce ») est tout à la fois :

- Actif : il est autoprogrammable ;
- Proactif : il interroge le serveur pour l'identification du porteur ou la vérification de la position du compte ;
- Interactif : la carte permet un dialogue avec l'utilisateur – par exemple aux DAB (distributeurs automatiques de billets) ou aux POS (points of sale).

Pour ce qui est de la **typologie** des cartes bancaires, nous en distinguons trois sortes de cartes : les cartes de retrait, les cartes de paiement et les cartes de crédit.

○ **La carte de retrait**

Elle est utilisable dans les DAB et permet d'effectuer des retraits d'espèces dans une limite journalière ou hebdomadaire déterminée par la banque en fonction du client.

Pour se servir de cette carte, le titulaire doit utiliser un numéro de code secret qu'il est le seul à connaître et qu'il doit composer sur le clavier du distributeur. Le montant du retrait est ensuite débité du compte du client.

○ **La carte de paiement**

La carte de paiement permet à son titulaire de régler directement chez les commerçants connectés au réseau, ses achats de biens et services, soit sur le territoire national, soit à l'étranger en ce qui concerne les cartes internationales.

⁹ Groupement Interbancaire Monétique

Il existe deux catégories de carte de paiement : la **carte bancaire sous régionale** et la **carte bancaire internationale**. La première offre des services uniquement dans le pays d'origine et dans la sous-région ; la seconde permet à son titulaire de l'utiliser à l'étranger chez tous les commerçants affiliés au réseau Visa ou MasterCard. Chaque banque doit choisir l'un des deux réseaux dont le logo apparaît sur la carte du client.

Le client qui souhaite régler un achat au moyen de sa carte la présente au commerçant qui en vérifie la validité et s'assure de l'absence d'opposition en ce qui concerne les cartes volées ou utilisées frauduleusement.

Ainsi, le commerçant qui accepte ce mode de règlement doit être connecté au réseau de la carte concernée. Il est doté par sa banque d'une machine qui lui permet d'établir une facture sur laquelle sont reproduits les noms, adresse, numéro d'identification du commerçant et de l'acheteur avec le montant et la date de l'opération. Il suffit au client de signer la facture et le commerçant vérifie la conformité de cette signature à celle qui se trouve sur la carte.

La facture comporte trois feuillets au moins, répartis comme suit :

- ✓ Un feuillet pour le client ou l'acheteur ;
- ✓ Un deuxième feuillet pour le commerçant ou le vendeur ;
- ✓ Un troisième feuillet qui est remis par le commerçant à sa banque pour règlement, qui a son compte immédiatement crédité après la remise de la facture.

S'il s'agit d'une carte à puce, le système est encore plus simple ; le commerçant doit être doté d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE). Il introduit la carte dans la machine et indique le montant de la transaction. Le client compose alors son code secret puis valide. La carte enregistre l'opération, reconnaît l'exactitude du code, et la transaction est acheminée vers les banques pour créditer le compte du commerçant et débiter celui du client. Le TPE édite ensuite une facture en double exemplaire dont l'un est remis au client.

Le compte du client utilisateur d'une carte bancaire peut être débité soit immédiatement, soit mensuellement du montant de tous les achats effectués dans la période, selon le type de carte que lui a délivré sa banque. Si le commerçant et le particulier sont des clients de banques différentes, le règlement entre les deux banques se fait par la compensation.

○ La carte de crédit

La distinction entre les cartes de crédit et les cartes de paiement se réduit à la durée du crédit. La carte de paiement en elle-même n'est pas une carte de crédit. Elle présente seulement l'avantage de permettre un délai entre la date de l'achat et la date de débit du compte. De ce point de vue elle offre un crédit de trésorerie de quelques jours à un mois.

Le client titulaire de la carte et d'un compte bancaire, moyennant une cotisation annuelle, paie avec sa carte ses fournisseurs, commerçants, hôteliers, agences de voyage, etc.

La carte de crédit quant à elle offre un véritable crédit à son utilisateur. En effet, les achats réglés immédiatement aux fournisseurs ne sont pas débités en une fois du compte de l'acheteur, le paiement est étalé dans le temps généralement par mensualités selon le type de paiement choisi par le titulaire.

La banque émettrice garantit aux commerçants qu'ils traitent avec les porteurs des cartes jusqu'à une certaine somme. De ce fait, la délivrance d'une carte de crédit peut être considérée comme comportant un accord de crédit courant et doit être traitée avec les mêmes précautions que l'octroi de tout autre crédit.

Le GIM-UEMOA accepte des cartes respectant la norme EMV (Europay MasterCard et Visa). L'EMV est un ensemble de spécifications concernant l'utilisation de la puce sur les cartes de paiement. Il est soutenu par les réseaux internationaux. Ceci permet progressivement l'utilisation de la puce pour les paiements internationaux et faire chuter la fraude. Depuis les membres de l'EMV ont évolué : Europay a disparu, acquis par Mastercard en 2002.

A côté de ce type de carte, nous citons aussi des cartes privatives ayant pour but de fidéliser la clientèle. Nous remarquons aussi que le GIM-UEMOA s'est inscrit dans la politique de *co-branding* « co-marquage » (possibilité pour une enseigne d'apposer son logo sur une carte bancaire - c'est ainsi que nous trouvons des cartes GIM sur lesquelles est marqué le logo Visa ou MasterCard suite aux accords avec ces derniers) qui permet de partager les coûts d'infrastructures, d'augmenter le volume des transactions, de réduire les coûts de traitement et de baisser le prix de l'abonnement.

Nous distinguons aussi d'une part, le *Porte-Monnaie-Electronique* (PME) qui est un moyen de paiement universel sans contact, plus sûr que la carte. Le PME est destiné à se substituer aux paiements en espèces de petits montants dans les commerces de proximité. Il peut être incorporé à une carte à puce classique. Il est également distribué sous forme de carte indépendante rattachée ou non à un compte bancaire. D'une façon simple, l'argent se trouve sur la carte et le danger qu'il court est que quand on perd son porte-monnaie, on perd son argent. D'autre part, nous trouvons des *cartes prépayées* adossées aux comptes virtuels. C'est ainsi que GIM, en vue d'approcher la masse non bancarisée de la population, met à sa disposition une carte prépayée. Celle-ci permettant d'effectuer des rechargements de cash et des transferts d'une carte à une autre, d'une carte à du cash sur tout le réseau. Elle est valable pour trois ans et permet également de consulter des soldes et des transactions d'un côté et de recevoir des SMS alertes après chaque opération. Les rechargements et transferts se déroulent en temps réel.

Des cartes sans contact (paypass) viennent s'ajouter sur la liste suite aux technologies employées dans le domaine de la production. Elles sont utilisées pour des transactions de petits montants.

Néanmoins, beaucoup s'interrogent sur la sécurité de ce moyen moderne de paiement. La sécurité de la carte est assurée par le micro-processeur incorporé et infalsifiable (destruction automatique de la puce en cas de tentative d'infraction).

Même si la carte permet de sécuriser l'argent dans une société agréée afin de le mettre à l'abri des cambriolages, de la fraude, il a été constaté lors du salon de la monétique organisé par le GIM-UEMOA du 17 au 18 décembre 2010 que la **fraude monétique** se différencie en trois types en l'occurrence :

- La fraude physique (carte fraudée) :
 - Carte perdue ou volée ;
 - Carte contrefaite (fréquent pour des cartes magnétiques et difficile pour celles à puce) ;
 - Skimming (duplication d'une carte) ;
 - Vol de code confidentiel par ruse ;
 - Contrefaçon des terminaux et attaque de GAB.

- La fraude en ligne (carte virtuelle) :
 - Vol d'identité ;
 - Fraudes applicatives ;
 - Escroquerie par mail (loterie, argent,...) ;
 - Hameçonnage et détournement d'URL.

- La fraude à l'exécution :
 - Fraude « amie » : le porteur se fait livrer et conteste la transaction ;
 - Fraude aux demandes de remboursement ;
 - Fraude aux commerçants ;
 - Fraude triangulaire ou cavalerie.

C'est ainsi qu'après avoir différencié et levé toute incompréhension sur les cartes que nous pouvons aborder la section où nous allons bien distinguer la mission du GIM-UEMOA d'un côté au niveau de la monétique et de l'autre côté au niveau de l'interbancaire.

I.4.4.1. Le GIM-UEMOA dans la monétique

En Afrique, le développement de la monétique se heurte à un taux de bancarisation très bas et à des infrastructures des télécommunications encore limitées. Elle est confrontée également aux problèmes de l'énergie, aux GAB parfois non fonctionnels ce qui explique une certaine réticence de la part de la population bancarisée. La formation de monéticiens (experts en monétique) étant rare dans la zone vient amplifier ce blocage de la vulgarisation de la monétique dans l'UEMOA.

Selon « **Le Nouveau Petit Robert** », la monétique est l'ensemble des techniques informatiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions, des transferts de fonds (carte bancaire, virement électronique, terminaux de point de vente, etc.)

Le Dictionnaire MEDIADICO définit la monétique comme l'ensemble des techniques informatiques et électroniques appliquées à la gestion des transactions bancaires.

Ainsi, la monétique l'ensemble des techniques informatiques, électroniques et magnétiques qui permettent l'échange de fonds sans support papier.

Si ces systèmes dématérialisés de paiement sont aujourd'hui monnaie courante dans de nombreux pays occidentaux et asiatiques où ils participent directement à simplifier la vie des gens et à faciliter les échanges économiques, ils commencent à peine à voir le jour en Afrique, à l'exception notoire de l'Afrique du sud. Cependant, sous l'impulsion de groupements interbancaires, des autorités de certains pays et d'acteurs économiques divers et variés, une Afrique de la monétique est en train de se dessiner, à des rythmes différents selon les lieux et les contextes mais, assez souvent, à une vitesse plutôt étonnante. [*“Comme pour d'autres dossiers, l'Afrique récupère en ce moment des années de retard grâce à des sauts technologiques”*], analyse un bon connaisseur du sujet, Jean-François Fillatre, responsable du département informatique et monétique au sein de CFAO, marque de référence de la distribution spécialisée en Afrique et outre-mer. En Afrique sub-saharienne francophone et en Algérie, 2 700 distributeurs de billets étaient en service, toutes marques confondues, à mi 2008. En 2001, on n'en comptait que 240. En 2007 en Algérie, pays le plus à la traîne du Maghreb en termes de monétique, il y avait un distributeur de billets pour 50 000 algériens]¹⁰.

En Afrique de l'Ouest, les choses évoluent également dans le bon sens sous l'impulsion du Groupement Interbancaire Monétique (GIM) de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) qui siège à Dakar, au Sénégal. En effet, la Banque a toujours souhaité, dans le cadre de la modernisation des systèmes et des moyens de paiement dans la sous-région. A travers GIM-UEMOA, l'ambition des autorités financières ouest-africaines est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux cartes bancaires. Ceci afin que ce moyen de paiement ne soit plus réservé à quelques privilégiés comme c'est souvent le cas en Afrique de l'Ouest. « *Nous souhaitons démystifier, banaliser l'utilisation de la carte bancaire d'où notre volonté d'atteindre les marchés de la microfinance en créant notamment des produits adaptés* ». Plus largement, les produits qui seront offerts par la carte Uemoa seront « *à forte valeur ajoutée* ». Ce qui, selon Blaise Ahouantché, Directeur du GIM-UEMOA, poussera les consommateurs à opter pour la carte à puce. « Il sera, par exemple, possible de créer plusieurs cartes bancaires sur un seul compte avec le système des cartes prépayées. Un père de famille aura donc ainsi la possibilité d'allouer une somme

¹⁰ « L'Afrique en route vers la monétique » Par Vincent Peilleron, mardi 10 mars 2009 [Territoires de marques](#).

stockée en dur sur la carte, à ses enfants. Habitué à l'usage de la carte bancaire, ces derniers voudront aussi posséder la leur. On pourra également réaliser des transferts de fonds. Un service auquel on ne pense pas toujours quand il s'agit de services liés à une carte et qui intéresse la diaspora. Il sera bien évidemment moins onéreux que les tarifs qui sont pratiqués actuellement. » Pour parvenir à asseoir ce moyen de paiement, encore très peu répandu en Afrique de l'Ouest, il faudra sensibiliser des populations, très souvent analphabètes, à la gestion d'une carte.

Dans les passages qui suivent, nous allons décortiquer l'action et le rôle du GIM-UEMOA dans l'interbancaire et la monétique sous les deux services qu'il offre à savoir : l'interbancaire et la délégation.

I.4.4.2. Le GIM-UEMOA dans l'interbancaire

L'adhésion au système interbancaire sous régional doit être ouverte à tout établissement bancaire des pays de la zone UEMOA défini par la loi bancaire souhaitant exercer une ou plusieurs fonctions du système à savoir l'émission, l'acquisition retrait ou acquisition paiement.

L'interbancaire n'est pas synonyme de duplication ou de remise en cause des investissements déjà consentis, ni d'émission d'une nouvelle carte, elle vise certains objectifs à savoir :

- Faire jouer à la carte bancaire son rôle d'instrument de paiement largement utilisé et accepté dans la sous-région, en remplacement des paiements fiduciaires ;
- Renforcer la cohésion de l'image du secteur financier de la région par la création d'une marque (logo) propre à l'UEMOA imprimée sur les cartes ;
- Renforcer des capacités de négociation des nouveaux émetteurs de cartes de la région auprès des grands réseaux de cartes bancaires internationales (VISA, MASTERCARD, etc.) ;
- Réduire le coût de traitement des transactions (acquisition, transferts, autorisations, règlements) par une optimisation des infrastructures techniques nécessaires ;
- Optimiser la sécurité.

L'interbancaireté offre aux établissements une gamme de services communs tout en laissant à ces derniers le choix de leur politique commerciale. L'interbancaireté autorise la libre concurrence entre les banques participant au système, notamment en termes d'offre de produits et de services, tant au niveau porteurs que commerçants, et de tarification. Le projet d'interbancaireté sous-régionale autour d'une marque confirme donc la volonté de coopération réglementaire et technique des établissements financiers des pays de l'UEMOA pour promouvoir l'utilisation de la carte bancaire auprès de la population bancarisée.

C'est ici qu'intervient le GIM-UEMOA pour garantir l'interbancaireté en assurant les fonctions d'opérateur technique du système pour le compte de la communauté interbancaire. Le GIM-UEMOA doit également exercer dans le domaine de la carte bancaire une activité de recherche et de développement afin de favoriser la mise en œuvre de nouvelles technologies et ainsi contribuer à l'émergence de nouveaux produits bancaires (porte monnaie électronique, paiement sécurisé sur internet, mobile-banking, ...) au service de ses fondateurs. C'est pourquoi il doit se doter des moyens d'études (règles et spécifications basées sur les standards internationaux) et de contrôle (tableaux de bord). Il doit aussi organiser différentes structures de décisions chargées d'examiner d'une part les aspects réglementaires et d'autre part les aspects liés au fonctionnement technique du système.

La fonction technique du GIM-UEMOA renferme des services communs souhaités par les banques, à savoir :

✓ Emission :

- Personnalisation des cartes bancaires ;
- Gestion des cartes en opposition ;
- Veille technologique.

✓ Acquisition :

- Gestion des Terminaux de Paiement Electronique et des imprimantes manuelles ;
- Routage des autorisations retrait et paiement, la réponse à ces autorisations en cas de délégation ;

- Collecte des transactions de paiement et leur traitement peuvent par le GIM-UEMOA pour les banques qui le souhaitent.

L'interbancaire sous régionale est organisée autour de trois types d'acteurs :

- ✚ L'émetteur de la carte bancaire sous régionale qui gère les opérations que le porteur effectue avec celle-ci ;
- ✚ L'acquéreur des transactions de retrait qui met à la disposition des porteurs de cartes sous régionales un DAB permettant des retraits d'espèces ;
- ✚ L'acquéreur des transactions de paiement qui reçoit d'un accepteur (commerçant) ou prestataire un ordre de paiement par carte bancaire sous régionale.

En effet, les spécifications relatives à l'émission définissent le produit carte, précisent les types de cartes concernées par l'interbancaire et déterminent les éléments sécuritaires fonctionnels et techniques à respecter dans le processus de personnalisation. Les spécifications relatives au paiement intègrent les fonctionnalités de l'opération de paiement tels les contrôles cartes et terminaux, modalités de blocage de la carte, les « messages écran » au porteur et au commerçant, le contenu du ticket,... tout en soulignant que les protocoles de communication et les équipements devront être utilisés. Quant aux spécificités relatives au retrait, elles mentionnent les contraintes sécuritaires de l'environnement d'un DAB et du centre de gestion des DAB, les fonctionnalités de l'opération retrait tels les contrôles des cartes, la cinématique de l'opération,... en sachant que devront être utilisés les protocoles de communication, les DAB et les gestionnaires de DAB.

Les règles interbancaires permettent de faire la liaison entre la relation porteur/émetteur et la relation accepteur/acquéreur. Elles définissent donc notamment les conditions d'acceptation ou de refus des transactions interbancaires. Pour ce qui est de la valorisation des échanges internationaux sous régionaux, un mécanisme financier rémunérant les établissements pour leurs efforts d'investissements ou de prises de risque qu'ils ont réalisé pour permettre les transactions par carte. C'est dans ce sens que deux mécanismes de rétribution multilatérale sont mis en place à savoir :

- Une commission interbancaire de paiement, versée par l'acquéreur-paiement à l'émetteur en compensation des coûts de garantie, de traitement et de sécurité liés aux opérations ;

- Une commission interbancaire de retrait, comprenant une avance de trésorerie versée par l'émetteur à l'acquéreur-retrait en compensation des coûts et risques assurés par les établissements disposant des DAB.

En résumé, nous pouvons dire que pour le retrait d'espèces sur automates, les services interbancaires devraient :

- Faciliter l'accès des populations aux services bancaires ;
- Sensibiliser et familiariser les populations à l'usage de la carte bancaire ;
- Assurer un service de proximité et offrir une possibilité pour leur clientèle de porteurs, de profiter d'un réseau de retrait plus vaste ;
- Constituer un réseau commerçant représentatif de la monétique de masse ;
- Optimiser la rentabilité de la monétique acquéreur pour tous les acteurs ;
- Améliorer la sécurité des opérations chez les commerçants.

Quant aux services interbancaires, ils se dirigent vers deux types de personnes : les personnes bancarisées et celles non bancarisées. Ainsi, pour :

✚ La population bancarisée,

- ✓ Possibilité de délivrance d'une carte de retrait interbancaire à tout titulaire d'un compte à vue ou d'épargne ;
- ✓ Utilisation en priorité de la gamme de cartes déjà émise par les banques «monétiques ».

✚ La Population non bancarisée,

- ✓ Mise en place d'un Porte-Monnaie Électronique (PME) sous régional qui pourrait venir en complément à la carte bancaire et en substitution au paiement en espèces de petits montants ;
- ✓ Une carte prépayée GIM permettant de faire des retraits, des paiements sur tout le réseau GIM ;
- ✓ Possibilité d'utiliser le réseau des Structures Financières Décentralisées (SFD), comme relais du système bancaire dans la diffusion des cartes.

En analysant le tableau 1 des annexes, nous pouvons voir au 31/10/2010 la cartographie des membres connectés au système interbancaire du GIM-UEMOA. Nous

remarquons que les huit Etats de l'Union sont couverts avec une moyenne de 9 membres par pays. La Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal sont les pays comptant le plus grand nombre de membres en production. La Guinée Bissau, quant à elle, compte un nombre avec un taux de couverture de 100% de membre. En voici la liste synthétique :

Tableau 1 : Liste synthétique de couverture des membres du GIM-UEMOA dans les huit pays

Pays	Nombre de membres connectés au GIM-UEMOA au 31/10/2010	Commentaires
Bénin	8	BRS-BJ, CBB, EBB, BSIC-BJ, BIBE, BCEAO-BJ, BAB, FBB
Burkina Faso	9	BACB, BIB, BRS-BF, EBF, BSIC-BF, BCEAO-BF, CBI, BABF, BCB
Côte d'Ivoire	13	BIAO, BFA, BNI, BRS-CI, VERSUS BANK, ECI, BHCI, BBG-CI, BCEAO-CI, BSIC-CI, BACI, AB, CNCE
Guinée Bissau	4	BAO, EBGW, BRS-GW, BCEAO-GW
Mali	12	BDM, BNDA, BRS-ML, BMS, EBM, BIM, BHM, BSIC-ML, BCEAO-ML, BAM, BCS, BCI
Niger	7	BRS-NE, BIA-NE, SONIBANK, ECN, BSIC-NE, BCEAO-NE, BAN
Sénégal	12	CBAO GAB, CNCAS, BRS-SN, FERLO, EBS, BIS, BSIC-SN, BHS, BCEAO-SIEGE, BCEAO-SN, BAS, CISA
Togo	8	BRS-TG, BTD, EBT, UTB, BSIC-TG, BPEC, BCEAO-TG, BAT
TOTAL	73	Membres en production

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

I.4.4.3. Le GIM-UEMOA dans la délégation

La délégation consiste à une sous-traitance de la partie du traitement monétique bancaire au GIM-UEMOA. Il s'agit du volet technique de la monétique. Le volet métier étant du ressort de l'adhérent. C'est un système qui permet d'optimiser les investissements monétiques des banques, établissements financiers, postaux et Structures de microfinance de la région UEMOA en leur offrant l'opportunité de proposer des produits et services monétiques fiables, performants, sécurisés et répondant aux nouvelles normes techniques et sécuritaires du marché.

C'est donc une solution simplifiant l'accès à l'interbancaire régionale, l'ouverture vers les émetteurs internationaux VISA, MasterCard. Elle intègre les évolutions techniques et sécuritaires des réseaux, d'EMV ainsi que des évolutions du métier de la monétique.

La délégation peut être :

- ❖ Temporaire - Permanente – Complémentaire ;
- ❖ en secours en cas de dysfonctionnement ;
- ❖ en secours en cas d'indisponibilité.

Elle se traduit par les prestations de services suivantes :

- Traitements monétiques bancaires
 - Front Office ;
 - Acquisition retrait, Routage Libre Service Bancaire (demande de chéquier, dépôt, etc...);
 - Acquisition Paiement : Pilotage TPE, Diffusion oppositions ;
 - Délivrance autorisation, Remise des opérations au Back Office.

- Back Office :
 - Gestion des porteurs et cartes, Gestion des accepteurs ;
 - Gestion des litiges de la banque, Tarification des services clients ;
 - Remise en compensation ;
 - Sécurisation des transactions (Gestion des clés).

➤ Maîtrise d'oeuvre des systèmes monétiques :

- Intégration des banques ;
- Validation des progiciels ;
- Paramétrage des applications.

Ci-après figurent la liste des membres qui ont soumis leur plateforme monétique au GIM-UEMOA. Vingt neuf établissements utilisent en production les fonctions délégataires. Soulignons que les agences nationales ainsi que le siège de la BCEAO sont les seuls établissements à utiliser exclusivement les fonctions délégataires (sans fonctions interbancaires). Seize établissements se sont connectés au courant des dix premiers mois de l'année 2010 et d'autres ont leur projet de connexion en cours de déploiement.

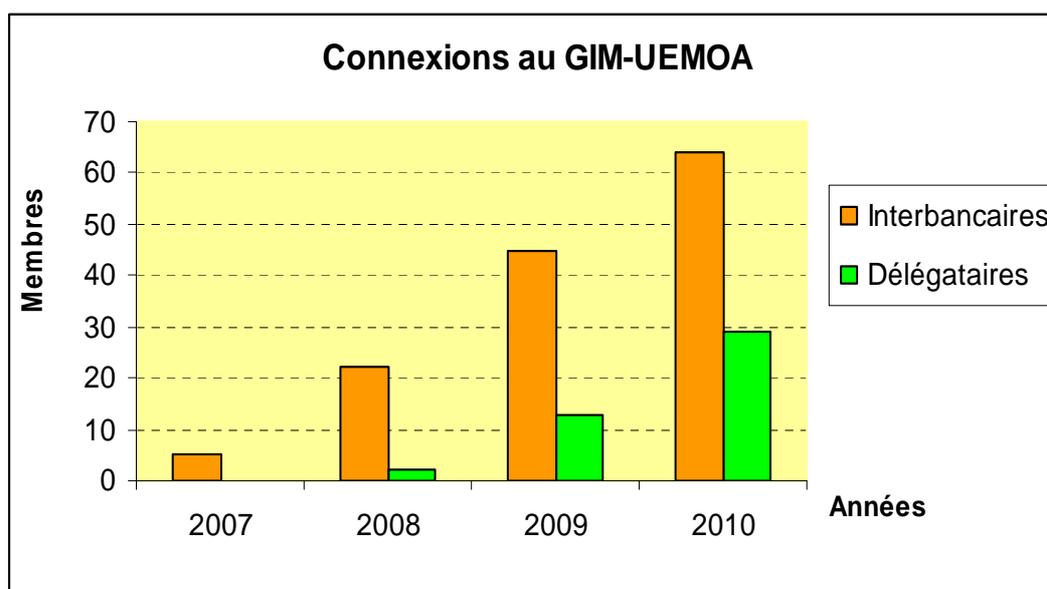
Tableau 2 : Liste synthétique de couverture des membres délégataires du GIM-UEMOA dans les huit pays

Pays	Nombre de membres connectés au GIM-UEMOA au 31/10/2010	Commentaires
Bénin	5	CBB, BSIC-BJ, BIBE, BCEAO-BJ, FBB
Burkina Faso	3	BSIC-BF, BCEAO-BF, CBI
Côte d'Ivoire	3	BBG-CI, BCEAO-CI, BSIC-CI
Guinée Bissau	1	BCEAO-GW
Mali	7	BMS, BIM, BHM, BSIC-ML, BCEAO-ML, BCS, BCI
Niger	3	BIA-NE, BSIC-NE, BCEAO-NE
Sénégal	5	BIS, BSIC-SN, BCEAO-SIEGE, BCEAO-SN, CISA
Togo	2	BISC-TG, BCEAO-TG
TOTAL	29	Membres sont en production

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

En synthèse, à partir du tableau 1 et 2 des annexes et en tenant compte de certaines informations qui y sont fournies, nous avons une évolution suivante des membres connectés au système interbancaire du GIM-UEMOA d'un côté et ceux connectés au système délégataire du GIM-UEMOA de l'autre.

Graphique 1 : Les connexions interbancaires et délégataires du GIM-UEMOA



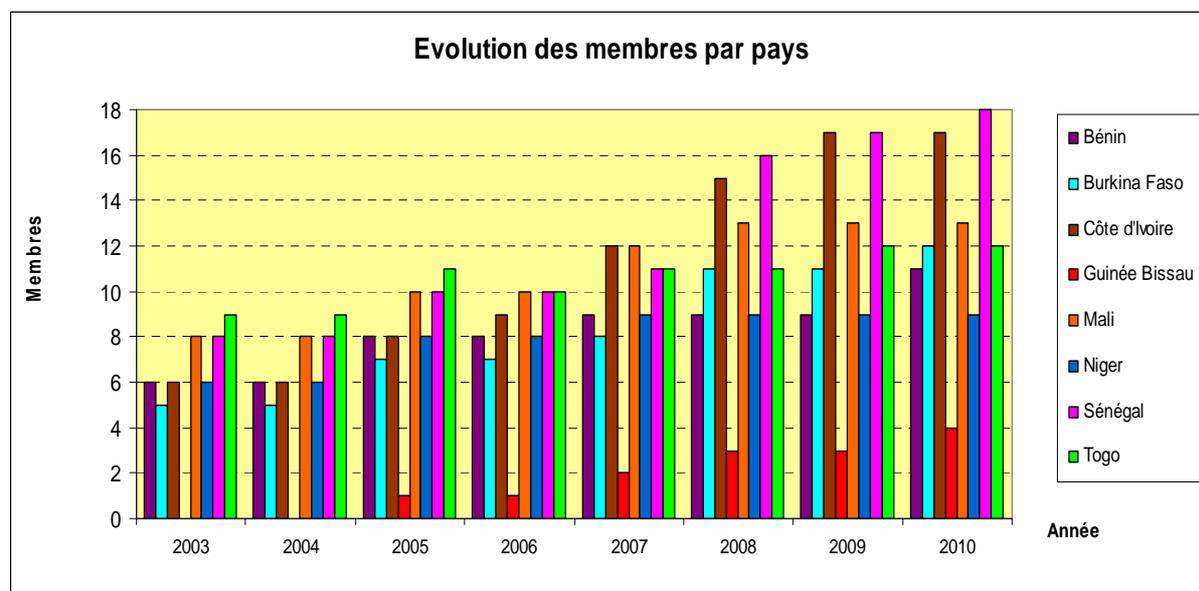
Source : Nous-mêmes à partir des tableaux 1 et 2 des annexes

Vu que les agences de la BCEAO et le siège ont désactivées leurs fonctions interbancaires, ceci réduit le nombre de membres en passant de 73 membres en production à 64 en 2010. Nous constatons cependant que le nombre d'établissements à être connectés au GIM-UEMOA croît au fil des ans. Pour l'interbancaire, il passe de 5 membres en 2007 à 64 membres en 2010, ce qui nous donne une évolution de 7,8125%. Ce qu'il faut relever aussi c'est la fonction délégataire qui débute en 2008 avec une variation de 2 membres à 29 membres en juste deux ans minimum.

Le graphique suivant nous montre la tendance de l'évolution de l'adhésion au GIM-UEMOA par pays de l'Union. Nous remarquons que le Sénégal et la Côte d'Ivoire comptent beaucoup plus de membres connectés au GIM mais le fait est que pour tous les autres pays de l'Union il y a une nette évolution dans le temps. Le Mali et le Togo viennent respectivement en troisième et quatrième position dans le classement. Cependant, nous remarquons que pour la Guinée Bissau, il y a une faible évolution des adhésions. Ceci peut être dû à

l'environnement bancaire du pays [le nombre de banques et établissements financiers est passé de 2 en 2004 à 4 en 2009¹¹] ainsi qu'au fait que seule la Guinée Bissau ne partage pas la langue de l'Union qui est le français.

Graphique 2 : Evolution des membres du GIM-UEMOA par pays



Source : Nous-mêmes à partir du Tableau 2 des annexes

Le chapitre suivant traite de façon analytique l'action et le rôle du GIM-UEMOA dans l'interbancaire et la monétique.

¹¹ Rapports annuels de la BCEAO (2004-2009), TABLEAU 28

CHAPITRE II : ANALYSE EMPIRIQUE

Le GIM-UEMOA assure les prestations de services interbancaires, délégataires et complémentaires. Nous essayons d'étudier dans ce point l'action et le rôle du GIM dans l'interbancaire monétaire par une analyse statistique des données et informations recueillies durant notre recherche.

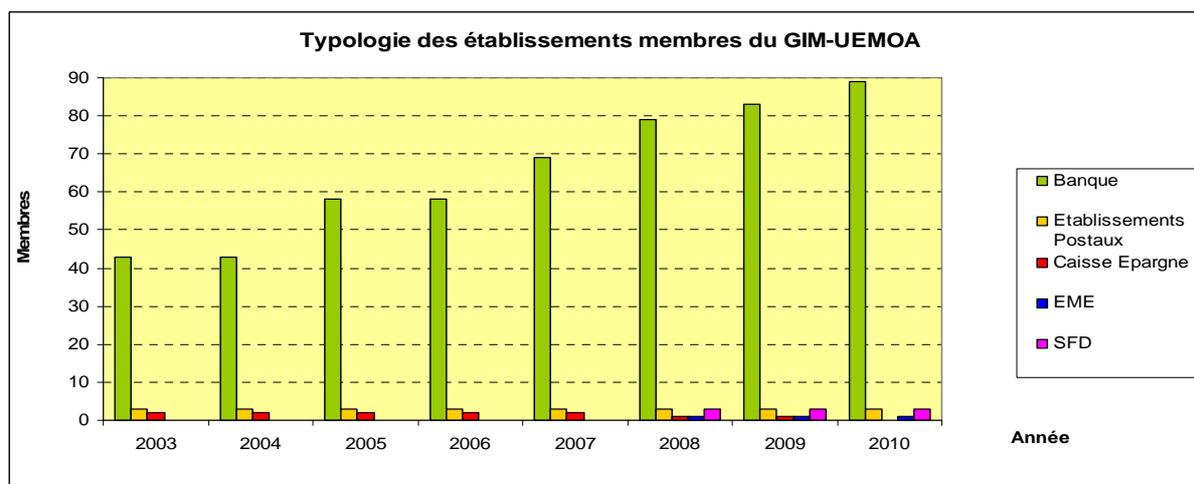
Comme précisé en haut, les services interbancaires qui garantissent l'acceptabilité des moyens de paiement émis entre les membres dans les meilleures conditions de rapidité, de sécurité et de coût sont assurés par le Centre de Traitement au niveau du GIM avec comme plateforme technique permettant le traitement des cartes interbancaires portant le logo commun de reconnaissance « GIM-UEMOA » et les émetteurs internationaux. Les services délégataires permettent d'optimiser les investissements monétaires des banques, établissements financiers, postaux, structures de microfinance et établissements de monnaie électronique de la région UEMOA en leur offrant l'opportunité de proposer des produits et services monétaires fiables, performants, sécurisés et répondant aux nouvelles normes techniques et sécuritaires du marché. Quant aux services complémentaires, le GIM-UEMOA s'appuie sur son infrastructure technique et l'expertise de son personnel pour offrir des services techniques et opérationnels que les établissements ont intérêt à mutualiser ou à déléguer.

En premier lieu, regardons à quelle proportion sont les membres du GIM-UEMOA bénéficiant des services interbancaires suivant leur type.

II.1. Les membres interbancaires du GIM-UEMOA

Dans cette section, nous verrons les membres qui sont connectés au GIM-UEMOA. C'est en analysant leur structure que nous pourrions tirer plus tard les recommandations nécessaires afin d'améliorer le paysage bancaire de la zone UEMOA et étudier ce qui pourrait être fait dans le secteur afin de permettre une bonne modernisation et acceptabilité des nouveaux systèmes et moyens de paiement modernes.

Graphique 3 : Typologie des membres interbancaires du GIM-UEMOA



Source : Nous-mêmes à partir du tableau 4 des annexes

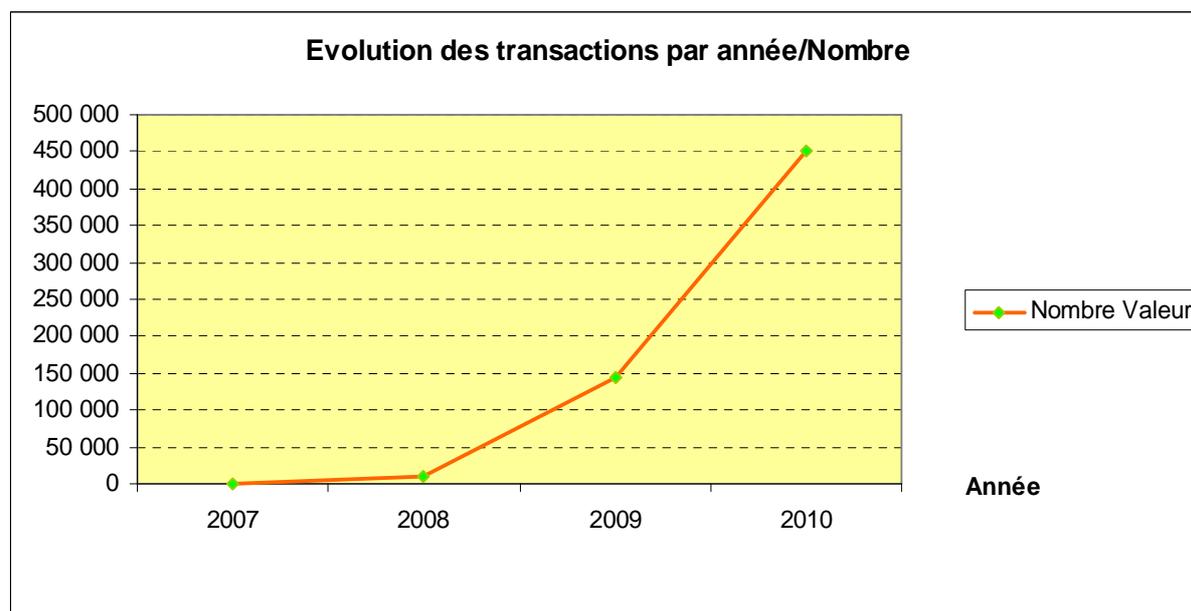
Nous pouvons remarquer que les membres en production dans le GIM-UEMOA sont principalement constitués en grande partie par les banques. Nous enregistrons une évolution passant de 43 banques en 2003 à 89 banques en Octobre 2010. Les Etablissements postaux à être connectés au GIM-UEMOA n'ont pas varié depuis leur adhésion en 2003, ils sont restés au nombre de trois tandis que pour les Etablissements de Monnaie électronique, nous relevons qu'un seul est resté connecté depuis 2008 jusqu'en 2010. Le même cas se remarque pour les Systèmes Financiers Décentralisés qui sont restés au nombre de trois depuis leur connexion en 2008. La Caisse d'épargne s'est retirée en 2010 après avoir adhérer en 2008. Qu'est ce qui occasionne ces différences ? Pourquoi les structures comme les Etablissements de microfinance qui prennent plus la masse de la population sont-elles peu à se connecter ? Y a-t-il une campagne de la BCEAO pour ces structures ? Quel projet à faire dans ce cadre ? Nous essaierons de voir si la profession et le niveau d'instruction nous renseignent sur la catégorie de personnes qui utilisent la carte bancaire et quels services offerts par les établissements de crédit ils profitent.

Le graphique ci-après nous montre les transactions faites et enregistrées au niveau du GIM-UEMOA.

II.2. La structure des transactions de l'Union via la carte GIM

C'est au cours de ce point que nous étudions de bout en bout ce qui constitue les transactions par l'usage de la carte régionale. Nous verrons les transactions par secteur d'activité, par services, par réseau, etc et cela nous permettra réellement de confirmer ou d'infirmer les deux dernières hypothèses qui conduisent notre recherche.

Graphique 4 : Evolution des transactions par année suite à l'utilisation de la carte GIM-UEMOA (en nombre)



Source : Nous-mêmes à partir du tableau 5 des annexes

A partir de ce graphique et du graphique A des annexes, nous pouvons relever certains faits :

- Les transactions via la carte régionale se remarquent depuis 2007, date à laquelle elle a commencé à être utilisée ;
- En nombre de transactions, nous observons un écart considérable. Nous passons de 194 transactions en 2007 à 449 846 transactions en 2010 avec une tendance évolutive sur cette période ;
- En montant, nous observons aussi une tendance croissante de l'évolution puisque nous passons d'un montant de 8 770 000 pour les transactions faites en 2007 à 32 870 227 857 en 2010.

C'est avec ces deux graphiques que nous pouvons affirmer que l'utilisation de la carte régionale GIM-UEMOA croît d'année en année et le GIM-UEMOA attend encore plus de réalisations pour l'année 2011 grâce aux projets en cours.

Comme l'usage de la carte croît d'année en année depuis sa vulgarisation, et que le taux de bancarisation n'a visiblement pas évolué dans la zone, nous pouvons penser que c'est cette même population bancarisée qui l'utilise plus dans la zone UEMOA puisque le coût pour chaque transaction est seulement de 500 FCFA. Au lieu de payer avec la carte Visa ou MasterCard comme elle le faisait pour un montant variant entre 2500 FCFA et 3000 FCFA par transaction, elle préfère dans la zone le faire pour juste un montant de 500 FCFA.

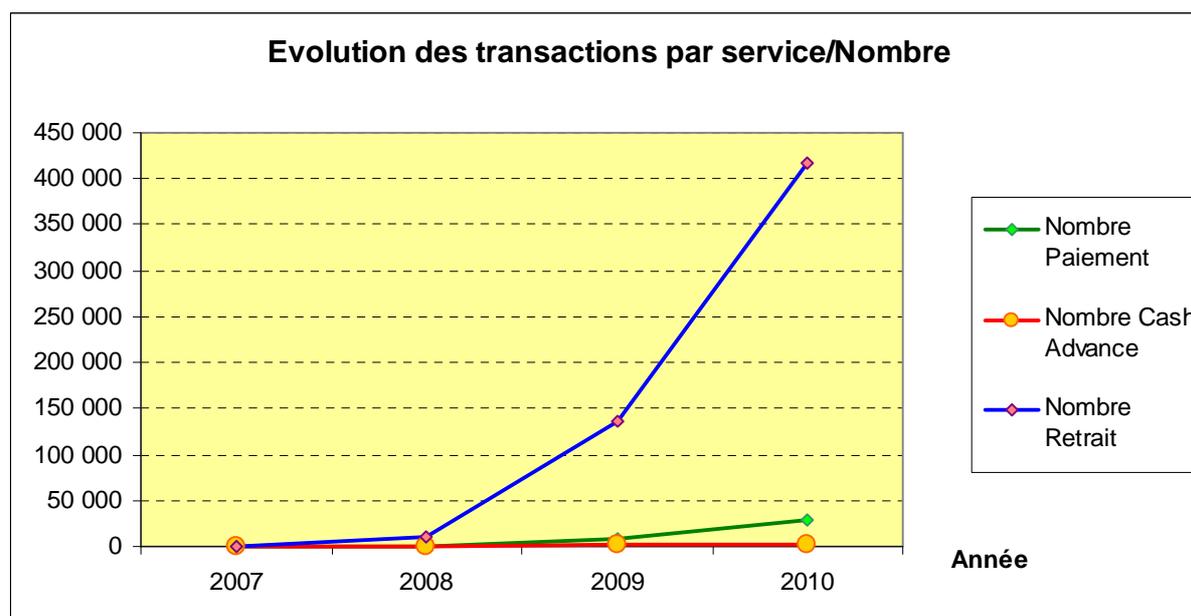
Par ailleurs, pour ce qui est de l'utilisation de cette carte dans la zone, nous relevons en considérant le tableau 6 des annexes que la fonction de retrait d'espèces est la plus privilégiée et représente le comportement le plus développé pour le porteur. Cela est dû à la mauvaise information sur les possibilités qu'offrent les moyens de paiement électroniques notamment la carte bancaire, à la méfiance de la population ouest africaine car un nouveau moyen de paiement se heurte toujours à des barrières de mentalité et la fraude qui court en rumeur. Ce qui nous laisse affirmer que jusqu'alors un africain opterait plus à circuler avec de la monnaie dans sa poche plutôt que de circuler avec une carte bancaire, et trouverait plus simple de régler ses transactions qu'avec du cash surtout que ce sont souvent des transactions de petits montants et que le commerçant n'est pas équipé d'un TPE. En effet, le nombre réduit de terminaux (TPE, GAB, DAB) est aussi une raison explicative de cette limitation d'usage.

Le niveau de revenu aussi pourrait expliquer ce phénomène puisque si un client se déplace chez un commerçant et qu'après avoir acheté, il doit montrer sa carte bancaire pour régler, il doit en plus payer 500 FCFA de commission pour le service, il verrait en cela une non nécessité puisqu'en payant avec des espèces, il ne supporte aucun coût. Pour lui, il gère son argent comme il l'entend. Qu'en est-il alors de la sécurité de ce moyen de paiement moderne ? Nul n'ignore qu'il y a beaucoup de risque à se déplacer [surtout d'un pays à l'autre] avec beaucoup d'argent sur soi. Si la population réalisait combien il est plus que nécessaire d'avoir un compte, car non seulement son argent est bien sécurisé, le risque de vol étant pratiquement nul, elle pourrait bénéficier des autres services qu'offre un établissement de crédit (pour son propre épanouissement et ses propres affaires), et pourrait ainsi participer au développement de l'économie.

II.3. La nature des transactions de l'Union via la carte GIM

Voici deux graphiques qui nous éclairent sur la nature des différents services qu'offre la carte GIM-UEMOA quant à son utilisation dans l'Union. C'est ainsi que nous avons parmi les statistiques les transactions par service (paiement, retrait, cash advance) et par réseau (onus, interbancaires, Visa, MasterCard).

Graphique 5 : Evolution des transactions par services (en nombre)



Source : Nous-mêmes à partir du tableau 6 des annexes

Les services de la carte qui sont utilisés dans l'Union sont le paiement, le cash advance et le retrait. Pour ce qui est du cash advance, c'est une forme de paiement par carte mais où le porteur se présente directement à sa banque et reçoit un paiement moyennant sa carte bancaire et sa carte d'identité. Le Cash Advance permet donc au porteur de la carte de pouvoir retirer plus que le montant plafond qu'il ne peut avoir à partir d'un GAB/DAB juste en se présentant à sa banque où on fait passer sa carte sur un TPE. De ce graphique, du tableau 6 et du graphique B des annexes, nous relevons ces constats :

- Pour l'année 2007, nous constatons que la totalité (100%) des transactions observées étaient toutes destinées au retrait ;

- En **nombre**, une variation de 94% à 93,21% des transactions pour les retraits respectivement en 2008 et 2010 ; de 0,8% (2008) à 0,61% (2010) pour le cash advance ; et 4,42% (2008) à 6,55% (2010) pour les paiements ;
- En **montant**, nous partons de 4,89% en 2008 à 8,62% en 2010 pour les transactions de paiements. Une légère hausse des transactions du cash advance passant de 1,44% en 2008 à 1,91% en 2010. Enfin, pour les transactions de retraits, nous remarquons une variation en baisse de 93,66% en 2008 à 89,47% en 2010.

Toutefois, les transactions de retraits remportent sur toutes les autres au cours de ces quatre années. L'explication à ces constats est qu'en 2007, comme c'est l'année du début de l'utilisation de la carte bancaire, et que la population n'étant pas sensibilisée, nous voyons que l'utilisation se limitait seulement à la fonction de retrait. Un autre fait saillant qui explique le faible niveau de paiement est l'absence d'équipements suffisants (terminaux) chez les commerçants prestataires de services et la culture carte qui n'est pas développée dans la mentalité. Progressivement, suite à l'information due à la campagne de la BCEAO et au service marketing des banques, la population commence à prendre part aux possibilités que peut offrir la carte régionale GIM. C'est pourquoi, nous remarquons une avancée à petits pas de l'utilisation des fonctions de paiement et de cash advance.

Le tableau qui suit nous montre que compte tenu des quatre vingt seize membres du GIM-UEMOA, 39 ont été sponsorisés auprès de Visa et 26 ont la licence de MasterCard tandis que la BCEAO et ses agences participent au système monétique. Autrement dit, 39 acceptent sur leurs GAB les cartes co-bandées GIM-VISA et 26 les cartes GIM-MASTERCARD. Cela signifie que pour des transactions dans l'Union, un porteur bénéficie du réseau GIM à seulement 500 FCFA par transaction et hors UEMOA les GAB acceptent sa carte par réseau soit de Visa soit de MasterCard. Il est à souligner qu'actuellement aucune banque ne peut adhérer au réseau Visa ou MasterCard sans être connecté au réseau du GIM-UEMOA. Nous remarquons que ces adhésions croissent dans le temps depuis leur adhésion surtout pour Visa qui passe de 6 en 2006 à 39 en 2010 ce qui est différent pour MasterCard qui passe de 25 en 2007 à 26 en 2010, les années 2009 et 2010 étant restées stables.

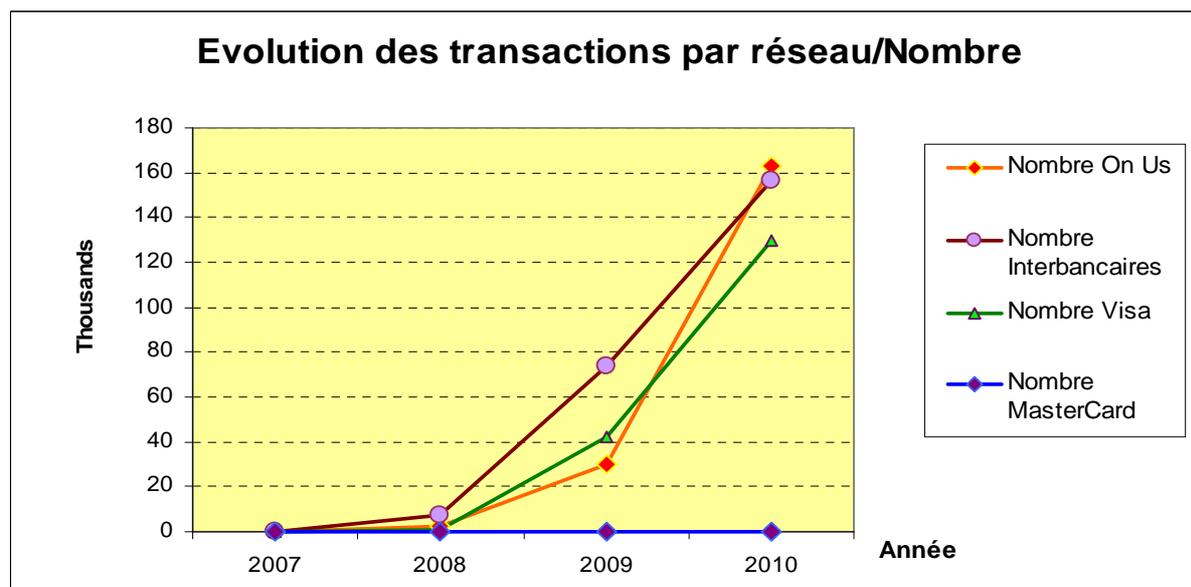
Tableau 3 : Evolution des établissements par catégorie

Catégorie	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Membres du GIM-UEMOA	48	48	63	63	74	87	91	96
Membres sponsorisés auprès de VISA				6	24	28	38	39
Membres sponsorisés auprès de MasterCard					25	27	26	26
Etablissements Banque Centrale								9

Source : Document de travail-Conseil d'administration du 15 Décembre 2010

A partir de là, nous pouvons analyser les transactions qui se font selon les réseaux (on us=déléataires, interbancaires, Visa et masterCard). C'est ce que nous trouvons dans les graphiques suivants.

Graphique 6 : Evolution des transactions par réseau (en nombre)



Source : Nous-mêmes à partir du tableau 7 des annexes

Nota Bene : - ON US : sous-entend que la banque est à la fois émettrice et acquéreur

- Interbancaires : présence d'une banque émettrice (celle du porteur de carte) et d'une banque acquéreur (celle du commerçant)

Ce graphique et le graphique C ainsi que le tableau 7 des annexes nous décrivent l'évolution des transactions par réseau, ce sont entre autres des transactions par carte GIM (déléataires et interbancaires), GIM-Visa ou GIM-MasterCard. Nous constatons que les transactions Visa remportent sur toutes. En deuxième position, viennent ensuite les transactions interbancaires. Les transactions ON US (déléataires) occupent la troisième position et enfin les transactions MasterCard.

Néanmoins, par analyse des graphiques et du tableau 7 des annexes, nous pouvons tirer ceci :

- ✓ **Pour les transactions ON US** : Depuis la mise en place du service Déléataire du GIM-UEMOA en 2008, nous sommes passés de 2 429 à 163 178 transactions en nombre (2010), ce qui nous donnent les montants de 118 708 420 FCFA à 9 390 589 796 FCFA, soit une évolution de 79,11% ;
- ✓ **Pour les transactions interbancaires** : nous remarquons une évolution évidente en nombre et en montant depuis 2007 jusqu'en 2010. Elles sont passées de 194 à 156 267 transactions et de 8 770 000 FCFA à 10 650 289 362 FCFA en montant soit une croissance de 1 214,4 % ;
- ✓ **Pour les transactions GIM-VISA** : il y a une nette évolution qui passe de 529 à 130 102 transactions depuis 2008 jusqu'en octobre 2010 avec les montants qui vont de 43 304 007 FCFA à 12 797 845 211 FCFA, soit une moyenne de 295,535% ;
- ✓ **Pour les transactions GIM-MASTERCARD** : en nombre, elles sont passées de 19 (en 2009) à 299 transactions en 2010 avec comme montant de 2 415 075 FCFA à 31 503 488 FCFA, soit 13,05% de croissance.

II.4. Vérification des deux dernières hypothèses

De ces constats, nous tirons que même si les transactions GIM-Visa le remportent, les transactions interbancaires et On Us croissent d'année en année depuis le début de leur utilisation et à un degré plus remarquable. Beaucoup de banques de l'Union profitent du service d'interbancaire (64 banques comme vu ci-haut) et une partie des membres (29 banques) du GIM-UEMOA, en plus d'être interbancaires, usent du service de délégation puisqu'ils ont confié leur plateforme monétique au GIM-UEMOA. Les transactions GIM-

Visa et GIM-MASTERCARD, quant à elles, évoluent aussi et ceci parce que le GIM-UEMOA continue à faire des négociations avec ces deux réseaux internationaux. Nous pouvons donc affirmer qu'avec cette carte GIM, les porteurs l'utilisent beaucoup plus dans la région UEMOA moyennant uniquement 500 FCFA comme frais de commissions tandis que quand ils sortent de l'Union, ils utilisent la carte GIM-Visa ou GIM-MasterCard sur les DAB et GAB acceptant ces deux logos internationaux. C'est pourquoi ces transactions connaissent une évolution en hausse. Il est de toute évidence inconcevable qu'un porteur rationnel accepte de payer à plus cher une transaction (c'est-à-dire environ 3000 FCFA) s'il ne peut en payer que 500 FCFA.

Comme signalé au premier chapitre, une des limites à notre recherche est que nous ne pouvons pas connaître le nombre des cartes Visa et MasterCard en circulation, nous ne pouvons nous tenir qu'à ces explications. C'est ainsi qu'à partir des analyses de tous les graphiques montrés ci haut, nous pouvons confirmer la **seconde et la troisième hypothèse**. En effet, de par son action au niveau de l'interbancaireté, le nombre de banques à être connectées au GIM-UEMOA augmente et les transactions interbancaires évoluent positivement d'une façon significative. Aussi, par son action dans la monétique, le GIM-UEMOA permet à la carte GIM d'être plus utilisée pour les transactions de l'Union plus que les cartes internationales Visa et MasterCard et donc accroît la fiabilité de la population de la zone vis-à-vis des moyens scripturaux modernes.

II.5. Le taux de bancarisation dans la zone UEMOA

Pour ce qui est de la **première hypothèse**, nous nous appuyons sur l'étude « Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA » de GANSINHOUNDE, A.J. (2007). En effet, il a mis l'accent sur les trois facteurs principaux suivants qui expliqueraient la faible bancarisation dans l'UEMOA:

- Environnement global : niveau du développement économique, social, institutionnel et juridique ;
- Variables particulières : conditions d'ouverture des comptes, le taux d'intérêt, les crédits à la clientèle, la taille des banques, le niveau de salaire des populations, ... ;

- La distribution du micro-crédit qui est un apport pour l'insertion des populations les plus démunies dans la vie économique.

C'est en procédant à une étude économétrique qu'il montre que les résultats permettent également d'identifier trois facteurs :

- ✚ **Le PIB par habitant** : son amélioration contribue de façon significative à la réduction de la marge de bancarisation ;
- ✚ **Le volume de crédit bancaire** : son augmentation ne contribue pas à la réduction de la marge de bancarisation mais à l'augmentation de celle-ci ;
- ✚ **Le volume de micro crédit** : son augmentation contribue significativement à la réduction de la marge de bancarisation.

A ce stade, nous nous demandons en quoi consiste la marge de bancarisation. La marge de bancarisation représente l'écart entre la situation de bancarisation complète (100%) et le taux actuel de bancarisation. Plusieurs méthodes de calcul du **taux de bancarisation** sont proposées. Ainsi, nous avons :

- Méthode 1 : $t = (P_c / P_a) * 100$ avec P_c le nombre de personnes ayant un compte bancaire et P_a la taille de la population active ;
- Méthode 2 : $t = (M_c / M_t) * 100$ avec M_c le nombre de ménages ayant un compte bancaire et M_t le nombre total de ménages ;
- Méthode 3 : $t = (N_c / P_a) * 100$ avec N_c le nombre de comptes bancaires des particuliers et P_a la taille de la population active.

De là, nous avons donc la marge de bancarisation qui s'exprime comme suit :

Marge de bancarisation = 100% - Taux de bancarisation
--

Nota Bene: Plus cette marge est grande, plus le niveau de bancarisation est faible et inversement.

C'est au vu de ses résultats et des observations personnelles à partir de la documentation que nous affirmons qu'avec la croissance des établissements de crédit, le secteur bancaire se modernise avec l'automatisation, le déploiement de la télécompensation,

l'introduction de la carte régionale. Par contre, la circulation importante de la monnaie fiduciaire dans la zone et la faible densité du réseau bancaire constituent un frein à la bancarisation. Toutefois, la structure de l'économie de l'Union est caractérisée par la présence d'un secteur informel florissant qui favorise le développement d'une multitude d'établissements informels fonctionnant sur les principes de mutuelle, de solidarité et de tontine. Cela est dû aux faillites de la crise des années 80 qui ont entraîné la "perte" des avoirs de nombreuses familles qui se sont vues du jour au lendemain dépossédées de leurs épargnes, entamant durablement leur confiance dans le secteur bancaire. C'est ce que Powo (2000) appelle la « fuite devant les institutions financières » pour expliquer l'impact de cette crise sur le développement important de la finance informelle et sur le faible taux de bancarisation dans l'Union.

II.5.1. Impact des Institutions de Microfinance

Le paysage bancaire de l'UMOA est caractérisé par 118 banques et un dynamisme de la finance de proximité passant de 598 à plus de 800 IMF avec le nombre de bénéficiaires qui a crû en passant de 3,5 millions à 10,6 millions en juste 6 ans. Nous notons également une hausse concomitante des dépôts (de 203,4 à 504,4 millions de FCFA) et des financements (encours de crédits allant de 205,7 à 488,5 millions de FCFA)¹². Le nombre des IMF croît beaucoup plus d'année en année et le nombre de points de services atteignant 4832.

Selon Lheriau (2005), la microfinance demeure très utile pour deux raisons principales. La première est qu'elle contribue à alléger la souffrance des ménages très pauvres qui sont progressivement insérés dans le tissu économique. La deuxième raison est qu'elle constitue une « extension » de la bancarisation des populations.

Les différentes barrières (analphabétisme, coût du transport, déficit technologique, cadre juridique, etc) qui heurtent l'accès au réseau bancaire des pays pauvres et en l'occurrence ceux de l'Union ont permis l'émergence de la microfinance. Celle-ci est née pour pallier aux insuffisances du système bancaire trop rigide et plus distant des populations démunies. A cet effet, les barrières d'accès physique, de l'éligibilité et de l'information se

¹² Rapport annuel de la BCEAO 2009, page 65 et 69

retrouvent amoindries dans ce secteur. En effet, du fait de la multiplicité des points de services des IMF et de leur couverture géographique plus étendue, elles sont plus accessibles. De même, le nombre des documents administratifs nécessaires pour un contrat est moins prohibitif qu'au niveau des banques. Bien que persistant, les problèmes de l'asymétrie de l'information, de la sélection adverse et de l'impact de l'analphabétisme pèsent moins sur la relation entre les populations et les IMF du fait de la proximité de ces dernières et de leur ancrage dans les réalités locales. En dépit du coût relativement élevé des services proposés, le secteur de la microfinance présente des barrières moins fortes que le secteur bancaire et est plus favorable à la démocratisation des services bancaires et financiers. Les Institutions de microfinance ont connu au cours de ces dernières années un véritable essor au point de jouer un rôle important dans le financement de l'économie, particulièrement les activités des petites entreprises faisant d'elles un moyen efficace de réduction de la pauvreté. Les IMF sont pour une majeure partie de la population une véritable passerelle vers la bancarisation.

La bancarisation présente certains avantages tels la sécurisation de l'épargne des populations et la possibilité pour les détenteurs d'un compte de chèque de recourir à des instruments scripturaux de paiement pour assurer les transactions financières en toute sécurité. A côté de cela, ajoutons que la bancarisation assure un accroissement des possibilités de financement bancaire de l'économie. En effet, dans l'UEMOA, le financement constitue souvent le principal frein à l'éclosion des initiatives malgré la surliquidité bancaire de ces dernières années¹³. Ceci est dû au fait que pour les établissements de crédit, la disponibilité de l'épargne est une condition nécessaire mais non suffisante pour le financement bancaire de l'économie. Il faudrait en plus de garanties ou des relations de confiance pour une gestion optimale du risque, la création d'une *option bancaire* qui est le premier pas vers l'établissement de ce climat de confiance entre la banque et le client.

La modernisation des systèmes de paiement enclenchée par la BCEAO vise aux résultats qui doivent témoigner des performances dans l'amélioration de la qualité des services bancaires. La rapidité du traitement et la traçabilité des opérations de paiement dans les deux systèmes STAR et SICA de l'UEMOA sont des conditions d'amélioration de la bancarisation et d'une pénétration bancaire plus large en rendant le recours au système

¹³ Rapport de la Banque de France (2002) sur la zone franc

bancaire plus attractif parce plus rapide et plus sûr. Quant à la monétique, elle est certes une technologie qui a le vent en poupe dans le milieu financier actuellement, mais il s'avère utile de mieux en savoir les contours, avant de s'y engager, surtout lorsqu'il s'agit d'un SFD opérant dans des pays sous- développés.

L'article 131 du Règlement N° 15/2002/CM/UEMOA du 19 Septembre 2002, et l'article 4 de l'instruction N° 01/2006/SP du 31 Juillet de la BCEAO, exhortent les IMF à la promotion des systèmes de paiement électroniques. L'intégration au système de paiement électronique des SFD est une idée salubre, elle est totalement conforme à la réglementation en vigueur, qui a pour souci de vulgariser ces nouveaux systèmes de paiement. C'est donc une idée qui se révèle très pertinente, car coïncidant avec ce vaste mouvement de changement en cours dans le fonctionnement des institutions financières de l'UEMOA. Les IMF voudraient bien s'y engager, mais elles se trouvent confrontées à certaines contraintes, à savoir l'obtention d'un agrément émanant de la BCEAO, l'exigence de capital social minimum et de fonds propres permanents de 300 millions de FCFA, soumission au respect scrupuleux de certains ratios tels que celui des 8% des engagements financiers, obligation de produire des rapports périodiques à la BCEAO sur l'évolution de ses activités de production de monnaie électronique, le taux élevé d'analphabétisme, etc.

La contrainte de capital social se présente comme l'obstacle majeur empêchant les IMF de développer des produits de la monétique, et surtout ceux liés à la production de monnaie électronique. Les IMF sont de petites structures n'ayant pas de gros capitaux lors de leur constitution. Il faut plusieurs années à une IMF de l'UEMOA pour mobiliser au moins trois cent millions de dépôts dans ses livres comptables. Cette contrainte exigée par la BCEAO constitue donc un gros frein à l'émergence de la monétique dans le milieu des SFD qui ambitionnent de s'y lancer pour satisfaire aux besoins de leur clientèle et pour répondre aussi aux normes internationales en matière de produits financiers. L'autre facteur freinant un temps soit peu l'évolution de la monétique est le coût de l'acquisition de l'équipement monétique. En effet, étant une technologie en vogue dans le milieu financier, la monétique paraît jusqu'à présent comme un outil de prestige, réservée à une certaine catégorie de personne en relation avec une institution financière. Les appareils tels que les Guichets automatiques de billets, les Terminaux de paiement électronique (TPE), les cartes à puces, pour ne citer que ceux là, sont des outils qui ne sont pas à la portée de tous, étant donné leurs

coûts d'acquisition que beaucoup de structures voulant développer la monétique trouvent encore trop exorbitants.

Encadré 2:

Des innovations se font dans le souci de servir et faciliter des populations pauvres et analphabètes pour leurs opérations financières. Nous remarquons les GAB propres pour des milieux ruraux. A cet effet, il existe des modèles de GAB où, au lieu de saisir leur numéro d'identification pour accéder à leur compte, les clients peuvent placer leur doigt sur un champ de la machine qui va ainsi détecter l'empreinte digitale et authentifier le client. Après l'identification, une voix conviviale salue le client en l'appelant par son nom avec même une possibilité de parler la langue maternelle. La machine guide l'utilisateur tout au long de sa transaction en utilisant des icônes et des symboles activés par le toucher. Elle fonctionne en mode non connecté en utilisant des cartes à puces et un processus de communication avec traitement automatique.

Selon l'expert Hany Assaad de la Banque Mondiale, cela a déjà été expérimenté en Bolivie par l'IMF PROMEM, qui a à cet effet utilisé des GAB pouvant être programmés pour gérer jusqu'à 60 dialectes.

II.5.2. Vérification de la première hypothèse

La **première hypothèse** stipule que « La modernisation des systèmes de paiement et la monétique entraînent et accroissent le taux de bancarisation dans la zone UEMOA » est donc **confirmée** puisque avec les deux systèmes SICA et STAR, les délais de recouvrements sont considérablement raccourcis et la qualité des services bancaires de paiement s'est améliorée à mesure que l'adhésion de la clientèle pour les paiements sociaux s'accroît progressivement. Aussi, l'amélioration de la gestion de la trésorerie des banques a contribué à un meilleur suivi des réserves obligatoires appuyé par une meilleure prévision de la liquidité. En définitive, ces deux systèmes de paiement en production permettent de mettre en place un dispositif de prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le GIM-UEMOA dans son projet de la monétique et d'interbancaire accroîtra le taux de bancarisation de la zone puisqu'il compte atteindre la population de la zone tant urbaine que rurale, bancarisée ou non afin de l'amener à utiliser la monnaie électronique et ainsi réduire la circulation fiduciaire qui bloque la bancarisation. Toutefois, afin de permettre à la clientèle de bénéficier pleinement de ces avancées technologiques, les banques doivent compléter la

mise en place des procédures internes ainsi qu'un système d'information adéquat pour l'administration et la gestion des nouveaux systèmes de paiement.

Certes, certaines IMF comme Ferlo sont actuellement connectées au GIM-UEMOA. C'est pourquoi nous affirmons que toutes ces contraintes citées ci-haut freinent l'intégration des SFD au projet monétaire. Sur ce, nous verrons dans la section suivante comment le GIM-UEMOA compte, avec ses projets en cours, approcher la masse pauvre et écartée du système bancaire.

II.6. Les réalisations et projets du GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA étant une structure de régulation qui gère la monétique interbancaire dans toutes ses dimensions réglementaires et opérationnelles dans la zone UEMOA vise à travers la mise en place de l'interbancaire régionale à développer des moyens modernes de paiement, mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétaires et ainsi éviter la multiplication des investissements. Parmi les autres objectifs figurent aussi la facilitation d'une large acceptation et l'utilisation de la carte bancaire dans la zone. A cela s'ajoutent l'assurance de la sécurité du système et la réduction du risque systémique et enfin le renforcement des capacités de négociations auprès des émetteurs internationaux. A cette date, cette structure a atteint certains de ses objectifs comme entre autres :

- L'accroissement du nombre de membres du GIM-UEMOA de 48 à la création, a doublé et est passé à 96 à ce jour ;
- Les règles, normes et protocoles interbancaires ont été mis en place par le GIM-UEMOA conformément aux standards internationaux communément appelés « Normes EMV » ;
- Les mécanismes de commissionnement et de tarifications ont été arrêtés ;
- Les accords avec les Emetteurs Internationaux Visa et MasterCard ont été finalisés ;
- Le GIM-UEMOA est membre principal de Visa et sponsorise à ce jour 39 Banques ;

- Le GIM-UEMOA est également membre principal de MasterCard et sponsorise à ce jour 26 Banques ;
- Le GIM-UEMOA est détenteur de la licence Visa pour l'activité commerçant pour la zone UEMOA ;
- Le GIM-UEMOA est détenteur de la licence MasterCard pour l'activité commerçant pour la zone UEMOA ;
- La plateforme technique est également certifiée pour la partie Acquisition Commerçant GIM-Visa et permet ainsi de déployer à travers la zone UEMOA un Centre de Traitement Commerçant (CTC) pour le compte des membres, 16 membres sont actuellement en production et plus de 200 TPE déployés via le CTC¹⁴.

Ces principales avancées traduisent l'effectivité de l'interbancaire monétique dans la zone UEMOA.

II.6.1. L'Acquisition Commerçant Unique (ACU)

L'étude stratégique pour la mise en place de l'ACU (Acquisition Commerçant Unique) au sein de l'UEMOA menée en 2006 par le GIM-UEMOA, s'intègre dans le projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle vise à élargir ses services et de pousser la population à démystifier les moyens et instruments de paiement électronique. L'ACU a un impact majeur sur la plateforme monétique régionale. Cependant, ses interférences avec l'Acquisition Concertée de Paiement (ACP) et son action sur les solutions monétiques des membres exigent un basculement progressif pour limiter les perturbations sur l'activité TPE des commerçants et des membres utilisant le CTC (Centre de Traitement Commerçant). L'ACU vient donc en remplacement de l'ACP et apporte des solutions innovantes en matière de paiement électronique.

¹⁴ Document de Travail-Conseil d'administration du 15 décembre 2010, pge 53

Selon Mr Boukary ZONGO, l'ACU permet de développer le paiement par carte en se dotant de tous les secteurs marchands, prestataires de service d'outil de paiement électronique pour permettre aux porteurs de payer par carte et lutter contre la fraude.

La situation de la monétique en Afrique de l'Ouest varie d'un pays à l'autre. Le développement des programmes monétiques au sein de l'UEMOA ne peut se faire qu'à travers les cartes bancaires, les Distributeurs automatiques de billets (DAB), les Terminaux de paiement électronique (TPE) et le téléphone portable. Les infrastructures monétiques des pays membres de l'UEMOA ne répondent pas à la demande du marché de l'acquisition commerçant. Sur le marché, le taux d'équipement en terminaux de paiement est encore faible, ce qui permet d'envisager une croissance soutenue sur les prochaines années.

L'étude stratégique de l'activité met en évidence les éléments suivants :

- ❖ 95% des commerçants ne détenant pas de TPE aujourd'hui seraient susceptibles de souscrire à un contrat commerçant ;
- ❖ pour les paiements réalisés chez des commerçants équipés d'un TPE, environ 80% sont des espèces, 10% sont des chèques, 5% sont des cartes et 5% sont d'autres moyens de paiement.

Le projet ACU a pour objectifs principaux de :

- 🚧 Mutualiser, rationaliser et optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- 🚧 Maîtriser le risque et la gestion de la fraude ;
- 🚧 Mettre en place un cadre favorisant le développement de l'activité émission ;

→ *Principes de l'Acquisition Unique*

- ❖ Les membres du GIM-UEMOA ont adopté le principe de l'Acquisition Commerçant Unique conférant ainsi au GIM-UEMOA le rôle d'Unique Acquéreur de cette activité dans la région UEMOA.
- ❖ Le GIM-UEMOA entretient la relation monétique de placement de TPE et assurera les services liés à l'acquisition (la signature du contrat d'acceptation, le placement de TPE, la maintenance du TPE, la fourniture de consommables, la surveillance de la télécollecte, la gestion centralisée et optimisée des réclamations, l'assistance etc.). Il s'agit du CTC.

- ❖ Les membres assurent la relation commerciale bancaire et bénéficieront à la fois de la libre domiciliation des flux monétiques et d'une quote-part dans les commissions générées par l'activité.

→ *Les avantages de l'acquisition unique*

- ❖ Un seul TPE par point de vente ou caisse acceptant les cartes GIM-UEMOA, Visa et MasterCard ;
- ❖ Possibilité de multi domiciliation des flux au niveau des banques membres du GIM-UEMOA ;
- ❖ Mise à niveau totale des TPE EMV (sécurité et lutte contre la fraude) ;
- ❖ Service de proximité avec la création d'un bureau local et la mise en place d'un réseau de prestataires de services ;
- ❖ Guichet Unique pour le commerçant (contrat avec le GIM-UEMOA, un seul point de contact permettant la centralisation des réclamations) ;
- ❖ Centre d'appels disponible 24h/24, 7 j/7 pour tous les acteurs : commerçants, porteurs de cartes et banques;
- ❖ Traitement moderne et rapide des transactions financières ;
- ❖ Points d'acceptation plus larges pour vos porteurs.

Bref, le projet ACU permettra d'équiper donc tout commerçant d'un TPE. Celui-ci sera directement connecté au GIM-UEMOA et pourra donc permettre de hausser les transactions de paiement et de familiariser la population bancarisée ou non à profiter largement des services et possibilités que peut offrir la carte régionale GIM. En 2010, date de début de l'ACU, le GIM-UEMOA avait projeté pour 15 adhésions mais nous constatons qu'il y a eu 20 adhésions, ce qui est dû aux campagnes entamées par le Groupement au sein de l'Union qui se sont multipliées. Selon, Blaise AHOUCHEDE, Le nouveau défi à relever ensemble et de manière concertée est la **massification des transactions**. Celle-ci dépendra de **3 facteurs clés** : L'adhésion aux produits du GIM-UEMOA, la Qualité des infrastructures monétiques et la Promotion du réseau GIM. Il reste bien entendu certain que l'implication des équipes commerciales et techniques de tous les établissements de crédit reste incontournable. Cette année 2011 sera donc résolument orientée vers la consolidation des acquis et une

appropriation des opportunités du marché monétique à savoir la mise en place de plateformes de Mobile Banking/Mobile Payment et d'E-Commerce destinées aux membres et à leurs clients¹⁵.

II.6.2. Le GIM-Mobile et le GIM-Online

La monétique dans l'espace UEMOA a considérablement évolué depuis 2003 avec l'avènement du GIM-UEMOA, qui grâce aux infrastructures mises en place a permis de vulgariser cette nouvelle activité au sein des banques. En effet, d'une situation de monétique à la fois quasi-inexistante ou privative, le GIM-UEMOA a su doter l'espace monétaire ouest africain d'un véritable outil d'intégration économique à savoir une plateforme permettant aux institutions financières de s'interconnecter pour offrir aux porteurs de cartes, l'interopérabilité aussi bien pour le retrait GAB que pour le paiement. Résolument orienté dans une dynamique de modernisation des moyens de paiement dans l'UEMOA, le GIM-UEMOA compte s'approprier de toutes nouvelles technologies et opportunités du marché afin d'offrir à ses membres des services à forte valeur ajoutée pour leur clientèle. A cet effet, les chantiers retenus par le GIM-UEMOA au titre de l'année 2011 s'articulent autour des projets ci-après : Le Mobile Banking/Mobile Payment (GIM-Mobile), le commerce électronique (GIM-Online), le règlement des impôts et taxes, le monitoring des GAB et l'acceptation des cartes AMEX et Union Pay.

Le Mobile-Banking suppose qu'à partir de son simple téléphone portable et en toute sécurité, pouvoir consulter le solde de son compte bancaire à chaque fois qu'on le désire, obtenir son relevé, régler ses achats, payer ses factures, transférer de l'argent, effectuer les retraits de l'argent transféré sur les GAB du réseau GIM, acheter une recharge téléphonique... tels sont les services que le GIM-UEMOA compte offrir à ses membres à travers son projet de Mobile Banking encore appelé « GIM-Mobile ». Selon un professionnel de la banque, le GIM-Mobile, compte tenu de sa commodité, permettra à coup sûr aux clients de suivre régulièrement leurs comptes et par ricochet le nombre de demandes de consultation de solde et de relevé sera multiplié par 4. La banque sera encore plus proche de ses clients.

¹⁵ Bulletin de liaison Monétique, Point d'avancement trimestriel, n°19, avril 2011 : mot du DG du GIM-UEMOA pour les membres.

Le 05 Février 2011, le GIM-UEMOA a signé un partenariat historique et stratégique avec **Supernet**, partenariat qui permet de doter la communauté bancaire d'une plateforme de traitement d'opérations initiées à partir du Mobile. L'intérêt majeur de cette solution pour le GIM-UEMOA demeure sur le plan juridique et économique. Contrairement aux autres partenariats techniques de la monétique interbancaire, celui avec Supernet Technologies confère à la fois au GIM-UEMOA la propriété de la plateforme et des codes sources au bout de 10 ans d'exploitation et également la mise à disposition de la plateforme à travers un modèle de revenus sharing. Il est à noter que Supernet technologies, structure basée en Inde et en Côte d'Ivoire est reconnue de part son expertise avérée dans le développement des services bancaires avec entre autres son offre Rural Banking qui permet une véritable inclusion financière et encore des solutions de paiements à travers le Mobile aussi bien pour les bancarisés et les non bancarisés. Ses activités couvrent la France, l'Algérie, le Cameroun, le Congo, l'Europe de l'est, etc.

→ *Un puissant outil de bancarisation pour les banques de l'UEMOA*

L'Afrique en général et l'UEMOA en particulier est une zone où paradoxalement, on enregistre un des taux de détention de téléphone portable les plus élevés et à contrario, un des taux de bancarisation les plus faibles, ce nouveau partenariat vise à hisser les services bancaires au même niveau que la téléphonie portable, ce qui permettra à tout membre du GIM-UEMOA qui le désire d'offrir à sa clientèle aussi bien bancarisée ou pas, des services de paiement sur le Mobile.

Le projet a débuté par une première mission d'étude préalable et de cadrage du projet menée par Supernet avec les équipes du GIM-UEMOA à Dakar durant le mois de Mars 2011. Un planning des services à implémenter a été réalisé et dont la première phase consiste au fonctionnement du Mobile en toute autonomie et sans interaction avec d'autres solutions monétiques. Il s'agit du **GIM-Mobile sans compte bancaire** appelé **GIM-Mobile Prépayé**. Les autres phases intégreront l'interfaçage avec la plateforme monétique du GIM-UEMOA ainsi que les solutions monétiques des membres et leurs systèmes d'information bancaires. Contrairement aux solutions Mobile actuelles, qui proposent le paiement sur le portable et le retrait d'argent traditionnel dans des points de vente, le GIM-Mobile offre tous les services financiers de base sur le Mobile mais également des services de retraits automatisés à partir des GAB du réseau GIM. C'est véritablement la banque sur le Mobile.

Les actions de communication 2010 ont été axées à la fois au Grand Public et aux membres. Elles portent essentiellement sur l'interbancaire (Réseau GIM DAB/GAB et de paiement commerçant) avec les trois principaux objectifs suivants :

- Faire connaître la carte GIM ;
- Inciter les clients à demander la carte GIM à leur banque ;
- Inciter les clients à utiliser le réseau GIM DAB/GAB et de paiement commerçant.

D'autres actions seront menées pour développer le prépayé et le placement de TPE dans les différents commerces.

Encadré 3 : Le contour des instruments de paiement (IP)

Les IP sont caractérisés par une industrie de réseaux dont le coût marginal est décroissant. Il existe cependant des externalités importantes : Il s'agit d'un marché à deux-faces [two-sided market : c'est-à-dire qu'il existe des externalités croisées entre l'offre et la demande du marché : plus il y a de consommateurs avec une carte de paiement, plus les marchands sont incités à accepter la carte, et inversement.] où nous rencontrons un problème de lancement du produit : c'est-à-dire qui doit accepter les premiers coûts et qui doit financer le système. Les IP doivent revêtir la simplicité, l'ergonomie, la sécurité des transactions, ...

Les banques peuvent influencer l'usage des IP par quatre leviers :

- La rémunération des comptes courants ;
- Le nombre d'agences bancaires ;
- Le nombre de DAB ;
- La tarification des retraits d'espèces.

Quatre facteurs sont liés aux caractéristiques des achats :

- Prix des biens : l'IP utilisé varie selon le prix du produit ou service acheté ;
- Commerce : stratégies des commerces pour l'usage des IP ;
- Type de biens : produits et moyens de paiement ;
- Type de contact : contrainte forte.

Plusieurs déterminants sont liés aux caractéristiques des individus :

- Le sexe : perception du danger et effet « sac à main » ;
- L'âge : capacité à usage des innovations ;
- Le niveau de formation : accès aux innovations ;
- Le revenu : ostentation et coûts d'opportunité des IP ;
- Le lieu de résidence : accès aux espèces ;
- L'aversion au risque : IP et sécurité.

Source : *Systèmes de paiement en France* : « Séminaire d'économie », IPAG de Strasbourg, novembre 2007, par Abel François.

Les Systèmes de Paiement Electronique (SPE) constituent l'ensemble des moyens et modes de transmission sécurisés des dettes financières sur des réseaux ouverts. Le GIM-on line consiste à faire des paiements sur internet et en toute sécurité. Ce projet permettra à la

carte GIM d'être utilisée pour des transactions via le net. Ce projet est en cours d'élaboration et nous pensons qu'il pourra être un plus dans l'utilisation de la carte et que la population de l'Union profitera des services qu'elle peut offrir sans se contenter seulement de la fonction retrait et paiement. Cela permettra aussi à cette carte régionale d'être concurrente au même titre que les cartes internationales aujourd'hui utilisées pour des transactions virtuelles.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude s'inscrit dans un contexte de modernisation progressive et irréversible du secteur bancaire et financier de l'UEMOA sous l'impulsion de la Banque Centrale. Trois projets ont été lancés par BCEAO à savoir SICA qui est un outil permettant aux participants d'échanger leurs transactions en vue de leurs règlements ; STAR qui, étant un système de règlement en temps réel, est conçu pour les transferts de gros montants et où chaque transaction est réglée sur une base brute et en temps réel ; et enfin le système de la monétique interbancaire régionale basé sur la carte GIM et assuré par le GIM-UEMOA. Les deux premiers s'orientent plus aux établissements de crédits (banques, SFD), aux services financiers de la poste, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Boursières (SGI), la BRVM, la BCEAO, le Trésor Public, etc. La monétique, elle, touche ces établissements mais inclus aussi la population de l'Union en tant que porteur et commerçant (prestataire des services) ; ce qui fait intervenir le banque émetteur et la banque acquéreur qui sont reliées au réseau GIM-UEMOA. Il est à rappeler que ces trois systèmes de paiement modernes sont sous-tendus d'un côté par la CIP qui est une base de données régionale permettant de centraliser et de diffuser des informations sur les incidents de paiement par chèque, carte bancaire, billets à ordre et lettre de change ; et de l'autre côté, par un cadre légal et réglementaire approprié adapté aux nouvelles méthodes modernes de paiement et conformes aux normes internationales en ce qui concerne les délais de paiement et la gestion des risques et fraudes. Mais tout cela ne peut être fait sans les infrastructures de communication adaptées à ces nouveaux systèmes. Nous avons à ce propos pour SICA une connexion entre les banques commerciales et les sites BCEAO par liaisons spécialisées ; pour STAR une connexion des banques par le réseau SWIFT ; et pour les échanges sous régionaux, utilisation du réseau VSAT de la BCEAO.

L'objectif général de notre recherche était de faire connaître au public la modernisation des systèmes de paiement engagée par la BCEAO et surtout le projet GIM-UEMOA, son rôle et son action. Tout en rappelant que le GIM-UEMOA assure les services délégataires et interbancaires pour ses membres, de façon spécifique, au niveau de l'interbancaire, nous avons vu que le nombre de membres à se connecter au réseau du GIM croît d'année en année (les banques ont évolué de 12,8% en passant de 5 à 64 banques depuis 2007). La délégation ayant débuté en 2008, nous avons enregistré une croissance de 14,5% en passant de 2 à 29 banques en juste deux ans. Le GIM-UEMOA, par son rôle et son action, a

donc permis qu'il y ait une augmentation même au niveau des transactions interbancaires (par catégorie, réseau, service) régionales en nombre et en montant. Ceci nous a ainsi poussés à confirmer la seconde hypothèse : « De part son action au niveau de l'interbancaire, le nombre de banques à être connectées au réseau GIM augmente et les transactions évoluent positivement ».

Suite à l'utilisation de la carte GIM, nous avons relevé que comme les frais de commissions prélevés sont moins chers (500 FCFA) dans l'Union, il était inconcevable pour une personne d'utiliser une carte internationale (Visa ou MasterCard) pour toutes ses transactions au sein de la zone UEMOA car si elle décidait de payer avec la carte internationale, ça lui reviendrait à plus cher (3000FCFA soit environ 5 à 6 fois). C'est pourquoi, nous avons constaté une croissance significative des transactions dans l'Union que ça soit On US (Délégués), que ça soit Interbancaires. Par ailleurs, nous avons vu que le GIM-UEMOA a mené des négociations avec Visa et MasterCard ce qui a abouti à l'autorisation de la fabrication des cartes co-marquées GIM-Visa et GIM-MasterCard qui permettent pour des personnes circulant en dehors de la zone UEMOA de pouvoir utiliser la carte GIM co-marquée pour effectuer des transactions sur les terminaux acceptant ces deux opérateurs internationaux. De surplus, la population de l'Union bénéficie des avantages que leur offre la carte et se trouve en confiance. Ceci se traduit par le nombre de cartes GIM en circulation qui croît de plus en plus. Par là, nous avons confirmé notre troisième hypothèse qui stipulait : « De par son action dans la monétique, le GIM-UEMOA permet à la carte GIM d'être plus utilisée pour des transactions dans l'Union plus que les cartes internationales Visa et MasterCard et donc accroît la fiabilité de la population de la zone vis-à-vis des moyens scripturaux modernes ».

Certes, l'utilisation de la carte régionale se heurte à un problème de faible taux de bancarisation de la zone puisque peu de personnes disposent d'un compte bancaire. La réussite de ce système de paiement par carte repose sur une monétique de masse ce qui implique nécessairement une population fortement bancarisée, création et organisation d'un vaste réseau de commerçants équipés pour le paiement par carte bancaire, mise en place de réseau de DAB et GAB. Comment alors une population à majorité analphabète, au revenu moindre pourrait-elle profiter de ces systèmes et moyens modernes de paiement ? C'est en essayant de répondre à cette question que nous avons montré que les deux systèmes SICA et STAR ont beaucoup contribué à l'amélioration des services bancaires par la rapidité et la traçabilité des opérations, le contrôle de la gestion de trésorerie des banques tandis que le

GIM-UEMOA, en plus de faciliter la masse bancarisée par les avantages et possibilités de la carte régionale, vise avec ses projets en cours à atteindre même la masse non bancarisée soit par le prépayé qui est une carte interbancaire non rattachée à un compte bancaire, soit par le Mobile-Banking à partir du téléphone portable, qui est un outil plus utilisé dans la zone même vulgarisée au sein de la population pauvre et analphabète. Son objectif est de faire de la carte régionale GIM un moyen banal de paiement comme le téléphone a atteint les zones les plus reculées. Pour cette masse non bancaire, le porte-monnaie électronique constitue une complémentarité à la bancarisation car si elle est déjà familiarisée avec ce moyen facile ça l'amènera à ouvrir un compte bancaire puisqu'elle aura vu qu'il y a une maîtrise dans la sécurité de son argent. Ceci donc est un tremplin pour la bancarisation et la réduction apparente du secteur informel. A travers le GIM-UEMOA, l'ambition des autorités financières ouest-africaines est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux cartes bancaires. Ceci afin que ce moyen de paiement ne soit plus réservé à quelques privilégiés comme c'est souvent le cas en Afrique de l'Ouest. « Nous souhaitons démystifier, banaliser l'utilisation de la carte bancaire d'où notre volonté d'atteindre les marchés de la microfinance en créant notamment des produits adaptés »¹⁶, a déclaré le Directeur Général du GIM-UEMOA. En effet, comme nous l'avons développé ci-haut, la microfinance est un secteur clé pour augmenter le taux de bancarisation puisqu'elle vise en grande partie les populations aux revenus faibles. Si elle s'intègre dans le projet de la monétique, alors la population pourra ainsi bénéficier de ces moyens et systèmes de paiement modernes. De plus, un autre élément qui peut indiquer que le taux de bancarisation augmente est la forte hausse de l'utilisation de la carte. En effet, la BCEAO ressentira une baisse évidente dans la création de la monnaie fiduciaire suite aux fréquences en hausse paiements et règlements par carte.

C'est au vu de tous ces arguments que nous avons confirmé notre première hypothèse à savoir : « La modernisation des systèmes de paiement et la monétique entraînent et accroissent le taux de bancarisation de la zone UEMOA ». La monétique est donc un tremplin pour les pays de l'Union pour rattraper le retard et enfin voir croître le taux de bancarisation.

¹⁶ Ensemble des dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires : cartes de paiement, terminaux de points de vente..., GIM-UEMOA

RECOMMANDATIONS

La modernisation des moyens et systèmes de paiements dans la zone UEMOA est un projet de grande envergure qui se heurte à plusieurs barrières. Cependant, la vulgarisation de la monnaie immatérielle, de la fibre optique qui est un support technologique indispensable pour l'interconnexion des banques au réseau constituent un moyen efficace pour amener la population à banaliser des instruments tels la carte bancaire, moyen encore élitiste à ce jour. La multiplication des terminaux d'acceptation de ces instruments aidera à leur intégration dans les mœurs de consommation.

La relation bancaire devrait être favorable à la population de l'Union et ne pas être exclusive. Les banques doivent s'impliquer en généralisant les paiements électroniques, en diversifiant leurs services, en diminuant les coûts, en optant pour la proximité des agences ce qui constitue un levier de l'adhésion des populations, en s'impliquant efficacement dans le projet de la monétique, en assistant sa clientèle, en l'informant sur les possibilités qu'offre la carte régionale afin de ne pas la limiter à la seule fonction de retrait. Cela dit, elle doit former son personnel en matière de la maîtrise des moyens et systèmes de paiement modernes. Il devrait y avoir le système de paiement des salaires via les comptes afin de permettre la croissance de la bancarisation de la population fonctionnaire. Il faut que celle-ci comprenne que l'absence de la relation bancaire est un facteur de dégradation de la vie des ménages qui ne peuvent recourir à des crédits bancaires.

L'implication des SFD doit permettre d'offrir un service minimum bancaire à une frange importante de la population car il y a une possibilité que leur membre (estimée à plus de 3 millions de personnes) ait accès aux services liés à la monétique. Pour cela, la BCEAO, dans sa campagne de modernisation des systèmes de paiement devrait revoir les contraintes auxquelles les IMF sont soumises afin de faciliter leur accès aux systèmes de paiement et la monétique et ainsi leur permettre d'être efficaces car ce sont elles qui touchent la majeure partie de la population de la zone.

Le GIM-UEMOA et les banques devraient continuer leurs campagnes afin de faire connaître à toute la population l'utilité de la carte GIM, les possibilités qu'elle peut offrir tant pour la population bancarisée que pour celle non bancarisée afin qu'elle éprouve le besoin et la nécessité de l'utilisation de cette carte régionale, des TPE et même de l'internet. En parlant des TIC, tous les participants, devraient comprendre leur enjeu dans le développement des systèmes de paiement et dans la monétique. C'est pourquoi, l'utilisation des TIC devrait être inculqué dans les habitudes, le personnel de ces établissements de crédit (banques, SFD, etc)

et du GIM-UEMOA devrait bénéficier d'une bonne formation afin de lever toute équivoque et de prévenir contre toute fraude éventuelle car comme le dit RAMBURE : « Les moyens de paiement incorporent de nombreuses innovations. Le processus fonctionne dans les deux sens. D'un côté, les nouvelles technologies sont à l'origine de nouveaux moyens de paiement. En Contrepartie, les nouveaux moyens de paiement exigent des systèmes de paiement plus perfectionnés. L'innovation touche aussi bien les techniques de traitement que les instruments de paiement ou les mesures de sécurité. »

Il ressort de notre recherche que la réussite de la réforme peut donc se résumer dans les trois points suivants :

- ✚ Un fondement juridique solide ;
- ✚ Une mise en œuvre pragmatique des règles qui régissent le système ; et
- ✚ La sensibilisation effective des acteurs et participants au système.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux, Revues et Rapports

1. **Abel FRANCOIS**, « *Les systèmes de paiement* », Séminaire d'Economie, IPAG de Strasbourg, Novembre 2007 ;
2. **BCEAO**, « *Convention du Système Automatisé et de Règlement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine* » ;
3. **BCEAO**, Rapports annuels (2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009) ;
4. **Beck T. et De la Torre A.**, (2006), « *The basic analytics to financial Services* », World Bank Policy Research Working Paper 4026, 57p ;
5. **Beck T., Demirguc-Kunt A. et Peria M.**, (2006), « *Banking Services for everyone? Barriers to bank access and use around the world* », World Bank Policy Research Working Paper 4079, 59p ;
6. **BRI (CPSS)**, « *A glossary of terms used in payment and settlement systems* », January 2001, revised July 2001;
7. **BRI et Banque Mondiale**, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, « *Services de transfert de fonds pour les travailleurs migrants (Principes généraux)* », Janvier 2007 ;
8. **BRI et Banque Mondiale**, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, « *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique* », Rapport du groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, Janvier 2001 ;
9. **BRI**, « *Les enjeux de la gouvernance des banques centrales* », Rapport établi par le groupe sur la gouvernance des banques centrales sous la présidence de Guillermo ORTIZ, Gouverneur de la Banque du Mexique, mai 2009 ;
10. **CB-UEMOA**, Rapports annuels (2004-2009) ;
11. **Chamberlain D. et Walker R.** (2005), « *Measuring Access to transaction banking services in Southern Customs Union – an index approach* », version 3.0, Genesis, Johannesburg, South Africa, 41p ;
12. **David Bournie**, « *Monnaie, Typologie des systèmes de paiement électronique et enjeux bancaires* », 2000, Systèmes d'information et management ;

13. **David Bournie**, « *Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électronique* », *Revue économique*, 52, p 313-331 ;
14. **Eber N.**, (2000), « *Sélection de clientèle et exclusion bancaire* », *Revue d'économie financière*, n°58, p. 79-96 ;
15. **ERNST et YOUNG**, « *Conception d'un système de paiement moderne dans les pays de l'UEMOA* », Rapport final-Phase II, février 2000 ;
16. **GIM-UEMOA**, « *Document de travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010* » ;
17. **Gloukoviezzoff G.**, (2005), « *Banques et "Banques sociales" aux Etats Unis* », Compte-rendu du voyage d'étude du 5 au 11 novembre aux Etats-Unis ;
18. **Gloukoviezzoff G.**, (2004a), « *De la bancarisation de masse, a l'exclusion bancaire puis Sociale* », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3-2004, Paris : La documentation française, p.11-38 ;
19. **Gloukoviezzoff G.**, (2004b), « *L'exclusion bancaire et financière des particuliers* » in : *L'Observation nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les travaux de l'observatoire*, Paris : La Documentation française, pp. 167-205 ;
20. **Gilbert GUEU**, « *La réforme des systèmes de paiement dans l'espace UEMOA* », Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, Côte d'Ivoire ;
21. **Lheriau L.**, (2005), *Précis de réglementation de la microfinance. Tome1 : « Le droit financier et la microfinance »*, Agence Française de Développement, 177p ;
22. **PATAT J.** (1993), « *Monnaie, Institutions financières et politique monétaire* », 5^{ème} Edition Economica, Paris ;
23. **Powo F. B.**, (2000), « *Les déterminants des faillites bancaires dans les pays en développement: Le cas des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine* », Québec : Centre de recherche et développement économique, Université de Montréal ;
24. **RAMBURE, D.** « *Les systèmes de paiement* » ; Economica, 49, rue Héricart, 75015 Paris ;
25. **SEREME M.**, « *Impact de la réforme des systèmes de paiement de l'UEMOA sur le développement du marché obligataire dans l'UEMOA : Résultats et défis* », Atelier des Assemblées Annuelles de la BAD sur le thème : « Promouvoir les marchés

obligataires africains par une meilleure coopération et un cadre réglementaire favorable », Dakar 10 Mai 2009 ;

26. **SCHUMPETER J.A.**, « *Théorie de la monnaie et de la banque : L'essence de la monnaie* », L'Harmattan, 2005.

Mémoires

1. **ADISSA L.** (2008), « *La bancarisation de l'économie de l'UEMOA : Facteur de développement ?* », Université d'Abomey-Calavi/ENAM, *Mémoire de cycle II Banque et finance de marché* ;
2. **BONKANO M.** (2007); « *Impact de l'utilisation des cartes bancaires sur les utilisateurs au Bénin* », ESGIS-Bénin, *Mémoire de MBA en Management* ;
3. **GANSINHOUNDE Agosso Jacques**, « *Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA* », Mémoire de fin de formation en master Banque-Finance, Septembre 2007 ;
4. **Gloukoviezoff G.**, (2001), « *L'exclusion bancaire et financière des particuliers: du droit, à l'accès à l'autonomie* », Mémoire de DEA (résumé), Université Lumière Lyon II, France ;
5. **HUBERT Corinne**, « *Risques juridiques générés par le système monétaire de second life* », Mémoire en vue de l'obtention du Master professionnel droit de l'internet public, Septembre 2008, Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne ;
6. **TCHEUMALIEU FANSI M.R.**, « *Les stratégies de modernisation des instruments financiers de paiement : étude comparative Europe-Afrique* », thèse, Strasbourg 27 Mars 2010 ;
7. **LOHENTO Jean-Roland V.** (2009), « *Contribution à la promotion de l'utilisation des cartes bancaires comme moyens de paiement au Bénin* » ;
8. **LOH DAMAS M.**, « *Perspectives de l'introduction des procédés de paiement électronique au sein de l'institution de microfinance Eclof-CI* », Mémoire 2007.

Textes réglementaires

1. **Instruction N° 01/2006/SP du 31 Juillet 2006** de la BCEAO relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique ;
2. **Règlement N° 15/2002/CM/UEMOA** relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
3. **Traité de l'UEMOA**

Articles de presse

1. **Malik SECK**, Le taux de bancarisation de 20% dans l'espace UEMOA : La BCEAO entame une vaste campagne populaire, posté par oxkard le 15/02/2008 ;
2. **AMADOU FALL**, L'UEMOA à petits pas sur les sentiers de la monétique bancaire, Dakar ;
3. La monétique interbancaire est une réalité dans les huit Etats de l'UEMOA, posté par oxkard le 28/09/2009 ;
4. « *La BCEAO en campagne pour un taux de bancarisation à 20%* », par Le soleil, Sénégal ;
5. **Vincent PEILLERON**, « *L'Afrique en route vers la monétique* », mardi 10 mars 2009 ;
6. « La monétique dynamise le système bancaire », publié par Afriqinfos le 30/03/2010 ;
7. Salon Monétique du GIM-UEMOA, décembre 2010 ;
8. **SOUMARE Amath**, « *Fraude et sécurité monétique :Rôle du GIABA dans la protection du système financier* », Salon Monétique du GIM-UEMOA, décembre 2010 ;
9. **ZONGO Boukary**, « *Les solutions innovantes du GIM-UEMOA* », Salon Monétique du GIM-UEMOA, décembre 2010 ;

10. **Gilbert GOLBY** et **Manish RAI**, « *Le Mobile Banking, un puissant outil de bancarisation pour les banques en Afrique de l'Ouest* », Salon Monétique du GIM-UEMOA, décembre 2010.

Webographie

1. <http://www.bceao.int>;
2. <http://www.gim-uemoa.org>;
3. http://www.uneca.org/omd/MDGs_page.asp : Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies ;
4. <http://www.seneweb.com>;
5. <http://www.lanouvelletribune.info>;
6. <http://dakcor.sn>;
7. www.bencheneb.centerblog.net, **Rachid MOULAY KHATIR** et **Samir BETTAHAR**, « *Système de paiements et monétique : Développement et Modernisation* », publié le 02/05/2009.

Annexes

Tableau 1 : Liste des membres du GIM-UEMOA en production

N°	Année	Les membres du GIM-UEMOA offrant l'interbancaire monétique	Sigle	Pays	Type de connection	Fonction		Observations
						Emission	Acquisition GAB	
1	2007	Banque Internationale du Burkina	BIB	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	Connexion suspendue
2	2007	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal	CNCAS	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	
3	2007	Banque Agricole et Commerciale du Burkina	BACB	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	Connexion effective
4	2007	Attijari Bank Sénégal	ABS	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	ex BST
5	2007	Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest	BIAO-CI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
6	2007	Banque de Développement du Mali	BDM	Mali	Interbancaire	oui	oui	
7	2008	Banque pour le Financement de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire	BFA	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
8	2008	Banque Régionale de Solidarité Mali	BRS-ML	Mali	Interbancaire	oui	oui	
9	2008	Banque Régionale de Solidarité du Sénégal	BRS-SN	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	
10	2008	Banque Nationale d'Investissement de la Côte d'Ivoire	BNI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
11	2008	Versus Bank	Versus BK	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
12	2008	Banque Régionale de Solidarité Niger	BRS-NE	Niger	Interbancaire	oui	oui	
13	2008	Banque Régionale de Solidarité Bénin	BRS-BJ	Bénin	Interbancaire	oui	oui	
14	2008	Banque Internationale pour l'Afrique au Niger	BIA-NE	Niger	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
15	2008	Banque Régionale de Solidarité Côte d'Ivoire	BRS-CI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
16	2008	Banque Régionale de Solidarité Burkina Faso	BRS-BF	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	
17	2008	Banque Régionale de Solidarité Togo	BRS-TG	Togo	Interbancaire	oui	oui	
18	2008	Banque Nationale de Développement Agricole	BNDA	Mali	Interbancaire	oui	oui	
19	2008	Continental Bank-Bénin	CBB	Bénin	Délégataire	oui	oui	Connexion suspendue ₁
20	2008	Banque Togolaise de Développement	BTD	Togo	Interbancaire	oui	oui	
21	2008	Banco Da Africa Ocidental	BAO	Guinée Bissau	Interbancaire	oui	oui	
22	2008	CBAO Groupe Attijariwafa Bank	CBAO-GAB	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	
23	2008	Ecobank Sénégal	EBS	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	
24	2009	Société Nigérienne de Banque	SONIBANK	Niger	Interbancaire	oui	oui	
25	2009	Ferlo	FERLO	Sénégal	Interbancaire	oui	non	
26	2009	Banque Malienne de Solidarité	BMS	Mali	Délégataire	oui	oui	Egalement

								Interbancaire
27	2009	Ecobank Bénin	EBB	Bénin	Interbancaire	oui	oui	
28	2009	Ecobank Burkina Faso	EBF	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	
29	2009	Ecobank Côte d'Ivoire	ECI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
30	2009	Ecobank Guinée Bissau	EBGW	Guinée Bissau	Interbancaire	oui	oui	
31	2009	Ecobank Mali	EBM	Mali	Interbancaire	oui	oui	
32	2009	Ecobank Niger	ECN	Niger	Interbancaire	oui	oui	
33	2009	Ecobank Togo	EBT	Togo	Interbancaire	oui	oui	
34	2009	Union Togolaise de Banque	UTB	Togo	Interbancaire	oui	oui	
35	2009	Banque Islamique du Sénégal	BIS	Sénégal	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
36	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Sénégal	BSIC-SN	Sénégal	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
37	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Burkina Faso	BSIC-BF	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
38	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Togo	BSIC-TG	Togo	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
39	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Mali	BSIC-ML	Mali	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
40	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Niger	BSIC-NE	Niger	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
41	2009	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Bénin	BSIC-BJ	Bénin	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
42	2009	Banque Régionale de Solidarité Guinée Bissau	BRS-GW	Guinée Bissau	Interbancaire	oui	oui	
43	2009	Banque Internationale pour le Mali	BIM-SA	Mali	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
44	2009	Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit	BPEC	Togo	Interbancaire	oui	oui	
45	2009	Banque de l'Habitat du Mali	BHM	Mali	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
46	2009	Banque Internationale du Bénin	BIBE	Bénin	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
47	2010	Banque de l'Habitat de la Côte d'Ivoire	BHCI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
48	2010	Bridge Bank Groupe Côte d'Ivoire	BBG-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
49	2010	Banque de l'Habitat du Sénégal	BHS	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	

50	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Siège	BCEAO-SIEGE	Sénégal	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
51	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Sénégal	BCEAO-SN	Sénégal	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
52	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Côte d'Ivoire	BCEAO-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
53	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Guinée Bissau	BCEAO-GW	Guinée Bissau	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
54	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Mali	BCEAO-ML	Mali	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
55	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Bénin	BCEAO-BJ	Bénin	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
56	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso	BCEAO-BF	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
57	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Niger	BCEAO-NE	Niger	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
58	2010	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Togo	BCEAO-TG	Togo	Délégataire	oui	oui	Fonctions interbancaires désactivées ₂
59	2010	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Côte d'Ivoire	BSIC-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
60	2010	Coris Bank International	CBI	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui	Egalement Interbancaire
61	2010	Banque Atlantique Bénin	BAB	Bénin	Interbancaire	oui	oui	
62	2010	Banque Atlantique Burkina	BABF	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	
63	2010	Banque Atlantique Côte d'Ivoire	BACI	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
64	2010	Banque Atlantique Mali	BAM	Mali	Interbancaire	oui	oui	
65	2010	Banque Atlantique Niger	BAN	Niger	Interbancaire	oui	oui	

66	2010	Banque Atlantique Sénégal	BAS	Sénégal	Interbancaire	oui	oui	
67	2010	Banque Atlantique Togo	BAT	Togo	Interbancaire	oui	oui	
68	2010	Financial Bank Benin	FFB	Bénin	Délégataire	oui	oui	
69	2010	Banque Commerciale du Burkina	BCB	Burkina Faso	Interbancaire	oui	oui	
70	2010	Banque Commerciale du Sahel	BCS	Mali	Délégataire	oui	oui	Egaleme nt Interbancaire
71	2010	Access Bank Côte d'Ivoire	AB	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
72	2010	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	CNCE	Côte d'Ivoire	Interbancaire	oui	oui	
73	2010	Banque pour le Commerce et l'Industrie Mali	BCI	Mali	Délégataire	oui	oui	
74	2010	Crédit international S.A.	CISA	Sénégal	Délégataire	oui	oui	Egaleme nt Interbancaire

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Les statistiques de l'année 2010 comprennent tous les mois jusqu'à Octobre 2010.

- (1) Suite au rachat de la CBB par le Groupe UBA suivi du changement de son SIB et de sa Solution monétique, cette connexion a été provisoirement suspendue. Des travaux sont en cours pour un rétablissement de la connexion.
- (2) Les transactions monétiques de la BCEAO sont exclusivement de type « ON US » ; autrement dit, les porteurs BCEAO ne peuvent effectuer des transactions que sur les DAB/GAB de la BCEAO. La participation de la BCEAO à l'interbancaire est désactivée. Il est important de préciser que le projet monétique vise principalement à désengorger sa banque interne. Les cartes BCEAO sont donc exclusivement destinées à son personnel qui pourra accéder à leur compte respectif ouvert dans les livres de la Banque Centrale et ce, à l'aide de moyens de retrait/paiement moderne.

A cette date, nous avons au total 73 membres connectés.

Tableau 2: Liste des banques membres utilisant les fonctions délégataires du GIM-UEMOA

N°	Etablissements	Sigle	Pays	Type de connexion	Fonction	
					Emission	Acquisition GAB
1	Banque Internationale pour l'Afrique au Niger	BIA-NE	Niger	Délégataire	oui	oui
2	Continental Bank Bénin	CBB	Bénin	Délégataire	oui	oui
3	Banque Malienne de Solidarité	BMS	Mali	Délégataire	oui	oui
4	Banque Islamique du Sénégal	BIS	Sénégal	Délégataire	oui	oui
5	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Sénégal	BSIC-SN	Sénégal	Délégataire	oui	oui
6	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Burkina Faso	BSIC-BF	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui
7	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Togo	BSIC-TG	Togo	Délégataire	oui	oui
8	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Mali	BSIC-ML	Mali	Délégataire	oui	oui
9	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Niger	BSIC-NE	Niger	Délégataire	oui	oui
10	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Bénin	BSIC-BJ	Bénin	Délégataire	oui	oui
11	Banque Internationale pour le Mali	BIM-SA	Mali	Délégataire	oui	oui
12	Banque de l'Habitat du Mali	BHM	Mali	Délégataire	oui	oui
13	Banque Internationale du Bénin	BIBE	Bénin	Délégataire	oui	oui
14	Bridge Bank Groupe Côte d'Ivoire	BBG-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui
15	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Siège	BCEAO-SIEGE	Sénégal	Délégataire	oui	oui
16	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Sénégal	BCEAO-SN	Sénégal	Délégataire	oui	oui
17	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Côte d'Ivoire	BCEAO-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui
18	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Guinée Bissau	BCEAO-GW	Guinée Bissau	Délégataire	oui	oui
19	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Mali	BCEAO-ML	Mali	Délégataire	oui	oui
20	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Bénin	BCEAO-BJ	Bénin	Délégataire	oui	oui
21	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso	BCEAO-BF	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui
22	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Niger	BCEAO-NE	Niger	Délégataire	oui	oui
23	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Togo	BCEAO-TG	Togo	Délégataire	oui	oui

24	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Côte d'Ivoire	BSIC-CI	Côte d'Ivoire	Délégataire	oui	oui
25	Coris Bnak International	CBI	Burkina Faso	Délégataire	oui	oui
26	Financial Bank Benin	FBB	Bénin	Délégataire	oui	oui
27	Banque Commerciale du Sahel	BCS	Mali	Délégataire	oui	oui
28	Banque pour le Commerce et l'Industrie Mali	BCI	Mali	Délégataire	oui	oui
29	Crédit International S.A.	CISA	Sénégal	Délégataire	oui	oui
Total			29			

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Tableau 3 : Evolution des membres du GIM-UEMOA par pays

Pays	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	6	6	8	8	9	9	9	11
Burkina Faso	5	5	7	7	8	11	11	12
Côte d'Ivoire	6	6	8	9	12	15	17	17
Guinée Bissau	0	0	1	1	2	3	3	4
Mali	8	8	10	10	12	13	13	13
Niger	6	6	8	8	9	9	9	9
Sénégal	8	8	10	10	11	16	17	18
Togo	9	9	11	10	11	11	12	12
TOTAL	48	48	63	63	74	87	91	96

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Tableau 4 : Typologie des membres du GIM-UEMOA

Types	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Banque	43	43	58	58	69	79	83	89
Etablissements Postaux	3	3	3	3	3	3	3	3
Caisse Epargne	2	2	2	2	2	1	1	0
EME						1	1	1
SFD						3	3	3
TOTAL	48	48	63	63	74	87	91	96

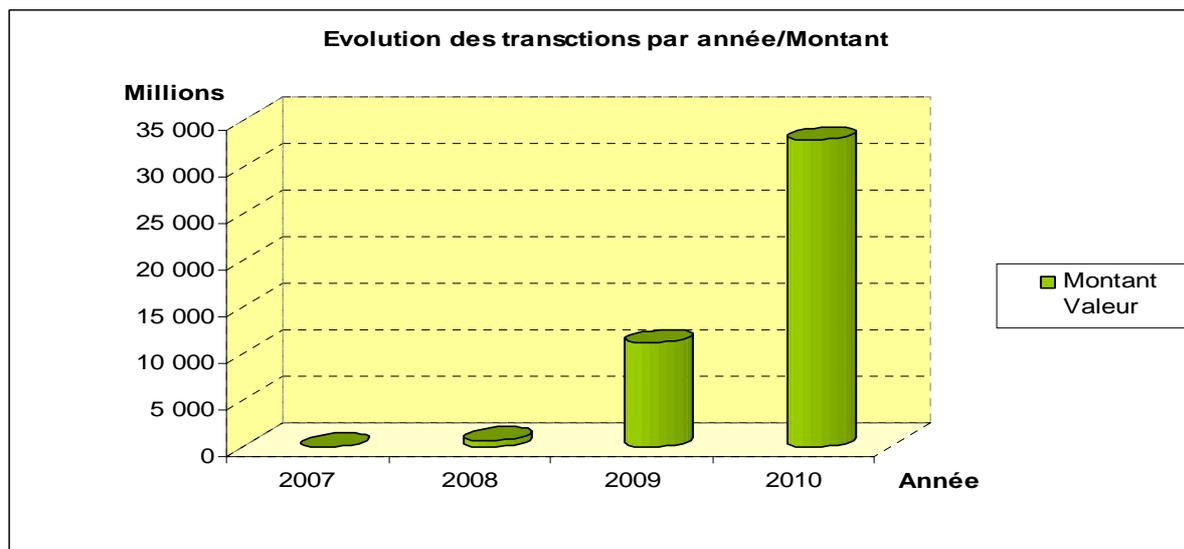
Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Tableau 5 : Evolution des transactions par année

Transactions		2007	2008	2009	2010
Nombre	Valeur	194	10 308	145 594	449 846
	Evolution (en %)		5 213,40	1 312,44	208,97
Montant	Valeur	8 770 000	692 072 427	11 079 286 946	32 870 227 857
	Evolution (en %)		7 791,36	1 500,89	196,68
Moyenne	Valeur	45 206	67 139	76 097	73 070
	Evolution (en %)		48,52	13,34	-3,98

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Graphique A : Evolution des transactions par années suite à l'utilisation de la carte GIM-UEMOA (en montant)



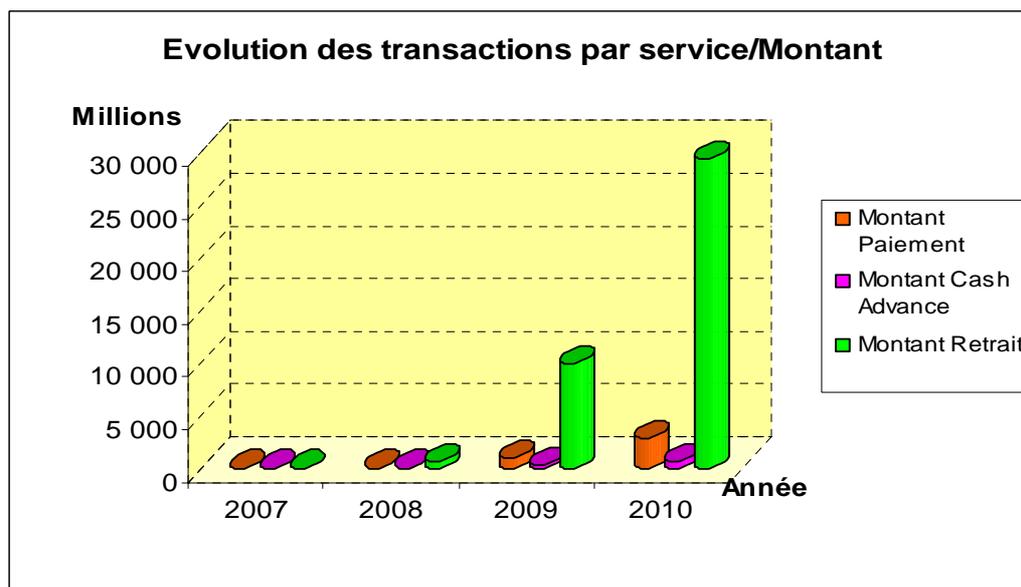
Source : Nous-mêmes à partir du tableau 5 des annexes

Tableau 6 : Evolution des transactions par service

Transactions par service		2007	2008	2009	2010
Nombre	Paiement	0	456	8 514	29 490
	Cash Advance	0	85	1 366	2 739
	Retrait	194	9 767	135 714	417 617
	TOTAL	194	10 308	145 594	449 846
Montant	Paiement	0	33 902 227	893 096 767	2 832 476 793
	Cash Advance	0	9 962 200	296 029 123	627 926 518
	Retrait	8 770 000	648 208 000	9 890 161 056	29 409 824 545
	TOTAL	8 770 000	692 072 427	11 079 286 946	32 870 227 857
Moyenne	Paiement	0	74 347	104 897	96 049
	Cash Advance	0	117 202	216 712	229 254
	Retrait	45 206	66 367	72 875	70 423
	GENERALE	45 206	67 139	76 097	73 070

Source : Document de Travail-Conseil d'Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Graphique B : Evolution des transactions par services (en montant)



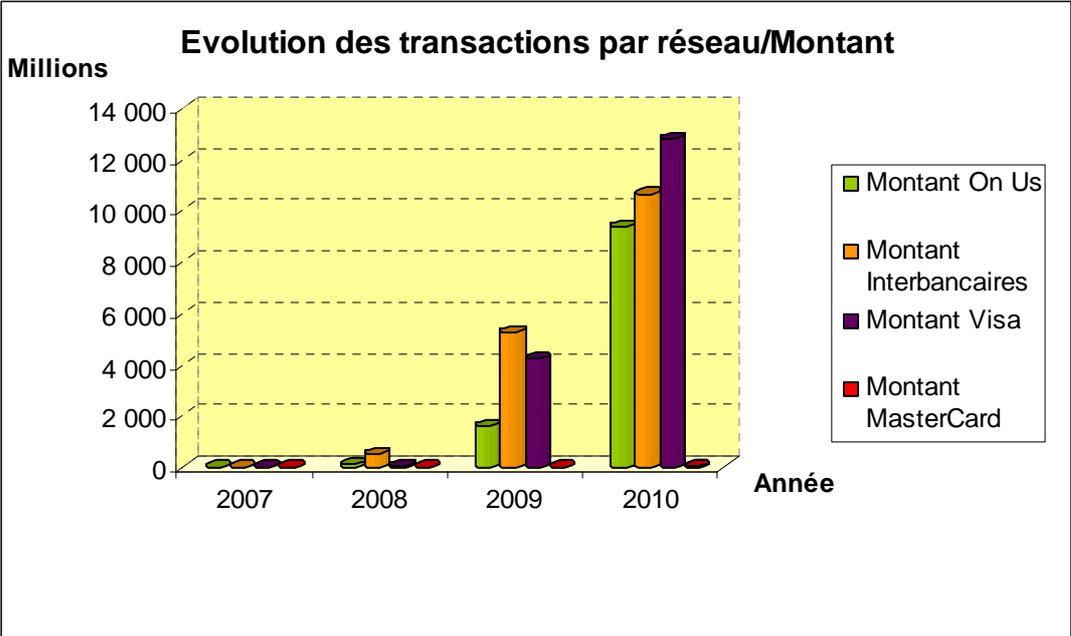
Source : Nous-mêmes à partir du tableau 6 des annexes

Tableau 7 : Evolution des transactions par réseau

		2007	2008	2009	2010
Nombre	On Us	0	2 429	29 716	163 178
	Interbancaires	194	7 350	73 957	156 267
	Visa	0	529	41 902	130 102
	MasterCard	0	0	19	299
	TOTAL	194	10 308	145 594	449 846
Montant	On Us	0	118 708 420	1 606 527 775	9 390 589 796
	Interbancaires	8 770 000	530 060 000	5 261 788 182	10 650 289 362
	Visa	0	43 304 007	4 208 555 914	12 797 845 211
	MasterCard	0	0	2 415 075	31 503 488
	TOTAL	8 770 000	692 072 427	11 079 286 946	32 870 227 857
Moyenne	On Us	0	48 871	54 063	57 548
	Interbancaires	45 206	72 117	71 147	68 154
	Visa	0	81 860	100 438	98 368
	MasterCard	0	0	127 109	105 363
	GENERALE	45 206	67 139	76 097	73 070

Source : Document de Travail-Conseil d' Administration du 15 décembre 2010, GIM-UEMOA

Graphique C : Evolution des transactions par réseau (en montant)



Source : Nous-mêmes à partir du tableau 7 des annexes

Table des matières

Sommaire	i
Résumé.....	ii
Dédicaces.....	iii
Remerciements.....	iv
Sigles et abréviations.....	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Première Partie : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	
Chapitre I : Cadre Théorique.....	4
I.1. Problématique.....	4
I.2. Hypothèses de la recherche.....	6
I.3. Objectifs de la recherche.....	6
I.4. Pertinence du thème.....	7
I.5. Revue de littérature.....	9
I.5.1. Définitions des concepts.....	9
I.5.2. La théorie des frontières des possibilités d'accès.....	11
a. L'offre de services d'épargne et de paiement.....	11
b. La demande des services de paiement et d'épargne.....	11
I.5.3. La théorie des barrières à l'accès.....	12
I.5.4. Contributions empiriques antérieures	13
Chapitre II : Cadre Méthodologique.....	16
II.1. Techniques d'investigation, collecte et traitement des informations.....	16
II.2. Approches pour l'utilisation des données et informations et méthode de validation des hypothèses.....	17
II.3. Les moyens de paiement.....	17
II.3.1. Les caractères des moyens de paiement.....	18
a. Les critères d'efficience.....	18
b. Les facteurs de développement.....	18
II.4. Les mutations des systèmes de paiement versus la révolution des technologies de l'information	20
Deuxième Partie : CADRE DESCRIPTIF ET ANALYSE EMPIRIQUE	
Chapitre I : Cadre Descriptif.....	22
I.1. Vue d'ensemble du système bancaire dans la zone UEMOA.....	24
I.2. Réformes et objectifs de la modernisation des systèmes de paiement dans l'UEMOA....	26
I.3. Solution de la BCEAO : La modernisation des systèmes de paiement à travers trois volets.....	28
I.3.1. STAR-UEMOA.....	29
a. Les avantages de STAR-UEMOA.....	29
b. Les Principes de fonctionnement de STAR-UEMOA.....	30
c. Les bénéficiaires du système STAR-UEMOA.....	31

d. Les résultats obtenus de STAR-UEMOA.....	31
I.3.2. SICA-UEMOA.....	32
a. Les avantages de SICA-UEMOA.....	32
b. Les résultats enregistrés de SICA-UEMOA.....	33
I.3.3. Le Système de carte interbancaire régionale.....	34
a. Les objectifs de la carte régionale GIM.....	34
b. Les services et produits de l'interbancaire monétique.....	36
I.3.4. Le soutien des trois systèmes de paiement.....	36
I.4. Le GIM-UEMOA.....	38
I.4.1. Missions et objectifs du GIM-UEMOA.....	39
I.4.2. Produits et services.....	40
I.4.3. Activités réalisées par le GIM-UEMOA.....	42
I.4.4. le GIM-UEMOA dans l'interbancaire et la monétique.....	43
a. Le GIM-UEMOA dans la monétique.....	48
b. Le GIM-UEMOA dans l'interbancaire.....	50
c. Le GIM-UEMOA dans la délégation.....	55
Chapitre II : Analyse empirique.....	59
II.1. Les membres interbancaires du GIM-UEMOA.....	59
II.2. La structure des transactions de l'Union via la carte GIM.....	61
II.3. La nature des transactions de l'Union via la carte GIM.....	63
II.4. Vérification des deux dernières hypothèses.....	66
II.5. Le taux de bancarisation et vérification de la première hypothèse.....	67
II.5.1. Impact des Institutions de Microfinance.....	69
II.5.2. Vérification de la première hypothèse.....	72
II.6. Les réalisations et projets du GIM-UEMOA.....	73
II.6.1. L'ACU.....	74
II.6.2. Le GIM-Mobile et le GIM-Online.....	77
CONCLUSION GENERALE.....	81
RECOMMANDATIONS.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	86
ANNEXES	
Tableau 1 : Listes des membres du GIM-UEMOA en production.....	I
Tableau 2 : Liste des banques membres utilisant les fonctions délégataires du GIM-UEMOA.....	V
Tableau 3 : Evolution des membres du GIM-UEMOA par pays.....	VII
Tableau 4 : Typologie des membres du GIM-UEMOA.....	VII
Tableau 5 : Evolution des transactions par année.....	VII
Graphique A : Evolution des transactions par année suite à l'utilisation de la carte GIM (en montant).....	VIII
Tableau 6 : Evolution des transactions par service.....	VIII
Graphique B : Evolution des transactions par service (en montant).....	IX
Tableau 7 : Evolution des transactions par réseau.....	IX
Graphique C : Evolution des transactions par réseau (en montant).....	X

TABLE DES MATIERES.....XI